

Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15794 – 7 F — DIMANCHE 5 - LUNDI 6 NOVEMBRE 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La fusion de Daiwa et de Sumitomo donnerait naissance à la première banque mondiale

LA DAIWA BANK, lourdement sanctionnée par les autorités américaines et japonaises pour les pratiques frauduleuses de sa succursale new-yorkaise, pourrait fusionner avec la Sumitomo Bank. Ce rapprochement, prévu pour le mois d'octobre 1996, donnerait naissance à la plus puissante banque du monde. La nouvelle entité disposerait d'actifs évalués à 61 000 milliards de yens (près de 3 000 milliards de francs). Les deux établissements seraient parvenus à un accord de principe, selon des informations publiées, samedi 4 novembre, dans la presse financière nippone. Cette opération aurait également obtenu l'accord du ministère japonais des finances.

Les autorités nippones cherchent à rassurer au plus vite les investisseurs et les épargnants sur la solidité du système bancaire japonais. Depuis plusieurs jours, le yen est victime de la défiance des opérateurs des marchés financiers. La devise japonaise s'inscrivait, vendredi soir, en clôture à New York, à 103,90 yens pour 1 dollar, son plus bas niveau depuis la mi-septembre.

Lire pages 12, 13 et 14

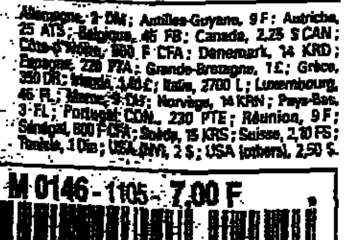
Un basketteur aux couleurs vives



DENNIS RODMAN

DENNIS RODMAN est un basketteur hors normes, un homme étrange, d'un caractère aussi changeant que la couleur de ses cheveux. Jaune, rouge, vert ou bleu, la teinte est toujours vive, criarde, agressive. Comme son goût pour les tatouages à grand spectacle, comme son attitude sur les parquets de basket et dans la vie. Ce joueur de trente-quatre ans, devenu indésirable dans son ancien club de San Antonio, est aussi imprévisible pour son entraîneur et ses partenaires que pour l'équipe adverse. Les dirigeants des Bulls de Chicago ont fait un pari risqué en intégrant ce fou génial à une équipe déjà riche en personnalités – Michael Jordan, Scottie Pippen et Toni Kukoc. Grâce au renfort du meilleur rebondeur de la NBA, les Bulls espèrent renouer avec le titre. Pour le premier match du championnat, vendredi 3 novembre, l'entente a régné entre les géants et l'équipe de Charlotte en a fait les frais (105-91). Rodman a réussi 11 rebonds et Jordan 42 points.

Lire page 15



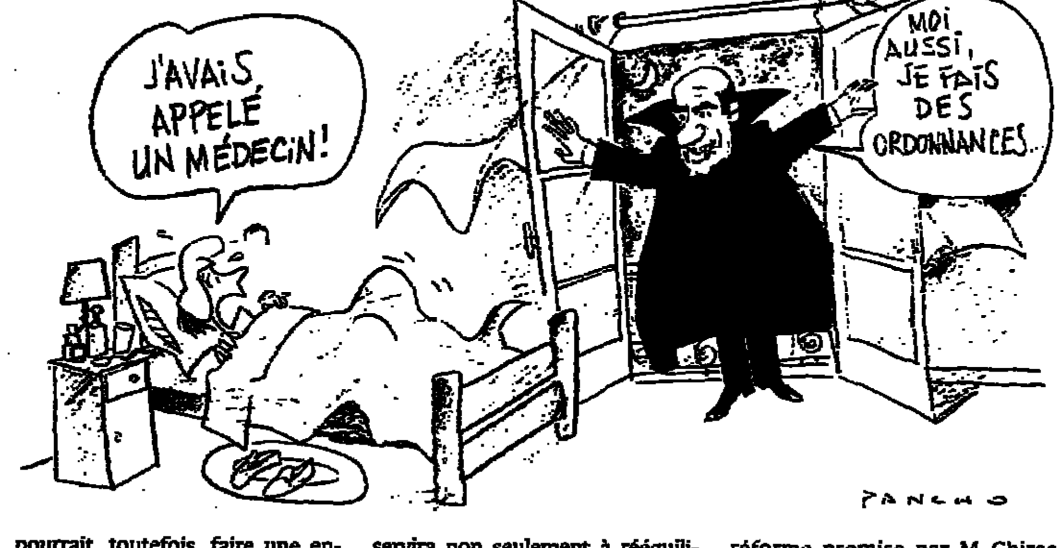
Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 1105 - 7,00 F

Le gouvernement se prépare à réformer la Sécurité sociale par ordonnance

La hausse de la CSG servirait aussi à financer l'allocation autonomie

A L'APPROCHE du débat parlementaire sur le financement de la Sécurité sociale, qui s'ouvrira le 13 novembre à l'Assemblée nationale, la volonté du premier ministre est d'agir vite et fort. Afin de ne pas heurter les députés de sa majorité, Alain Juppé leur demandera de lui accorder leur confiance au terme de ce débat, et non pas, comme certains le craignaient, aussitôt après la déclaration liminaire du chef du gouvernement. Toutefois, l'Hôtel Matignon envisage de recourir à des ordonnances pour faire passer rapidement les mesures législatives nécessaires. Le gouvernement compte ainsi montrer sa détermination à réduire les déficits publics, comme le lui a demandé le chef de l'Etat. Le traditionnel collectif budgétaire de fin d'année en donnera un premier signe, puisqu'il devrait prévoir l'annulation de près de 20 milliards de francs de crédits, soit le double de ce qui était initialement prévu. Dans le cas de la réforme du financement de la Sécurité sociale, le premier ministre pourrait, toutefois, faire une entorse à cette nouvelle ligne de conduite : la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), qui ne devrait guère excéder 0,5 point, servira non seulement à rééquilibrer les comptes sociaux, mais aussi, indirectement, à financer l'allocation autonomie pour les personnes âgées dépendantes, une réforme promise par M. Chirac pour laquelle aucun crédit n'avait encore été trouvé.



Lire page 5

Les couples homosexuels new-yorkais acquièrent le droit à l'adoption

WASHINGTON
de notre correspondant

Pour les juges de la cour d'appel de l'Etat de New York, c'est une manière de tirer les conséquences des *« changements fondamentaux »* de la société américaine, et notamment de la multiplication par six depuis 1970 du nombre de couples non mariés avec enfants : par quatre voix contre trois, les magistrats de la juridiction new-yorkaise viennent de décider qu'un couple, quelle que soit son orientation sexuelle, ne doit pas nécessairement être marié pour adopter un enfant. Pour la communauté homosexuelle, il s'agit d'une victoire significative dans la longue bataille en vue d'obtenir les mêmes droits que les hétérosexuels. Autant dire que, pour les conservateurs de tout poil, c'est une décision particulièrement néfaste...

Dorénavant, les concubins auront les mêmes droits et responsabilités en matière d'adoption que les couples mariés. Tous les couples « non traditionnels » sont concernés, mais les homosexuels sont les premiers bénéficiaires : chacun des deux partenaires pourra devenir, légalement, « parent » de l'enfant, et non plus seulement la mère ou le père biologique. C'est bien ainsi que l'ont compris les associations de gays et de lesbiennes, pour qui cette décision « historique » (déjà appliquée dans les Etats du Vermont et du Massachusetts, ainsi que dans le district de Colombia), va permettre aux milliers de couples et foyers homosexuels de New York d'obtenir *« une sorte de reconnaissance »* indirecte.

Dans la mesure où la législation locale accorde déjà à tous les adultes célibataires, homosexuels ou non, le droit d'adopter (sous réserve de l'approbation des tribunaux pour enfants), une décision inverse, a estimé le juge Judith Kaye, *« aurait signifié que des milliers d'enfants de New York, actuellement élevés dans des foyers constitués par deux personnes non mariées, n'auraient qu'un seul parent légal »*. A l'avenir, ces enfants pourront bénéficier des avantages et prestations auxquels ont droit les deux conjoints.

C'est à l'enfant, a souligné le juge Kaye, que le tribunal a d'abord pensé : *« Le statut de l'adoption doit être appliqué en harmonie avec les principes humanitaires selon lesquels l'adoption est un moyen de trouver le meilleur foyer possible pour l'enfant. »* Précisément, a rétorqué le juge Joseph Bellacosa, on va ainsi créer une multitude de conflits potentiels entre parents adoptifs et biologiques, s'agissant notamment de l'éducation, des droits de visite, des choix religieux, etc. Avant tout, a-t-il souligné, c'était à l'Etat, c'est-à-dire aux législateurs, et non à la justice, de se prononcer sur un tel sujet.

C'est aussi la position du gouverneur républicain de New York, George Pataki, du président régional du Grand Old Party, Michael Long, pour qui il s'agit d'*« un revers pour la civilisation occidentale »*, et des associations proches de la Coalition chrétienne, unanimes à dénoncer une *« attaque contre les valeurs familiales traditionnelles »*.

Laurent Zecchini

Attentats : Paris demande l'aide de Londres

La justice française s'apprête à demander la coopération de Londres dans l'enquête sur la vague de terrorisme qui sévit en France depuis juillet. p. 7

Pechiney prépare sa privatisation

L'assemblée générale de Pechiney devrait approuver la modification des statuts de la société, lundi 6 novembre. Si les conditions du marché le permettent, le groupe pourrait ainsi être privatisé dès la fin du mois. p. 12

Elections générales en Géorgie

Les élections présidentielle et législatives qui se déroulent en Géorgie, dimanche 5 novembre, devraient permettre à Edouard Chevardnadze de renforcer son pouvoir. p. 2

Les évêques à Lourdes sans Mgr Gaillot

L'assemblée plénière des évêques français se réunit à Lourdes. Au centre des débats : les dysfonctionnements de l'Eglise et la situation de Mgr Gaillot, grand absent de cette réunion. p. 8

François Hollande au « Grand Jury »

François Hollande, porte-parole du PS, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 5 novembre à partir de 18 h 30.

Les éditoriaux du « Monde »

Espoirs en Afrique du Sud. Le ministre et les magistrats. p. 11

L'imprescriptible leçon de Nuremberg

IL Y A CINQUANTE ANS, le 20 novembre 1945, s'ouvrait dans la ville de Nuremberg presque totalement détruite le procès de vingt-deux « grands criminels de guerre » nazis, tous présents dans le box des accusés, à l'exception de Martin Bormann, jugé par contumace. Ce procès a fait date dans l'histoire de la justice internationale, et sert depuis de référence, pas toujours adéquate d'ailleurs, lorsque surviennent dans les guerres et les conflits d'aujourd'hui des massacres et des horreurs méritant la qualification de crime contre l'humanité ou de génocide.

Un important colloque, qui s'est déroulé au Mémorial de la paix à Caen sous l'égide du CNRS et du Centre d'histoire quantitative de l'université de Caen, a permis de faire un point juridique et historique sur le statut de ce procès hors du commun, fondateur d'une justice transcendant le cadre de la nation, autorisant l'humanité à s'ériger en juge de dirigeants politiques et militaires coupables de transgressions criminelles des lois de la guerre. Contrairement à une idée fort répandue, Nuremberg ne fut pas le procès du génocide des juifs perpétré par le régime nazi. Le crime contre l'humanité apparaît certes pour la première fois, mais comme indissolublement lié à deux autres crimes, le crime contre la paix et le crime de guerre. Sans l'existence des deux premiers, il ne peut pas être poursuivi.

Cette jurisprudence est à la source du débat juridique qui s'est développé à l'occasion de la mise en accusation de Paul Touvier. Comme le note l'historienne Annette Wieviorka, co-organisatrice du colloque, et auteur de l'ouvrage *Le Procès de Nuremberg* (éditions Mémorial-Ouest France), *« un nouveau crime est défini, mais sa définition est verrouillée »*.

C'est donc dans la postérité de Nuremberg, à l'aide des témoignages qui surgiront au cours des débats, mais aussi à l'occasion d'autres procès, que l'on prendra toute la mesure de la Shoah : le procès du commandant d'Auschwitz, Rudolf Höss, en Pologne, le procès Eichmann à Jérusalem et, plus près de nous, ceux de Klaus Barbie et de Paul Touvier. Ce retour sur Nuremberg a mis en lumière les difficultés auxquelles se heurtent des entreprises de ce type, et que rencontrent encore aujourd'hui les juridictions mises en place par la communauté internationale pour juger les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda.

Dans le cas du procès de Nuremberg, ce n'est pas tant le reproche d'avoir pratiqué une « justice des vainqueurs » qui est pertinent : les vainqueurs et les plaignants constituaient alors la quasi-totalité de l'humanité. Mais, à ce procès, comme à celui de Tokyo qui lui succéda, on ne pouvait faire abstraction de la conjoncture géopolitique du moment. L'inclusion du massacre des officiers polonais par les hommes de Staline dans la liste des crimes nazis et la non-mise en accusation de l'empereur du Japon Hirohito pour cause de guerre froide sont les exemples les plus spectaculaires de cette donnée majeure.

Et pourtant, en dépit de ces taches, Nuremberg a jeté les bases d'un droit supérieur à celui qui émane des nations particulières. Qu'on l'appelle « droit humanitaire » ou « droit d'ingérence », il permet de faire peser sur les criminels de guerre, quels que soient leur rang et leur grade, la menace d'avoir à rendre des comptes. Cette menace n'est certes pas plus dissuasive que n'est la peine de mort pour le meurtrier en puissance. Il lui manque encore les instruments essentiels pour s'exercer de manière efficace : l'existence d'une juridiction permanente et universelle, émanant des Nations unies par exemple, et surtout la force sans laquelle tout jugement reste lettre morte. L'avenir proche nous le dira : si les crimes perpétrés dans l'ex-Yougoslavie ou au Rwanda passent aux pertes et profits d'un règlement politique de ces conflits, la leçon de Nuremberg sera sur le chemin de l'oubli.

Luc Rosenzweig

EX-URSS Le sommet de la Communauté des Etats indépendants (CEI), qui regroupe douze des anciennes Républiques soviétiques, s'est achevé vendredi 3 novembre à Moscou. Malgré une apparence d'unité, l'évolution des pays membres de la CEI se distingue notamment dans leurs rapports avec Moscou. ● EN UKRAINE, le président Leonid Koutchma a de nouveau illustré cette semaine, après l'adoption d'une Constitution en Crimée, majoritairement peuplée de Russes, comment Kiev cherche, et réussit, à exercer sa souveraineté sans froisser le puissant voisin russe. ● EN BIÉLORUSSIE, en revanche, le très autoritaire Alexandre Loukachenko se distingue par la volonté de faire retourner son pays dans l'orbite de Moscou. ● EN GÉORGIE, après des velléités d'indépendance, le président Chevardnadze, qui brigue sa réélection dimanche, est contraint de s'appuyer sur Moscou pour imposer son pouvoir.

Leonid Koutchma apaise le conflit entre l'Ukraine et la Crimée

Le président ukrainien semble avoir trouvé un compromis sur le statut territorial de la presqu'île, qui ne sera pas rattachée à la Russie. En Biélorussie et en Géorgie, l'influence de Moscou reste, en revanche, toujours aussi forte

KIEV
correspondance

L'adoption par le Parlement de Crimée d'une Constitution, mercredi 1er novembre, stipulant que cette République autonome *« fait partie intégrante de l'Ukraine »* marque la fin de la dispute qui opposait depuis plus de trois ans les autorités de Kiev aux dirigeants de la péninsule russophone, tournés vers Moscou. La mise en veilleuse du séparatisme criméen – dont un rapport de la CIA prédisait en 1994 qu'il pouvait déclencher une troisième guerre mondiale – représente un rare exemple d'apaisement de conflit territorial dans l'ex-Union soviétique.

Le règlement en douceur de l'affaire criméenne reflète la politique de bon voisinage élaborée entre Kiev et Moscou depuis l'arrivée au pouvoir de Leonid Koutchma, le deuxième président de l'Ukraine postsoviétique. Ce technocrate, qui dirigeait par le passé l'une des plus grandes fabriques de missiles de l'URSS, ne cache pas son *« chaleureux respect envers le grand peuple russe »*, sans doute l'une des clés du *modus vivendi* qu'il s'efforce d'entretenir avec Moscou. *« Tout homme politique ukrainien qui jouerait la carte antirusse est condamné »*, aime-t-il répéter ; un programme qui lui avait permis de succéder, en juin 1994, au nationaliste Leonid Kravtchouk.

MANŒUVRE EN FINESSE

Leonid Koutchma aura manœuvré en finesse pour damer le pion aux velléités d'indépendance apparues en Crimée après la levée du joug soviétique. Cette petite République de 2,5 millions d'habitants (dont deux tiers de Russes), « offerte » à l'Ukraine par le Kremlin en 1954, s'était dotée en janvier 1994 d'un président, Iouri Mechkov, qui promettait de rejoindre la *« mère Russie »*, mais dont la popularité s'était vite effritée, notamment en raison de la crise économique. Soucieux de ne pas déclencher les foudres des nationalistes russes, tout en maintenant le cap de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, Leonid Koutchma aura agi en deux temps. En mars dernier, profitant à la fois de l'enlisement russe en Tchétchénie et des divisions au sein du mouvement indépendantiste criméen, il place la péninsule sous son administration directe, annulant au passage la Constitution et la présidence de la République autonome. Fin juillet, à la faveur d'un remaniement politique en Crimée, il rétablit l'autonomie et autorise le Parlement de Simferopol – devenu, entre-temps, favorable au dialogue avec Kiev – à préparer une nouvelle Constitution locale.

Mais ce tour de force aura surtout été facilité par le peu d'enthousiasme manifesté par Moscou à l'égard des politiciens « prorusses » de Crimée, en perte de vitesse.

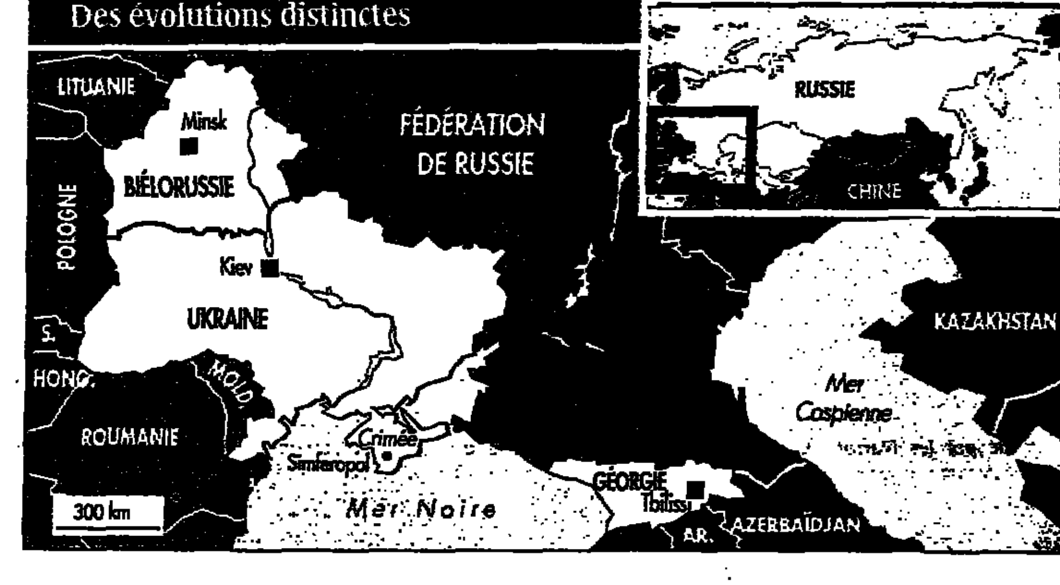
« POINT CHAUD » POTENTIEL

Ces derniers ont désormais l'œil rivé sur les prochaines élections législatives et présidentielle russes, estimant que *« tout peut changer si de vrais patriotes arrivent au pouvoir à Moscou »*. La Crimée reste, par ailleurs, un « point chaud » potentiel en raison du mécontentement de sa minorité tatare, un problème qui a déjà provoqué cette année de violents affrontements inter-ethniques.

Le souci d'une bonne entente avec Moscou (tout en se gardant de participer à la moindre alliance militaire au sein de la CEI) et les constants efforts de rapprochement avec l'Ouest (l'Ukraine a été la première République ex-soviétique à rejoindre le « Partenariat pour la paix » de l'OTAN) constituent les deux axes de la politique conduite par Kiev depuis plus d'un an. Dans cette République de 52 millions d'habitants (dont 22 % de Russes), qui dépend presque entièrement de la Russie pour son approvisionnement en gaz naturel et en pétrole, un consensus perdure sur la nécessité d'une *« étroite coopération économique »* avec l'ancien *« grand frère »*. Cette semaine, le gouvernement ukrainien est parvenu à un accord avec la compagnie russe Gazprom, sur les fournitures en gaz pour l'année 1996 et les modalités de paiement (la dette énergétique ukrainienne s'élève au total en 1994 à 3,2 milliards de dollars).

Il reste néanmoins entre les deux capitales des points de friction qui font dire à un diplomate russe en poste à Kiev : *« Nos relations se sont normalisées, mais elles restent incroyablement compliquées »*. *« Les dirigeants ukrainiens ont peur des Russes, mais ne veulent pas le dire »*, estime, de son côté, un attaché militaire occidental. En dépit d'un accord signé à Sotchi en juin dernier par les présidents Eltsine et Koutchma, le partage de la flotte de la mer Noire et le statut du port de Sébastopol font l'objet d'interminables marchandages. Boris Eltsine a d'ailleurs affirmé qu'il ne signera pas le traité d'amitié et de coopération prévu avec l'Ukraine tant que le problème de la flotte, *« question très importante pour la Russie »*, ne sera pas résolu – même si cette flotte n'est plus qu'une collection de navires rouillés. Et la perspective des prochains scrutins en Russie inquiète certains dirigeants ukrainiens qui craignent une surenchère nationaliste à Moscou.

Natalie Nougayrède



Alexandre Loukachenko fait rétablir le drapeau rouge et supprime les libertés en Biélorussie

MINSK (Biélorussie)
de notre envoyé spécial

« J'ai le pressentiment qu'on n'évitera pas la dictature » : Pavel Cheremet, le jeune rédacteur en chef de la *Bielorossia Delovaïa Gazeta*, le principal journal d'affaires de Biélorussie, est d'humeur sombre. « *Il restait quatre journaux indépendants*, explique-t-il, *trois d'entre eux viennent de recevoir un nouveau coup.* » Après avoir été interdite d'impression dans la capitale il y a un an, la presse indépendante doit trouver depuis la mi-octobre des rotatives à l'étranger. Et l'organisme d'Etat chargé de la diffusion, le seul qui existe, refuse de distribuer les journaux d'opposition.

Les médias d'Etat, eux, ont été mis au pas depuis longtemps, et la seule chaîne indépendante a tout simplement été fermée. Pour *« informer la population de la situation réelle »*, le très autoritaire et populiste président biélorusse, Alexandre Loukachenko, vient de décider d'instaurer *« une journée politique »* dans les entreprises. Il forme aussi une garde présidentielle et vient de nommer des fidèles à la tête des « organes d'ordre » (intérieur, défense, KGB et conseil de sécurité).

Après avoir réussi à discréditer un nouveau Parlement élu en avril, le numéro un biélorusse a récemment promis d'introduire un régime présidentiel direct si, fin novembre, les électeurs ne se rendaient pas suffisamment nombreux aux urnes pour compléter la nouvelle Assemblée. En attendant, le président Loukachenko refuse de reconnaître l'autorité de l'ancien Soviet suprême, malgré un jugement de la Cour constitutionnelle. L'hiver risque donc d'être agité. D'autant plus que les experts prédisent un sombre avenir pour le rouble biélorusse, resté stable depuis un an malgré une inflation persistante. *« Dans un mois ou deux mois, la banque centrale, qui dépense près de 100 millions de dollars par mois en interventions, n'aura plus de réserves. Le cours va s'effondrer »*, met en garde Stanislav Bogdankevitch. Ce docteur en économie à l'autorité reconnue a démissionné il y un mois de la présidence de la Banque nationale, car *« le président se servait de l'institution comme de sa banque personnelle et aucun des programmes de réformes n'a été appliqué »*, explique-t-il dans son bureau glacial. En ce début d'hiver, le chauffage, toujours collectif, n'a pas encore été mis en route. Malgré l'entrée en vigueur, fin mai, d'une union douanière avec la Russie, Moscou refuse de fournir le gaz et le pétrole à des prix cassés.

Située *« au cœur de l'Europe »*, la petite Biélorussie est devenue une exception, un cas original et souvent inquiétant. Alors que les pays de l'ex-bloc soviétique se battent pour leur indépendance, ce pays de 10,5 millions d'habitants, fortement russifiés, semble tout faire pour abdiquer sa souveraineté, faire fi de sa nouvelle indépendance et confier son destin à Moscou.

Les deux problèmes sont liés : les autorités et la majorité de la population craignent les réformes et voient dans la Russie leur planche de salut économique. C'est la tentation d'un impossible retour en arrière au *« bon vieux temps »*, où la République biélorusse vivait mieux que le reste de l'URSS, en transformant des matières premières peu coûteuses avec de l'énergie russe à bas prix. Cette nostalgie a son symbole. En mai, le drapeau rouge, soviétique, a été restauré, par référendum (75 % des voix pour), comme emblème national.

> Ce pays semble tout faire pour abdiquer sa souveraineté, faire fi de sa nouvelle indépendance et confier son destin à Moscou

Si l'union douanière, aussi approuvée par référendum, est entrée en vigueur, la perspective d'une union monétaire, et plus encore politique, avec la Russie est très incertaine. L'an dernier, la Russie avait annulé le projet, déjà signé, d'union monétaire. *« Pourquoi acheter la vache quand on a le lait gratuitement ? La Russie a déjà tous les avantages ; une présence militaire, un corridor vers l'Europe, un soutien diplomatique, et aucun des inconvénients »*, souligne un diplomate à Minsk.

Pour plaire à Moscou, les autorités biélorusses en font pourtant beaucoup. Trop sans doute. Minsk devance la Russie dans le combat pour reconstituer un bloc militaire dans l'ex-URSS face à l'*« expansionnisme »* de l'OTAN. La Biélorussie a même relancé une *« mini-guerre froide »*, illustrée par un incident meurtrier. La défense aérienne de la petite République a réédité, à son niveau, un exploit de l'Union soviétique, qui avait abattu en 1983 un Boeing civil sud-coréen, tuant tous ses passagers. Le 12 septembre, les forces biélorusses ont descendu, en plein vol, une montgolfière qui participait à une compétition internationale. Le bilan est de deux Américains tués, de quelques *« regrets »* (mais pas d'excuses officielles) et de 60 dollars d'amende infligée à deux rescapés... *« sans visa »*.

L'incident du ballon n'est que la plus visible des actions musclées du pouvoir. Fin août, le président signait un oukase pour *« assurer la stabilité politique, renforcer la discipline et le respect de la loi »* et pour *« prévenir les grèves illégales »*. Le décret *« suspend »* les activités du syndicat libre et l'immunité des députés du Parlement comme des assemblées locales.

Président du syndicat libre *« suspendu »*, Guennadi Alexandrovitch Bikov a été arrêté dans son bureau, le 21 août, *« par des hommes en cagoule, avec des gilets pare-balles »*, puis condamné à dix jours de prison ferme pour avoir *« organisé une grève illégale »*, dit-il en souriant. Réclamant le versement des salaires, la branche des transports du syndicat avait lancé le 17 août un mouvement de grève. Une trentaine de personnes ont été arrêtées, 82 ont été licenciées. Et trois leaders syndicaux, dont M. Bikov, ont été emprisonnés.

Député du Soviet suprême, Iouri Bilinki, un jeune économiste de trente-cinq ans, vice-président du Front populaire (opposition), avait entamé, le 12 avril, une grève de la faim avec dix-huit autres députés pour protester contre de multiples violations de la Constitution. *« Nous étions dans la salle du Soviet suprême et, à 3 heures du matin, des hommes en cagoule ont fait irruption*, raconte-t-il. *Ils nous ont frappés à coups de matraque et insultés. J'ai été saisi à la gorge par l'un d'eux, pendant qu'un autre me tordait le bras dans le dos. Un député a eu le nez cassé, un autre un traumatisme à la colonne vertébrale. »*

Après avoir perdu leur immunité, les parlementaires ont été privés de passeport diplomatique. A la présidence, on préfère *« ne pas commenter »* ces événements. Oural Latipov, conseiller du président Loukachenko, explique ces *« problèmes internes »* par la division en cours du pouvoir, recommandée *« par Montesquieu »*. Ce partage, dit-il, *« n'a été simple dans aucun pays »*, faisant remarquer qu'*« en Grande-Bretagne le Parlement a fait exécuter le roi »*. Il *« espère »* cependant que les choses vont se passer *« de façon plus civilisée »*. Les adversaires se font peu d'illusions. *« Le peuple croit vraiment que l'opposition, le Parlement, la Cour constitutionnelle, empêchent le président de lui donner le bonheur »*, soupire un opposant. C'est finalement ce qui rassure un peu. Le président Loukachenko peut difficilement se passer d'avoir une opposition.

Jean-Baptiste Naudet

Les élections en Géorgie devraient permettre à Edouard Chevardnadze de renforcer son pouvoir

MOSCOU
de notre correspondante

Les élections générales en Géorgie, dimanche 5 novembre, doivent permettre à Edouard Chevardnadze de rester, malgré cinq rivaux, à la tête d'un Etat qui semble sortir tout juste du chaos. La Constitution, adoptée en octobre, donne au président de grands pouvoirs, comme à la plupart de ses collègues de l'ex-URSS, et devrait en outre limiter les effets « destabilisants » de l'élection simultanée d'un nouveau Parlement, où le parti d'Edouard Chevardnadze, l'Union des citoyens, pourrait être minoritaire. Ce qui serait en soi un hommage à la *« voie géorgienne »* vers la démocratie, qui fut par ailleurs dévoyée par un nationalisme ayant entraîné le pays dans deux guerres, non pas contre l'ex-puissance *« coloniale »* russe, mais contre des minorités locales, ossète et abkhaze, accusées de jouer le jeu de Moscou. Ces guerres avaient laissé le pays sous la coupe de milices armées, qui pillaient ses dernières ressources.

LA SORTIE DU GOUFFRE

Mais, il y a un an, un programme économique soutenu par le FMI ainsi que de savantes alliances avec Moscou ont commencé à sortir la Géorgie du gouffre. Depuis le printemps, elle se sent « revivre » : non seulement les milices ont finalement été jugulées (laissant ainsi à la police le monopole du racket), mais l'électricité revient, le pain ne manque plus, les cafés et les magasins ont rouvert, l'hyperinflation a disparu et une nouvelle monnaie – le lari – a été imposée. Si les salaires ne permettent toujours pas de se nourrir plus de quelques jours (c'est comme ailleurs la « débrouille » qui marche dans un pays doté en outre d'une riche agriculture), le contraste avec les hivers passés est suffisant pour engendrer l'espoir.

Les Géorgiens, tablant sur la « stabilité », veulent donc renouveler le mandat de celui qui a déjà dirigé leur pays durant quinze ans, avant et après un septennat à la tête de la diplomatie gorbatchevienne. Venu de Moscou, après la guerre civile géorgienne de 1991-1992, réconcilier ses concitoyens avec la Russie, si ce n'est entre eux, il fut élu à la présidence du Parlement – ce qui ne le mettait pas à l'abri des surenchères nationalistes.

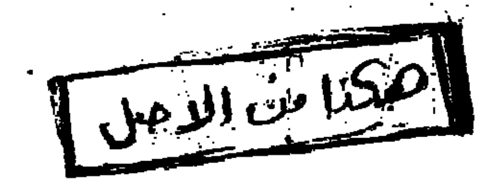
CONCESSIONS À MOSCOU

Edouard Chevardnadze fut donc porté à conduire lui-même, en 1993, la guerre perdue contre les *« séparatistes »* abkhazes, qui l'a obligé à plier devant la Russie alors qu'il rêvait sans doute d'une indépendance garantie par ses liens, restés privilégiés, avec les dirigeants occidentaux. Ceux-ci ont certes facilité l'afflux d'aide étrangère qui a contribué au sauvetage du pays, mais c'est Moscou qui tient toujours les clés de son approvisionnement, énergétique et alimentaire.Ce qui ne s'obtient pas sans contreparties : M. Chevardnadze dut signer des accords sur le maintien des bases militaires russes en Géorgie, confirmés et élargis après l'entrée de troupes russes en Tchétchénie, dont le président géorgien fut le plus enthousiaste des partisans. Il rendait ainsi un fier service au Kremlin, critiqué par ailleurs de toutes parts, espérant sans doute que ses propres « séparatistes » abkhazes, alliés en 1993 aux Tchétchènes, seront de même ramenés un jour dans le bercail géorgien avec l'aide militaire de la Russie.

La question désormais est de savoir si Edouard Chevardnadze, une fois élu – dimanche ou lors d'un second tour éventuel – à la nouvelle présidence, se sentira assez fort pour cesser de jouer sur les vifs sentiments « revanchards » de ses électeurs vis-à-vis de l'Abkhazie, malgré les 200 000 réfugiés géorgiens qui s'entassent toujours dans des hôtels du pays. Ou s'il mettera à exécution la menace, encore brandie à la veille du scrutin, de repartir en guerre contre les Abkhazes au cas où les négociations menées depuis deux ans sous l'égide de Moscou n'aboutissent pas. Mais, là encore, c'est la Russie qui détient les clés d'une réponse. C'est, par exemple, à Moscou que s'est réfugié le chef des services de sécurité de M. Chevardnadze, accusé par ce dernier d'avoir organisé l'attentat à la voiture piégée qui l'avait visé le 29 août dernier (afin, selon certains, de nuire au projet de faire passer par la Géorgie un oléoduc rival de celui de la Russie pour évacuer le pétrole de la Caspienne).

Vétéran du KGB soviétique, Igor Gueorgadze accuse à son tour le chef de l'Etat de corruption à grande échelle et d'avoir mis en scène l'attentat pour se débarrasser des dernières milices qui sévissaient dans le pays et obtenir un surcroît de soutien à la veille des élections. Çela s'est, en effet, réalisé, même si rien ne prouve la version de l'attentat « fabriqué », ni d'ailleurs la culpabilité de Gueorgadze. Mais les alliances entre services de sécurité russes et opposants dans les Etats de la CEI en délicatesse avec Moscou (l'Azerbaïdjan et le Turkménistan sont aussi dans ce cas) restent apparemment un des instruments de la Russie pour tenter de recréer le *« bloc militaire »* dont elle menace l'Occident en cas d'élargissement de l'OTAN. Les ennuis d'Edouard Chevardnadze pourraient ainsi se poursuivre malgré un triomphe électoral, alors que, par ailleurs, il ne manque pas d'opposants qui lui reprochent de miser sur la Russie, dont la tactique dans le Caucase fut toujours de diviser pour régner.

Sophie Shihab



Le premier ministre russe veut « libérer » le président de « certaines tâches »

Boris Eltsine est apparu très affaibli sur les images diffusées par la télévision

Le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, s'est entretenu pour la première fois, vendredi 3 novembre, avec Boris Eltsine depuis son hospitalisation pour troubles cardiaques il y a huit jours. A l'issue de cet entretien, au cours duquel M. Eltsine paraissait fatigué et hésitant, M. Tchernomyrdine a laissé entendre que ses compétences pourraient être élargies, ravivant ainsi les rumeurs sur la guerre de succession au Kremlin.

MOSCOU
de notre correspondant

Boris Eltsine est réapparu, vendredi 3 novembre, pour la première fois depuis son hospitalisation d'urgence il y a huit jours pour des troubles cardiaques. Malgré leur brièveté (moins d'une minute) et un montage acrobatique, les quelques images diffusées par le Kremlin de la première rencontre entre le président, assis sur une chaise de l'hôpital, et son premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, ont clairement montré que le président russe, officiellement toujours en charge de l'Etat, est un homme malade.

Habillé de son survêtement bleu préféré, Boris Eltsine avait le regard éteint, le visage pale et bouffi d'un malade. Et même quand il a dit : « *Subjectivement* (sic), *je ne me sens pas mal* », ou : « *Mon rétablissement se déroule comme prévu* », ou encore : « *Je dois retrouver un état normal, mais il n'y a pas de raison maintenant de s'inquiéter* », il parlait comme un homme malade, avec une voix blanche, lente, en heurtant les mots.

Après cette rencontre officiellement baptisée « *de travail* » et « *d'une demi-heure* », le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, a annoncé d'un ton ferme, au cours d'une conférence de presse, qu'il « *avait compris dans le regard du président qu'il devait travailler plus* », que Boris Eltsine devait « *être libéré de certaines tâches pour avoir des chances de mieux récupérer* ». « *Chaque ministère doit remplir ses fonctions, les ministères de force* [défense, affaires étrangères, intérieur et services spéciaux, soumis au président] *comme les autres. Mais décider, coordonner et résoudre les problèmes, c'est à Tchernomyrdine de le faire davantage* », a dit le premier ministre. Il a aussitôt ajouté que Boris Eltsine et lui-même continueraient « *à décider ensemble sur toutes les questions clés, économiques et politiques* ». En cas d'incapacité du président russe, le premier ministre doit, selon la Constitution, assurer le relais.

Même si la nécessité d'un transfert, fût-il temporaire, de pouvoirs semble évidente, les précautions oratoires du premier ministre visent sans doute à éviter un conflit avec une partie de l'entourage du président. A couteaux tirés avec le chef du gouvernement, particulièrement sur le dossier tchétchène, le ministre de la défense, Pavel Gratchev, a ainsi déclaré qu'il « *répondait aux ordres du président* ». Le service de presse du Kremlin n'avait « *pas d'information officielle* », mais « *ne pensait pas que le président ait transféré des pouvoirs, notamment car il se sent mieux* ». Bref, comme l'a dit Naïna, la femme de Boris Eltsine, « *tout va aussi bien que possible* (...). *Nous sommes tous dans les mains de Dieu* »...

Alors que l'hospitalisation du président fait craindre une recrudescence des intrigues politiques, notamment le report ou l'annulation des élections législatives du 17 décembre, les choses ont semblé se normaliser sur ce front, même si beaucoup de responsables demandent le changement de la loi électorale, ou n'« *excluent pas* » une annulation, alors que la campagne a officiellement commencé. La Cour suprême a ainsi ordonné, vendredi, à la commission électorale de revenir sur l'interdiction d'enregistrer le mouvement nationaliste Derjava de l'opposant Alexandre Routskoï.

La Cour devait trancher, samedi, sur le recours déposé par le parti libéral Iabloko, dont l'interdiction avait déclenché une levée de boucliers : les partis démocratiques menaçaient d'un boycottage, d'autres dénonçaient « *une farce* ». Le parti Iabloko, du présidentiable Gregori Iavlinski, devrait donc être autorisé à participer aux élections, car c'est maintenant au tour de la commission électorale de se retrouver sur la sellette. Iabloko a ainsi présenté un témoignage devant la Cour qui, selon M. Iavlinski, « *prouve les tentatives de la commission électorale de falsifier les documents et met en question toute l'activité de la commission* ». Paradoxalement, même si tous les partis exclus du scrutin sont réintégrés, la crédibilité des élections législatives semble donc déjà atteinte. Qui pourra, en effet, croire à des résultats prononcés par une commission électorale discréditée ?

Jean-Baptiste Naudet

114 % d'inflation depuis le début de l'année

Le taux d'inflation en Russie pour le mois d'octobre s'est établi à 4,7 %, contre 4,5 % au mois de septembre, a indiqué vendredi 3 novembre, le Comité d'Etat pour les statistiques. Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 3,4 %, ceux des produits non alimentaires de 5,1 % et ceux des services de 8,9 % par rapport au mois dernier. Depuis le début de l'année, la hausse des prix en Russie a été de 114 %. « *La hausse des prix va retomber d'ici à la fin de l'année à 4,3 % ou moins* », avait estimé, lundi, le ministre de l'économie, Evgueni Yassine. Selon le ministre, le taux d'inflation mensuel attendu pour 1995 « *sera de 3 points de plus que prévu* ». Le gouvernement avait prévu pour la fin de l'année un taux mensuel d'inflation de 1 à 2 %. – *(AFP.)*

L'Argentine extrade l'ancien nazi Erich Priebke vers l'Italie

Il avait participé au massacre des fosses Ardéatines

BUENOS AIRES
de notre correspondante

L'ancien officier nazi Erich Priebke (quatre-vingt-deux ans), réfugié en Argentine depuis près d'un demi-siècle, sera extradé vers l'Italie, où il sera jugé pour sa participation au massacre des fosses Ardéatines, à Rome, en 1944. Les nazis avaient fusillé sommairement 335 civils italiens, dont 70 juifs, en représailles à un attentat qui avait fait 32 morts.

La Cour suprême de justice argentine a donné son avis favorable le 2 novembre à la demande d'extradition présentée il y a un an par l'Italie, estimant que les accusations contre Priebke relevaient de « *crimes contre l'humanité* ». En août dernier, la Cour fédérale avait, pour sa part, rejeté la requête, jugeant qu'il y avait prescription. A son tour, le gouvernement allemand avait alors présenté une demande d'extradition.

Après avoir été retrouvé par une chaine de télévision américaine en mai 1994, l'ancien capitaine de la Gestapo avait été arrêté à San Carlos de Bariloche, la grande station touristique de Patagonie (1 450 kilomètres au sud de Buenos Aires). Il avait été placé sous arrêt domiciliaire, pour problèmes de santé, dans une élégante clinique dont il est propriétaire. Priebke, qui avait trouvé refuge en 1948 en Argentine avec sa femme et ses deux fils, était devenu un notable à Bariloche. Il était le président de l'Association culturelle germano-argentine et le directeur d'un collège renommé. L'ancien officier nazi avait reconnu avoir participé au massacre des fosses Ardéatines. « *J'ai tué. Mais comment pouvais-je faire autrement ?* », avait-il déclaré à la télévision, en affirmant qu'il avait obéi à des ordres de ses supérieurs.

Dans un autre entretien, fin août, avec la télévision italienne, Priebke avait affirmé qu'il avait voyagé sans problèmes, et à plusieurs reprises, en Allemagne, en Italie et aux Etats-Unis, muni de son passeport allemand et sous sa véritable identité. Il avait également fait allusion à l'aide qu'auraient apportée la Croix-Rouge et le Vatican aux criminels de guerre pour s'enfuir vers l'Amérique latine.

Bras droit de Herbert Kappler, le chef de la Gestapo en Italie, Priebke avait été arrêté après la guerre, mais avait réussi à s'enfuir. En Argentine, il bénéficia, comme des centaines d'autres nazis, de la protection du gouvernement du général Péron. Sa présence à Bariloche avait été signalée dès 1989 par Simon Wiesenthal, le chasseur de nazis.

Au total, une quinzaine de hauts responsables nazis auraient trouvé refuge en Argentine après la chute du III[e] Reich. Un des plus recherchés, mais sans succès, fut Martin Bormann, qui serait arrivé à bord d'un sous-marin transportant le fameux « trésor nazi ». Adolf Eichmann vécut de nombreuses années en Argentine avant d'être enlevé, en 1960, par un commando israélien dans la banlieue de Buenos Aires. Conduit à Jérusalem, il fut jugé et exécuté. Josef Mengele, « l'ange de la mort », responsable d'expérimentations sur des êtres humains à Auschwitz, était arrivé en 1949 à Buenos Aires, mais avait préféré s'enfuir au Paraguay après l'enlèvement d'Eichmann. Il serait mort au Brésil en 1979, à l'âge de soixante-huit ans.

Récemment, un rapport d'Interpol avait indiqué que Alois Brunner (quatre-vingt-trois ans) pourrait se trouver dans le nord-est de l'Argentine, près de la frontière avec le Brésil et le Paraguay. Mais le ministère argentin de l'intérieur avait indiqué que ses recherches avaient été vaines.

Avant Priebke, l'Argentine n'avait accepté qu'une seule fois d'extrader un criminel de guerre. En 1990, la Cour suprême avait autorisé, après dix-sept ans de négociations, l'extradition de Josef Schwammpberger, ancien officier SS accusé d'avoir assassiné 5 000 juifs polonais.

Christine Legrand

■ **Le ministère public de l'Audience nationale** (la plus haute instance pénale espagnole) s'est opposé, vendredi 3 novembre, à l'extradition du nazi autrichien Gerd Honsik, résidant en Espagne et condamné dans son pays à dix-huit mois de prison pour un « *délit d'activités national-socialistes* ». Honsik, âgé de cinquante-quatre ans, est l'auteur d'ouvrages niant l'existence de l'holocauste juif et des chambres à gaz. Madrid s'est opposé à son extradition pour des « *raisons techniques* », notamment du fait de l'absence de délit similaire en Espagne. – *(AFP).*

L'accord de paix en Bosnie lié à la mise à l'écart des criminels de guerre

LE TRIBUNAL pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) a appelé les Etats-Unis, vendredi 3 novembre, à faire du jugement des criminels de guerre l'une des conditions du plan de paix en Bosnie. Ce souhait du TPI, installé par les Nations unies à La Haye, est contenu dans une lettre du procureur Richard Goldstone à l'ambassadeur américain à l'ONU, Madeleine Albright, selon le *New York Times*. Le département d'Etat américain a confirmé avoir reçu cette demande.

« *C'était notre intention depuis le début* », a commenté le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns. Le secrétaire d'Etat adjoint aux droits de l'homme, John Shattuck, devait quitter samedi la base aérienne de Dayton, où se déroulent les pourparlers de paix, pour se rendre en Bosnie afin de continuer à enquêter sur les accusations concernant les exactions commises par les milices serbes contre des civils musulmans. M. Shattuck a répété que les Etats-Unis n'avaient pas de « *preuves formelles* » qui lieraient le président serbe Slobodan Milosevic à ces exactions.

L'Union européenne a, pour sa part, affirmé partager le point de vue des Etats-Unis selon lequel le chef des Serbes bosniaques, Radovan Karadzic, et son chef d'état-major, Rakto Mladic, doivent abandonner leurs fonctions dans le cadre d'un éventuel accord de paix. « *Il est difficile d'imaginer que des programmes d'assistance soient menés dans les territoires serbes si ceux-ci sont toujours dirigés par des personnes identifiées comme des criminels de guerre* », a précisé Nico Wegter, porte-parole du commissaire en charge de l'Europe de l'Est.

UN JOURNALISTE TOUJOURS DÉTENU

Le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, a affirmé que les soldats américains ne participeraient pas à une mission de l'OTAN pour appliquer un éventuel accord de paix en Bosnie si MM. Karadzic et Mladic conservaient leurs postes. Le « gouvernement » serbe de Bosnie a, une nouvelle fois, démenti, vendredi, la mise à l'écart de ses chefs civils et militaires, en niant que des « *préparatifs pour leur remplacement* » aient commencé à Pale, comme l'agence yougoslave indépendante Beta l'avait annoncé.

Les Etats-Unis ont d'autre part demandé, vendredi, « *la libération immédiate* » de David Rohde, le journaliste américain du quotidien *Christian Science Monitor* détenu en Bosnie. Les Serbes de Bosnie ont confirmé qu'ils détenaient le journaliste ; ils l'accusent de s'être introduit « *illégalement* » en « *République serbe* ». David Rohde était porté disparu depuis samedi. Il avait quitté Sarajevo seul à bord d'une voiture de location à destination de Srebrenica, une des enclaves musulmanes de Bosnie orientale tombée aux mains des Serbes de Bosnie. Washington avait demandé en vain pendant cinq jours des informations à son sujet aux dirigeants de Pale.– *(AFP, Reuter.)*

Le respect des droits de l'homme, « élément essentiel » des relations de l'Europe avec ses anciennes colonies

PORT-LOUIS (île Maurice)
de notre envoyé spécial

La coopération eurafricaine se politise : conclue pour dix ans en 1989, avec une clause de mise à jour à mi-parcours, la convention de Lomé IV – dont les ministres des Quinze ainsi que leurs collègues des soixante-dix pays partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) devaient signer, samedi 4 novembre à l'île Maurice, la version révisée – reconnait désormais comme un « *élément essentiel* » de la relation préférentielle établie depuis vingt ans entre l'Europe et ses anciennes colonies le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit ou encore la bonne gestion des affaires publiques.

A l'avenir, l'Union européenne (UE) pourra légalement, en s'appuyant sur des procédures inscrites dans la convention, sanctionner des dérives particulièrement graves, autrement dit limiter, voire complètement suspendre l'aide financière qu'elle accorde à chacun des pays ACP. Cependant l'idée sous-jacente, du côté de l'UE, est certainement moins de jouer les gendarmes que de faciliter des évolutions qui ne s'opèrent encore qu'imparfaitement, de promouvoir ces valeurs démocratiques auxquelles elle est attachée. C'est pourquoi elle affectera un magot de 80 millions d'écus à inciter à la réforme des institutions politiques et des administrations.

Au temps de la guerre froide, alors que l'Afrique apparaissait comme l'un des terrains de prédilection de la lutte d'influence entre l'Est et l'Ouest, la Communauté s'était montrée peu sourcilleuse en matière de droits de l'homme. Mieux valaient des tyrans fidèles que des démocrates contestataires ! L'Europe a maintenu son aide au colonel Mengistu, le dictateur éthiopien, plutôt que de le laisser en tête-à-tête avec ses amis soviétiques.

Depuis la chute du mur de Berlin et la disparition de la rivalité Est-Ouest, l'UE s'est progressivement montrée plus regardante avant d'accorder son aide.

DÉSORDRES

Lomé IV considérait les droits de l'homme comme un objectif de la convention, mais restait muette sur les moyens pratiques de le prendre en compte. C'est cette lacune que comble la version révisée. L'accent ainsi placé sur l'Etat de droit et la bonne gestion répond à une évidente nécessité, compte tenu des désordres que connaissent l'Afrique et, dans une moindre mesure, les Caraïbes. « *Dans une quinzaine de pays ACP, l'aide européenne au développement a dû être réduite ou stoppée. Avec trois de nos plus importants partenaires, le Nigéria, le Zaïre et le Soudan, la coopération ne marche pas. 30 % à 40 % de la population des pays ACP est victime de cette situation* », note Philippe Soubestre, directeur général adjoint à la Commission européenne, chargé du Fonds européen de développement (FED). La liste des pays ACP ravagés par la guerre ou soumis à de fortes tensions politiques n'en finit pas de s'allonger. La Somalie, le Soudan, le Libéria ne font pratiquement plus partie de la Convention de Lomé. C'est seulement une aide très ralentie que l'UE peut fournir à la Gambie et à la Sierra-Leone. Conséquence des traumatismes passés, la situation demeure difficile en Angola, au Mozambique, sans même évoquer les cas douloureux du Rwanda et du Burundi.

Sous l'influence des Etats membres, la commission est parfois contrainte d'adopter des positions plus ambiguës qu'elle ne le souhaiterait : malgré la dictature militaire, le conseil des ministres ne lui a jamais donné le feu vert pour suspendre complètement l'aide au géant nigérian ; elle continue donc à y financer des projets de lutte contre la pauvreté. S'interroger sur l'opportunité d'aider comme par le passé le régime autoritaire du général Eyadéma, au Togo, ferait certainement froncer les sourcils à Paris, voire à Bonn.

La Commission de Bruxelles a le souci de se montrer mobile, d'accompagner les évolutions, de trouver des solutions adaptées à chaque cas. L'aide à Haïti, interrompue après le coup d'Etat militaire, a été rétablie après le retour du président Aristide. Au Zaïre, bien que la situation reste chaotique, rendant impossible le fonctionnement normal de la coopération, elle a donné son feu vert à un programme de réhabilitation de 90 millions d'écus – renforcement des infrastructures dans les zones envahies par les réfugiés et lutte contre la pauvreté – à la condition qu'elle le gère directement avec les ONG, sans intervention gouvernementale. Le président Mobutu n'inspire qu'une confiance limitée...

Malgré ces zones sombres, le processus de démocratisation et d'assainissement économique qu'entend soutenir l'Europe est bel et bien en cours, assure-t-on à Bruxelles, où l'on dénonce comme anachronique l'afro-pessimisme encore ambiant. « *Dans deux grandes zones d'Afrique, on voit apparaître des signes de reprise caractérisée. En Afrique australe, où la meilleure insertion de l'Afrique du Sud dans l'économie régionale joue comme un facteur de dynamisation décisif, mais aussi en Afrique de l'Ouest où, grâce à la dévaluation réussie du franc CFA, grâce aussi au redressement des prix des matières premières (café, cacao, coton), la situation s'améliore, notamment en Côte-d'Ivoire et cela, malgré la tache sombre du Libéria ou les incertitudes du Nigéria* », souligne M. Soubestre, faisant état d'un « *optimisme raisonné* ».

EFFORT MAINTENU

Grâce à la France qui, tout au long du semestre passé, a ferraillé dur avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, lesquels voulaient réduire leurs contribution, l'UE continuera de disposer de moyens importants pour mettre en œuvre sa politique d'aide au développement des pays ACP. Les crédits affectés au 8[e] FED, qui couvrira la période 1996-2000, se situeront, en termes réels, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, au même niveau que ceux du 7[e] FED : 13,127 milliards d'écus (83 milliards de francs) au lieu de 10,8 miliards (68 milliards de francs) pour la période quinquennale précédente. L'effort communautaire est donc maintenu, ce qui n'est qu'à moitié satisfaisant puisque dans l'intervalle l'UE est passée de douze à quinze membres...

La convention révisée prévoit des dispositions pour éviter les gaspillages : ainsi les programmes indicatifs qui sont conclus avec chacun des pays ACP et où sont décrits les secteurs devant bénéficier des subventions du FED seront revus en cours de parcours. Si leur exécution laisse à désirer, une partie des crédits qui leur étaient initialement réservés pourra être réorientée vers des pays ACP plus performants.

Ce souci de perfectionner un outil familier, mais parfois vieillissant, touche aussi la coopération commerciale. Les ACP se plaignent de voir les préférences tarifaires dont ils bénéficiaient pour exporter vers l'Europe sérieusement écornées, notamment à cause des réductions de droits de douane décidées dans le cadre du GATT – remplacé par l'OMC. L'UE, sensible à l'argument, s'est engagée à aider les entreprises des pays ACP à retrouver le chemin de la compétitivité. Elle plaidera pour une libéralisation de la production et, plus généralement, soutiendra le développement du secteur privé. Les ACP ont aussi obtenu un meilleur accès pour leurs exportations de produits agricoles. Enfin, ingrédient désormais obligatoire de tout accord conclu par l'Europe, les deux parties donneront une ampleur accrue à leur dialogue politique...

Philippe Lemaître

De Lomé I à Lomé IV

La convention de Lomé I a été signée, le 28 février 1975, entre l'Europe des Neuf et quarante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Elle élargissait la convention de Yaoundé qui liait, depuis 1963, la CEE à dix-huit pays africains francophones. Cet accord « historique » prévoyait un mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation des produits de base des pays signataires (le Stabex), la libre entrée des produits exportés par les pays ACP sur les marchés de la CEE, et une importante aide financière. Cette convention a été renouvelée en octobre 1979 (Lomé II), en décembre 1984 (Lomé III) et en décembre 1989 (Lomé IV).

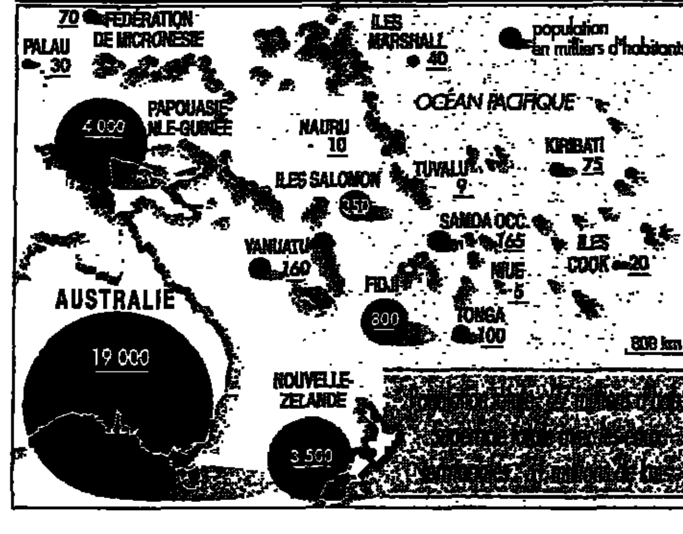
L'hostilité à la politique nucléaire française est le facteur d'unité le plus puissant du Pacifique sud

Les liens économiques entre les seize Etats du Forum demeurent très ténus

Le Pacifique sud est certainement la région du monde où la poursuite des essais nucléaires français provoque les réactions les plus vives. La géographie, ainsi que certaines perceptions culturelles, expliquent pour une bonne part cet émoi. Mais, en l'absence de liens économiques déterminants entre les seize Etats du Forum, l'hostilité à certains aspects de la politique française tend à y devenir le principal ciment.

PORT-MORESBY
(Papouasie-Nouvelle-Guinée)
de notre envoyé spécial

Le troisième tir nucléaire, à Mururoa, a provoqué l'émoi, entre autres, des pays de l'« *Océanie* », aujourd'hui réunis dans le Forum du Pacifique sud (FPS). Déjà le FPS a décidé de ne plus compter la France, jusqu'à nouvel ordre, comme un de ses « *partenaires de dialogue* ». Né en 1971, le Forum compte à présent seize membres et rassemble 27 millions d'habitants. Rapprochés, selon le mot du premier ministre australien Paul Keating (*le Monde* du 28 juin), par leurs « *liens matériels et spirituels profonds* » avec le grand océan, les Etats du FPS n'en composent pas moins un ensemble disparate.



D'évidence plus égale que les autres est l'Australie, le plus vaste, le plus peuplé, le plus riche des seize. La prééminence de Canberra se mesure, entre autres, à l'aide qu'elle accorde à la région : 400 millions de dollars l'an. C'est là un facteur décisif dans une zone dont les économies sont, pour la plupart, en déséquilibre. Précieuse est aussi la coopération de la Nouvelle-Zélande, l'autre « Etat pâle » du Pacifique sud : pour avoir plus tôt et mieux que l'Australie apporté des réponses à son problème indigène (les Maoris), et aussi parce qu'il a eu, depuis dix ans, une attitude plus consistante envers le nucléaire, ce pays, plus modeste, est perçu de manière plus fraternelle.

Les quatorze pays « non blancs » du FPS sont tout aussi divers entre eux. Avec un territoire treize fois plus vaste que celui des autres archipels du FPS réunis, avec ses richesses potentielles ou en exploitation (or et cuivre...), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) dépasse de beaucoup ces partenaires. Colonie australienne jusqu'en 1975, elle demeure un destinataire privilégié de l'aide de l'ex-métropole – elle en reçoit les trois quarts –, contrepartie de la position qu'y a maintenue Canberra.

Un autre Etat se détache de la « flottille » : les Fidji. Ce pays n'est pas sorti d'une crise constitutionnelle née du coup d'Etat de 1987 – fomenté par le colonel (devenu général) Sitiveni Rabuka, aujourd'hui premier ministre. Sa réussite n'est pas moins réelle. L'archipel a ainsi réussi à diversifier une économie longtemps fondée sur la canne à sucre, créant notamment une florissante industrie du vêtement. Son tourisme s'est aussi développé, grâce à son aéroport, Nadi, bien situé au centre du Pacifique sud, tout comme son port de Suva, la capitale. Cette position lui vaut aussi d'accueillir diverses institutions régionales, dont le secrétariat du FPS. Fidji est un peu le « grand frère » des autres insulaires, avec les ambiguïtés de cette position.

Parmi les Etats de rang moyen (de 350 000 à 100 000 habitants) figurent trois pays mélanésiens : les Salomon, surtout riches de leurs forêts, sauvagement déboisées, et dont le premier ministre s'adonne aux affaires et au jazz avec plus d'assiduité, dit-on, qu'à la politique ; les Samoa occidentales, plus dotées en hommes qu'en ressources ; et le Vanuatu, ex-condominium franco-britannique, qui jouit de productions diversifiées et s'ouvre au tourisme. Dans cette catégorie entrent aussi les Tonga, polynésiennes, qui ont vu leur économie récemment dopée par de massives exportations de... courges vers le Japon. Dirigées par une des ultimes monarchies presque absolues de la planète, elles étaient jusqu'ici surtout connues comme destination touristique.

Souvent dépendants pour leur survie de maigres cultures vivrières et d'une modeste pêche côtière, viennent enfin les huit micro-Etats du FPS (moins de 100 000 habitants). Ils ont pour unique exportation le coprah, et le tourisme pour seule activité en développement – ainsi que, pour certains, la distribution de droits de pêche, au thon principalement. Avec quelques singularités améliorant l'ordinaire : la base américaine des Marshall ou... les timbres à Tuvalu.

Ces minuscules Etats sont, pour la plupart, encore dépendants de leur « ex »-pays de tutelle pour la défense et les affaires étrangères : les Etats-Unis pour les Micronésiens (Palau, la Fédérations des Etats de Micronésie et les Marshall) ; la Nouvelle-Zélande pour Cook et Niue. Seuls trois de ces « tout-petits » naviguent sans protecteur officiel : outre Tuvalu (ex-Ellice), les Kiribati (ex-Gilbert) et Nauru, laquelle compte une majorité d'Australiens, et a vu sa population enrichie par l'exploitation de phosphates.

REGAGNER LA CONFIANCE

Le général Rabuka a défendu, lors du dernier sommet du FPS, en septembre, en PNG, une thèse iconoclaste : il a dit à ses partenaires – Nouvelle-Zélande et Australie étant bien sûr exclues du raisonnement –qu'ils ne pourront plus vivre longtemps avec des économies protégées et aidées, et que l'avenir consiste pour eux à s'intégrer, avec précaution, dans le plus vaste ensemble Asie-Pacifique, groupé au sein de ce Forum à dix-huit qu'est la Coopération Asie-Pacifique (APEC, avec notamment les Etats-Unis, le Japon, la Chine, etc.). Une telle évolution obligerait pourtant la plupart des membres du FPS à de profondes adaptations, ce dont la première conséquence serait une chute du niveau de vie de leur population, dans l'ensemble très supérieur à celui des autres pays en développement.

Pour la plupart de ces Etats, l'émigration – vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis – procure d'importantes rentrées de fonds. Et aussi l'aide étrangère, dont les principaux bailleurs, outre Canberra et Wellington, sont la France, le Japon, et les Etats-Unis. La Chine aussi s'intéresse au Pacifique sud, et certains Etats la courtisent, comme ils le faisaient avec l'URSS, avec l'espoir de provoquer un surcroît de coopération des Occidentaux.

Outre la certitude d'appartenir à un ensemble magique – ces 31 millions de kilomètres carrés d'océan qui ont façonné les mentalités des Polynésiens, des Micronésiens et des Mélanésiens –, le ciment le plus évident du FPS est une opposition ancienne et tenace à divers aspects de la politique française dans la région. Sont visés non seulement les essais nucléaires – on glisse sur le fait que des Etats (les Marshall, les Tonga) sont prêts à créer des dépôts de déchets, y compris nucléaires, afin d'en tirer des *royalties* –, mais aussi le « *néo-colonialisme* » reproché à Paris dans ses trois Territoires d'outre-mer (TOM), singulièrement en Nouvelle-Calédonie, où la situation est jugée par le Forum « *virtuellement explosive* », comme approche le référendum de 1998.

L'objectif du FPS, au moins du plus influent de ses membres, l'Australie, serait-il alors de bouter la France hors du Pacifique ? Cette conviction exprimée par le président Chirac est ici tenue pour absurde, notamment parce que l'aide de Paris est jugée indispensable. Mais il est certain que le dommage créé dans les opinions par la reprise des essais est abyssal. « *Il faudra quinze ans*, juge Helen Fraser, journaliste australienne qui publie le mensuel *Pacific Report*, *pour retrouver le capital de confiance qui avait difficilement été gagné ici par Paris entre les accords de Matignon* [sur la Nouvelle-Calédonie, 1988] *et le moratoire de 1992.* »

Jean-Pierre Clerc

L'épidémie survenue en Inde en 1994 était bien due à la peste pulmonaire

IL Y A UN AN, les autorités indiennes déclaraient l'état d'urgence sanitaire après avoir identifié un foyer épidémique que l'on supposait dû au germe de la peste, dans la région de Surat, à 270 kilomètres au nord de Bombay. L'affaire devait rapidement déclencher un intense mouvement de panique se traduisant notamment par de très lourdes pertes financières pour un pays en voie de « décollage » économique.

Rapidement, une question paradoxale se posa : s'agissait-il véritablement de la peste ? Les historiens et les épidémiologistes savaient, certes, que les frontières du nord de l'Inde étaient des foyers séculaires de cette maladie hautement contagieuse qui continuait à sévir dans l'ensemble du sous-continent indien jusqu'en 1948. Pour autant, la peste semblait avoir définitivement disparu de l'Inde depuis trente ans et une série d'informations contradictoires firent dire à d'éminents spécialistes que l'épidémie de 1994 n'était en aucune manière due au bacille découvert par Yersin. Cette hypothèse était renforcée par le fait que personne n'avait réussi à isoler de souches bactériennes.

La vérité, tardive, vient néanmoins d'être établie. Les conclusions d'une série d'expertises réalisées par trois centres spécialisés collaborant avec l'Organisation mondiale de la santé et basés à Fort Collins (Etats-Unis), Stavropol (Russie) et à l'Institut Pasteur de Paris ne laissent plus place au doute : les microbes isolés à Surat à partir des expectorations de malades correspondent bien à *Yersinia pestis*, l'agent de la peste de toujours. « *L'épidémie survenue à Surat en septembre 1994 était donc bien de la peste pulmonaire* », expliquent ainsi les spécialistes pastoriens dans le dernier numéro du bulletin épidémiologique hebdomadaire de la direction générale de la santé.

Pourquoi aura-t-il fallu attendre si longtemps pour connaître une vérité microbiologique que l'on sait établir en quelques heures ou en quelques jours dans tous les laboratoires de bactériologie des pays industrialisés ? La question reste posée. Diplomatie ou pas, elle ne doit pas occulter l'essentiel. « *Des foyers actifs de peste existent aujourd'hui dans une vingtaine de pays du monde et font chaque année des victimes*, explique le spécialiste de l'Institut Pasteur de Paris. *On ne peut exclure qu'un jour ou l'autre un rat infecté ou un malade en période d'incubation n'apporte à nouveau la peste en France. Il faut donc garder cette maladie à l'esprit, mais ne pas oublier non plus que nous disposons actuellement de traitements préventifs et curatifs efficaces.* »

Jean-Yves Nau

Le Pérou va pouvoir de nouveau emprunter auprès des banques

LE PÉROU, un des pays les plus endettés d'Amérique latine, va pouvoir à nouveau demander des crédits bancaires. Le gouvernement a réussi à conclure, à la fin de la semaine dernière, un accord sur l'allègement de sa dette à l'égard des banques commerciales, qu'il avait cessé de rembourser depuis 1984. Du coup, les arriérés approchaient 10 milliards de dollars, en capital et intérêts. En revanche, les Péruviens avaient recommencé, à partir de 1990, à payer les institutions financières internationales et les Etats créanciers. Les banques, notamment la Citibank, chef de file, désiraient que Lima reprenne les versements interrompus, et le Pérou souhaitait retrouver rapidement une capacité d'emprunt. La négociation, commencée en mai, a donc pu se conclure plus vite que prévu.

Les dispositions sont conformes au plan Brady de réduction des dettes commerciales, lancé en 1989 par le secrétaire américain au Trésor Nicholas Brady. Le Pérou est le dernier pays d'Amérique latine à bénéficier de ce système, inauguré par le Mexique. Comme dans les accords récents signés avec l'Equateur et Panama, les banques peuvent échanger leurs créances contre trois types d'obligations, au choix : bons du Trésor à trente ans à intérêt variable, avec une réduction de 45 % de la valeur sur le capital ; bons à 30 ans de même montant que la créance initiale, mais à faible intérêt (3 % au départ, 5 % à l'arrivée) ; enfin bons à vingt ans, avec une période de grâce de huit ans.

Le Pérou a bénéficié de deux avantages supplémentaires qui répondent en partie aux espoirs du ministre de l'économie et des finances, Jorge Camet (*le Monde* du 28 octobre) : celui-ci avait souhaité que les efforts et les performances macro-économiques de son pays soient récompensés. D'une part, les banques ont accordé une remise sur les intérêts supplémentaires que Lima devait sur ses arriérés de paiement, ce qui a ramené le total des intérêts à 95 % du capital au lieu de 165 %. D'autre part, le gouvernement péruvien va pouvoir racheter officiellement, par enchères, l'équivalent de 1,4 milliard de créances anciennes, ce qu'il avait commencé de faire discrètement. Mais, lorsque la mise au point pratique de l'accord sera achevée, vers mai 1996, Lima devra effectuer un versement forfaitaire de 225 millions de dollars et, à partir de la fin de l'année, rembourser annuellement 230 millions de dollars au départ, et jusqu'à 600 millions au bout d'une quinzaine d'années. C'est le prix à payer pour pouvoir de nouveau emprunter...

G. H.

Un arsenal militaire explose en Argentine

BUENOS AIRES. Une série de violentes explosions dans une usine d'armement a transformé en véritable champ de bataille, vendredi 3 novembre, la ville de Rio Tercero, dans la province de Cordoba, à 700 kilomètres au nord-ouest de Buenos Aires. Le bilan provisoire s'élève à 9 morts, plus de 300 blessés et 10 000 personnes évacuées. Plus de 750 personnes, dont on est sans nouvelles, travaillaient dans cet arsenal. Le président Carlos Menem, qui s'est rendu sur les lieux, a affirmé qu'il s'agissait d'un accident et non pas d'un attentat. La région a été déclarée zone sinistrée et des avions chargés de médicaments ont été envoyés depuis Buenos Aires. – *(Corresp.)*

Coups de filet contre l'extrême gauche espagnole

MADRID. Quinze personnes liées aux Groupes de résistance antifasciste du 1er octobre (Grapo), organisation clandestine d'extrême gauche responsable de quelque 80 assassinats depuis vingt ans, ont été arrêtées, vendredi 3 novembre. Deux des chefs historiques du Grapo, Enrique Cuadra Echeandia et sa compagne Concepcion Gonzalez Rodriguez, ont été interpellés à Barcelone, cinq autres militants à Valence et huit à Cadix, selon la police. Ces arrestations sont liées à l'enlèvement, le 27 juin, d'un industriel de Saragosse, Publio Cordon, qui serait toujours entre les mains de l'organisation, selon l'hypothèse « *la plus sûre* » de la police. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **AFRIQUE DU SUD : le vice-président Frederik De Klerk**, dernier chef d'Etat blanc, se rendra en visite aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en Irlande du 12 au 23 novembre. – *(AFP.)*

■ **SOUDAN : les rebelles sudistes de l'Armée de libération des** peuple du Soudan (SPLA) ont tué 36 rebelles ougandais de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) lors d'affrontements dans le sud du Soudan, assure le journal gouvernemental ougandais *New Vision*. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **CUBA : la seconde conférence « La nation et l'émigration »**, réunissant des représentants du gouvernement et quelque 330 exilés et émigrés résidant dans trente-quatre pays s'est ouverte, vendredi 3 novembre, à La Havane. Cette rencontre doit permettre d'examiner les moyens de normaliser les relations entre les 11 millions de Cubains de l'archipel et les émigrés, installés pour la plupart aux Etats-Unis. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le Sénat a voté**, jeudi 2 novembre, une prolongation de trente jours du programme d'assistance aux Palestiniens. La suspension de ce programme avait conduit le département d'Etat à annoncer, jeudi, la fermeture du bureau de l'OLP à Washington. – *(AFP.)*

■ **QUÉBEC : le premier ministre démissionnaire**, Jacques Parizeau, a procédé, vendredi 3 novembre, à un léger remaniement ministériel moins d'une semaine après la courte défaite du « oui » au référendum sur l'indépendance de la province. Le remaniement a consisté en une redistribution des fonctions ministérielles du vice-premier ministre ainsi que de trois autres membres du gouvernement. – *(AFP.)*

ASIE

■ **SRI LANKA : les Tigres tamouls ont évacué** leurs services administratifs de Jaffna, leur « capitale », au nord de l'île, menacée par l'avance des troupes de Colombo. Cette évacuation a été confirmée, vendredi 3 novembre, par la représentation à Londres du mouvement de libération de l'Eelam tamoul, le LTTE. L'armée sri-lankaise se trouve à 4,5 kilomètres de la ville. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ESPAGNE : la campagne pour les élections régionales en Catalogne** du 19 novembre s'est officiellement ouverte, vendredi 3 novembre. Le parti nationaliste Convergencia i Unio (CIU), conduite par le président de la Généralité, Jordi Pujol, est le grand favori de ce scrutin. – *(AFP.)*

■ **ESTONIE : le président de la République, Lennart Meri, a approuvé**, vendredi 3 novembre, la formation d'un nouveau gouvernement de coalition dirigé par Tiit Vahi. M. Vahi avait démissionné le 11 octobre de ses fonction de chef du gouvernement, après un scandale d'écoutes téléphoniques, mais le président et le Parlement lui avaient renouvelé leur confiance. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE : vingt-six personnes condamnées pour « propagande séparatiste »**, conformément à l'article 8 de la loi antiterroriste, ont été libérées, vendredi 3 novembre, après l'adoption d'un amendement à cet article, la semaine dernière, par le Parlement. De nouvelles libérations pourraient intervenir dans les jours à venir. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **MEXIQUE : le peso mexicain est tombé**, vendredi 3 novembre, à son plus bas niveau depuis huit mois face au dollar américain. Il s'échangeait en clôture à 7,37 pesos pour 1 dollar.

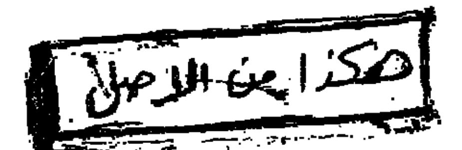
■ **OMC : Mickey Kantor, représentant américain pour le commerce**, a déclaré vendredi 3 novembre que les Etats-Unis continueraient de s'opposer à l'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) aussi longtemps que Pékin ne fera pas des « *progrès réels* » dans l'application de ses accords commerciaux bilatéraux avec Washington, et qu'il n'ouvrira pas son marché. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : les dépenses de l'Etat fédéral** pour l'aide aux chômeurs de longue durée vont être réduites de 3,4 milliards de deutschemarks (11 milliards de francs) à partir du 1er avril 1996, vient de décider le gouvernement. – *(Corresp).*

■ **La production industrielle** a diminué de 1,9 % en septembre par rapport à août après correction des variations saisonnières. Sur un an (septembre 1995 comparé à septembre 1994), la baisse est de 2,9 %.

L'économie américaine continue de créer des emplois

WASHINGTON. Le taux de chômage a baissé en octobre, revenant à 5,5 % de la population active contre 5,6 % en septembre. L'économie américaine a créé 116 000 emplois nets le mois dernier, après 50 000 en septembre. Les chiffres de l'emploi reflètent assez bien l'évolution de la conjoncture qui s'est nettement tassée au premier semestre, avant de repartir vivement au troisième trimestre, à un rythme annuel de 4,2 %. En fait, il semble que les chiffres de l'activité entre juillet et septembre ont corrigé ce que pouvait avoir d'excessif le ralentissement, causé par un déstockage important, enregistré au cours de la première moitié de l'année.



DÉFICIT Le gouvernement envisage de confier à un nouveau fonds l'ensemble des dettes de la Sécurité sociale. Le Fonds de solidarité vieillesse réaliserait ainsi une économie de 12 milliards de francs et, en échange, prendrait en charge la part de l'Etat dans le financement de l'allocation autonomie. ● **LA CSG** devrait être augmentée d'environ 0,5 point, une partie de la recette ainsi dégagée permettant de financer cette promesse chiraquienne. ● **DES ORDONNANCES** pour réformer la Sécurité sociale sont sérieusement envisagées par Matignon. Après le débat parlementaire sur la protection sociale, le gouvernement devrait donc demander au Parlement de lui transmettre ses pouvoirs législatifs. ● **LES CRÉDITS** accordés aux différents ministères par la loi de finances pour 1995 seraient réduits de 20 milliards de francs dans le collectif de fin d'année.

La hausse de la CSG servira aussi à financer l'allocation autonomie

Le gouvernement envisage de relever d'environ 0,5 point la contribution sociale généralisée pour combler partiellement le déficit de la Sécurité sociale, mais aussi afin de permettre la réalisation d'une promesse de M. Chirac

L'ANNONCE en a été si souvent faite que cela ne fait plus aucun doute : les contribuables seront de nouveau appelés à la rescousse, vraisemblablement dès le 1er janvier prochain, pour combler les déficits abyssaux de la Sécurité sociale. Mais un effort de quel montant ? Et est-il certain qu'il ne s'agira bien que de renflouer les comptes sociaux ? En réalité, Matignon travaille confidentiellement à un dispositif qui pourrait lui permettre de faire d'une pierre deux coups : obtenir un relèvement de la contribution sociale généralisée (CSG) en expliquant qu'il servira à limiter ces déficits, alors qu'il pourrait aussi être utilisé pour financer la création de l'allocation d'autonomie, promesse chiraquienne en faveur des personnes agées dépendantes, pour laquelle aucun crédit n'a encore été trouvé.

Pour comprendre le tour de passe-passe auquel on travaille dans les sommets du pouvoir, il faut avoir à l'esprit que le gouvernement doit résoudre deux problèmes. D'abord, il lui faut trouver un moyen de financer les 119,2 milliards de francs de déficit cumulé de la Sécurité sociale qui sera constaté à la fin de 1995, soit 54,8 milliards en 1994 et 64,4 milliards en 1995. En second lieu, il s'est engagé à réduire de moitié le déficit prévisible pour 1996, c'est-à-dire à le ramener aux alentours de 30 milliards. Pour résoudre cette équation, on laissait entendre, jusqu'à présent, que différentes pistes, en apparence très rigoureuses, étaient à l'étude : création d'un fonds spécial pour gérer le déficit cumulé, relèvement de la CSG (dont le taux actuel est de 2,4 %), hausse de la cotisation vieillesse, instauration d'une franchise sur chaque feuille de soins, etc.

Au fil des réunions interministérielles, ce plan a pris forme. Il est maintenant acquis que la hausse de la CSG, éventuellement élargie aux revenus qui en sont exonérés actuellement, ne devrait guère aller au-delà de 0,5 point et, dans tous les cas de figure, ne devrait pas atteindre 1 point. Les sommes ainsi engrangées devraient servir uniquement à financer le fonds spécial qui gérera le déficit cumulé. On devine l'intérêt de cette affectation : elle permettra de souligner que, si les contribuables sont appelés à la rescousse, c'est parce que la gestion des années antérieures a été *« calamiteuse »*. D'autre part, la hausse de la cotisation vieillesse pourrait atteindre 0,8 point. L'arbitrage sur la franchise – 5 francs ou 10 francs sur chaque feuille de soins – n'est toutefois pas encore rendu.

Dans ce schéma, il y a une question qui intrigue : pourquoi le gouvernement envisage-t-il de créer une structure nouvelle – une structure de *« cantonnement »*, selon le vocable des experts – pour gérer le déficit cumulé à fin 1995 de la Sécurité sociale ? On pourrait penser que c'est inutile puisqu'il existe déjà un organisme *ad hoc*, le Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Institué par la loi du 22 juillet 1993, ce fonds a deux missions : financer les avantages vieillesse qui n'ont pas donné lieu à des cotisations et rembourser l'Etat qui a repris sur sa dette, au 31 décembre 1993, les 110 milliards de déficit cumulé de la « Sécu » des années 1991, 1992 et 1993. Pour faire face à ces dépenses, qui dans le cas de la reprise de la dette atteindront 12 milliards de francs à partir de 1996, le FSV dispose de deux recettes : l'essentiel des droits sur les alcools et les boissons non alcoolisées, ainsi que la majoration de 1,3 point de la CSG instituée au 1er juillet 1993.

AVEU

Le FSV aurait donc pu, de nouveau, prendre en charge le remboursement du déficit cumulé des années 1994 et 1995. Or ce n'est pas ce schéma qui est à l'étude. Plus intrigant encore, le gouvernement envisage de faire reprendre par ce fonds de *« défaisance »* l'intégralité des déficits de la Sécurité sociale, soit les 110 milliards enregistrés à la fin 1993 et les quelque 120 milliards attendus pour la fin 1995, soit 230 milliards de francs au total. Le récent « Rapport du gouvernement au Parlement sur la protection sociale » l'avouait à mi-mot : *« Aussi*, y est-il écrit, *un traitement spécifique devra-t-il être assuré pour que cette charge soit clairement identifiée, couverte et étalée dans le temps. Aucune ressource suffisante ne pouvant être dégagée à court terme, une recette nouvelle devra y être affectée, pour couvrir le remboursement en capital et intérêts de la dette de 230 milliards de francs. »*

Quel serait l'intérêt de ce dispositif ? Si le FSV se voit, de la sorte, retirer la charge de 12 milliards de francs qu'il doit rembourser tous les ans à l'Etat, à partir de 1996, mais garde l'intégralité de ses rentrées fiscales, il bénéficiera d'un excédent d'un même montant. C'est toute l'astuce du système : ces 12 milliards pourraient ainsi servir à financer l'allocation d'autonomie. Autrement dit, sous couvert d'un plan de rigueur, le gouvernement mettrait en œuvre un dispositif beaucoup moins vertueux qu'il n'y paraît.

La décision n'a pas encore été prise, mais elle est sérieusement envisagée. Le premier ministre a en effet reçu, jeudi 26 octobre, les présidents et rapporteurs des commissions du Sénat pour débattre avec eux de cette prestation d'autonomie et, à l'issue de l'entretien, le président de la commission des finances, Christian Poncelet (RPR, Vosges) s'est dit *« rassuré »* sur le financement de la réforme dont le coût est évalué à 20 milliards par an. M. Juppé a, en effet, confirmé à ses interlocuteurs (*Le Monde* du 28 octobre) qu'en plus des 9 milliards apportés par les départements, le FSV pourrait être allégé des remboursements de la dette de la « Sécu » pour apporter le complément, soit... 12 milliards de francs !

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce schéma est astucieux. Il l'est d'ailleurs d'autant plus qu'il permet aussi de diminuer l'effort à faire pour réduire le déficit courant de la Sécurité sociale en 1996. Car, si la structure de cantonnement absorbe la dette de la Sécurité sociale, le régime général se trouverait du même coup débarrassé de 8,2 milliards de frais financiers pour 1996. Autrement dit, l'effort d'économies pour l'an prochain serait non pas, comme on le pensait, d'une trentaine de milliards de francs mais à peine de plus de 20 milliards.

Il y a, cependant, plusieurs revers à la médaille. D'abord l'Etat peut-il rétrocéder à une structure extérieure une partie de sa dette, c'est-à-dire les 110 milliards de déficit de la fin 1993 ? Si la décision est prise, elle pourrait être, selon des experts, cassée par le Conseil constitutionnel, car la dette de l'Etat est un ensemble dont aucune partie ne peut être identifiée.

De plus, le gouvernement s'exposerait à de vives controverses, car, complexe du point de vue technique, l'affaire, politiquement, peut se résumer de manière très simple : en usant de cette astuce, le gouvernement créerait, quoi qu'il en dise, une recette nouvelle pour financer une dépense supplémentaire. Or c'est précisément l'une des critiques majeures que lui adressent l'aile la plus libérale de sa majorité, comme les marchés financiers : dépenser trop et, à cette fin, pousser les prélèvements obligatoires à des niveaux historiques. Au sein même du gouvernement, des voix se sont élevées pour recommander un autre arbitrage.

Laurent Mauduit

M. Arthuis veut réduire les droits de succession

Le ministre des finances, Jean Arthuis, a affirmé devant la commission des affaires économiques du Sénat qu'il fallait *« réduire le niveau des droits de mutation en France, et particulièrement des droits de succession »*, qui sont, selon lui, supérieurs de près *« de dix points par rapport aux pays voisins »*. L'annonce risque de provoquer des controverses, car s'il est exact que certains pays, tel l'Allemagne, ont des fiscalités sur les successions très faibles, c'est parce qu'ils disposent souvent, en contrepartie, d'un véritable impôt sur le capital, ce qui n'est pas le cas en France.

Le gouvernement prévoit d'annuler 20 milliards de francs de crédits en 1995

APRÈS que Jacques Chirac eut annoncé que la réduction des déficits serait désormais la priorité de sa politique, le gouvernement entend apporter la preuve qu'il va faire diligence pour mettre en œuvre l'engagement présidentiel. Le projet de loi de finances rectificative pour 1995, qui devrait être examiné mercredi 15 novembre par le conseil des ministres, en apportera la preuve : les annulations de crédits devraient approcher 20 milliards de francs, dont 5,5 milliards pour la défense, soit le double de ce qui avait été annoncé. Le ministère des finances refuse d'en apporter la confirmation.

Devant la commission des affaires économiques du Sénat, Jean Arthuis a simplement indiqué, jeudi 2 novembre, qu'aucun *« ministère ne sera épargné »*.

Si le gouvernement est obligé de revoir ces crédits à la baisse, c'est que la croissance s'essouffle et que les rentrées fiscales sont moindres que prévu. Par rapport à la loi de finances initiale pour 1995, les moins-values pourraient approcher 35 milliards de francs. Le gouvernement doit donc durcir son plan d'annulation de crédits. Les sommes qui manquent pour que le déficit ne dérape pas seront apportées par des crédits reportés de l'année précédente et des ponctions sur les trésoreries de certains organismes, comme la Caisse des dépôts. Le débat autour du ralentissement économique a provoqué des tensions entre le ministère des finances et le Sénat. La commission des affaires économiques de cette assemblée a publié, vendredi, un communiqué faisant état des propos que, selon elle, M. Arthuis aurait tenus.

CONFIDENCE

Celui-ci aurait confié que *« la croissance pourrait n'être que de 2,5 % en 1996 au lieu de 2,8 % »* tout en précisant qu'*« un infléchissement de l'ordre de 0,3 % ne devrait pas être de nature à modifier les prévisions de rentrées fiscales »*.

Le ministre conteste cette relation des faits qui intervient malencontreusement en pleine discussion budgétaire. Il se serait borné, dit-il, à rappeler que le budget a été construit sur une hypothèse de croissance de 2,8 %, alors que la moyenne des instituts est de 2,5 %, mais il n'aurait pas revu à la baisse la prévision de croissance officielle.

D'une version à l'autre, la différence est minime, mais elle souligne la difficulté à laquelle le gouvernement se trouve confronté. Qu'adviendra-t-il si l'activité continuait de fléchir, au point de ne pas dépasser 2 % ?

O. B. et L. M.

M. Juppé est tenté de légiférer par ordonnances

« NOTRE TENDANCE est d'aller dans la voie des ordonnances. » On ne cache pas à l'hôtel Matignon qu'il faut aller vite et fort dans la réforme du financement de la « Sécu », dès après le débat parlementaire sur la protection sociale qui s'ouvrira le 13 novembre à l'Assemblée nationale. Pour y parvenir, Alain Juppé ne serait pas hostile à l'utilisation des ordonnances dans la foulée du vote de confiance qu'il réclamera au terme de cette discussion avec les députés.

Le premier ministre demandera aussi aux sénateurs d'approuver ses projets sur la protection sociale. Ni au Palais Bourbon ni au Palais du Luxembourg le chef du gouvernement ne court le moindre risque, car personne, dans la majorité, n'envisage de le mettre en minorité sur une question aussi cruciale alors même que l'opinion est en attente de solutions pour le long terme, même si les syndicats sont sur le pied de guerre.

A moins de deux semaines de ce débat parlementaire, le premier ministre met la dernière main aux arbitrages. *« Aucune décision définitive n'est prise »*, affirme-t-on dans son entourage, en soulignant qu'il ne s'agit pas de présenter un simple plan de sauvetage de la Sécurité sociale, un de plus, mais une réforme structurelle qui accompagnera les inévitables mesures prises pour dégager des recettes nouvelles. Le but est de « crédibiliser » cet assemblage aux yeux des assurés.

En ouverture du débat parlementaire, un membre du gouvernement – on évoquait le nom de Jacques Barrot, confirmant ainsi son intronisation comme chef de file des ministres sociaux, mais ce sera *« sans doute »* M. Juppé lui-même – présentera un état des lieux en s'appuyant sur le dernier rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale et sur le rapport du gouvernement au Parlement traitant de la protection sociale.

RAPIDITÉ

« De la problématique, il tirera un certain nombre d'orientations », précise un proche du premier ministre pour résumer ce propos liminaire. Ce n'est qu'au terme du débat que le chef du gouvernement demandera la confiance de l'Assemblée sur une série de mesures précises.

Certaines de ces mesures étant d'ordre réglementaire, elles pourront être prises immédiatement. D'autres étant d'ordre législatif, la question se pose de savoir quelle sera la méthode la plus rapide pour les faire entrer en application. Bien que la décision ne soit pas officiellement prise, tout incite à penser que M. Juppé procédera par ordonnances après avoir fait voter une loi d'habilitation. *« Les présidents des groupes de la majorité ne nous donnent pas le sentiment d'être hostiles à cette procédure »*, assure-t-on à Matignon, où l'on remarque que *« pas un député sondé n'a répondu : ne faites pas ça »*, en notant de surcroît que *« l'opinion va s'agacer, à force d'attendre »*.

Cette combinaison – vote de confiance en fin de débat et ordonnances – sera-t-elle de nature à sastifaire le président de l'Assemblée, Philippe Séguin, et ses « compagnons » du RPR, ainsi que le président du groupe UDF, Gilles de Robien ? Ils s'étaient inquiétés à l'idée de voir le vote de confiance suivre immédiatement la déclaration liminaire du premier ministre (*Le Monde* du 2 novembre).

Sur ce point, ils auront satisfaction. Pour autant, les ordonnances participent-elles de la revalorisation du travail parlementaire cher à M. Séguin ? Une chose est sûre, le maire d'Epinal ne pourra pas reprocher au gouvernement d'endosser l'impopularité des mesures en épargnant aux députés d'entrer dans leur détail. Pour sa part, M. Juppé pourra toujours se prévaloir de leur *quitus*.

Olivier Biffaud

La majorité prépare dans la désunion les sept législatives partielles du début décembre

Les socalistes pourraient reprendre à la droite des circonscriptions perdues de peu en 1993

Des élections législatives partielles auront lieu début décembre afin, notamment, de pourvoir au remplacement de six députés de la majorité élus sénateurs en septembre. Cette série de scrutins s'annonce difficile pour la majorité, qui pourrait perdre plusieurs circonscriptions au profit de la gauche. Ce risque est accentué par les divisions de la droite. Deux ministres envisagent d'être candidats.

SEPT ÉLECTIONS législatives partielles auront lieu le 3 et, éventuellement, le 10 décembre. Six d'entre elles ont pour objet de pourvoir au remplacement de députés de la majorité élus sénateurs le 24 septembre. La septième fait suite à la démission de l'Assemblée nationale de Gérard Trémège (UDF-PR, Hautes-Pyrénées), contraint de se démettre de son mandat après que le Conseil constitutionnel l'eut déclaré incompatible avec sa présidence de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie. Deux autres législatives partielles seront encore organisées ultérieurement pour remplacer Christian Demuynck, RPR, dans la 13ᵉ circonscription de Seine-Saint-Denis, et Hubert Falco, UDF-PR, dans la 6ᵉ circonscription du Var, lorsque le Conseil constitutionnel, saisi de recours contre leur élection au Sénat, se sera prononcé.

Contrairement à la série de législatives partielles qui avaient permis, en juin et en septembre, aux anciens ministres d'Edouard Balladur de retrouver leurs sièges au Palais-Bourbon, ces sept scrutins ont toutes chances de réserver quelques déconvenues à la majorité. Plusieurs des circonscriptions soumises à renouvellement le 3 décembre semblent en effet à la portée de l'opposition, qui les avaient perdues en mars 1993. C'est d'abord le cas de la 1ʳᵉ circonscription des Hautes-Pyrénées. Pierre Forgues, PS, n'avait été battu par M. Trémège que par 51,47 % des voix en mars 1993. Il a de bonne chance de l'emporter sur Rolland Castells (UDF-CDS), maire et conseiller général de Bagnières-de-Bigorre, candidat unique de la majorité.

La majorité craint également de perdre la 9ᵉ circonscription de Seine-Maritime, convoitée par Frédérique Bredin, PS, maire de Fécamp, Battue en 1993, avec 46,40 % des voix au second tour, par Charles Revet (UDF-PR), elle sera opposée à David Fidelin, UDF-PR, conseiller général de Montivilliers. La position du candidat de la majorité dans la 8ᵉ circonscription du Rhône, Maurice Pouilly, UDF-PR, maire de Saint-Loup et conseiller général de Tarare, semble en revanche moins précaire et devrait lui permettre de succéder à Michel Mercier, UDF-CDS.

DISSIDENCES

Les craintes de la majorité ne s'arrêtent pas là. Ses positions dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne, où quatre circonscriptions sont en jeu, pourraient en effet souffrir de ses rivalités internes. En Seine-et-Marne, où les 3ᵉ et 4ᵉ circonscriptions sont soumises à renouvellement, la querelle remonte aux sénatoriales. L'UDF avait alors accepté de céder un siège au RPR pour permettre l'élection d'Alain Peyrefitte. En échange, elle avait demandé, et cru obtenir, l'engagement du RPR de ne pas lui contester la circonscription de Jean-Jacques Hyest, UDF-CDS, entré au Sénat.

La situation actuelle lui fait craindre d'avoir été dupée, puisqu'Yves Jégo, maire de Montereau et directeur de cabinet de Jean-François Mancel au secrétariat général du RPR, a fait acte de candidature dans la 3ᵉ circonscription. La position de l'UDF est fragilisée par l'absence de candidat qui s'impose dans ses rangs. Richard Brun, UDF-Rad, conseiller général et adjoint au maire de Melun, ainsi que Patrick Septier, proche du CDS, maire et conseiller général de Moret-sur-Loing, sont ainsi sur les rangs. Mais leur insuffisante notoriété conduit le CDS à envisager la candidature d'Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports.

Si la désunion à droite devait se confirmer, on n'exclut pas, dans la majorité, qu'aucun de ces candidats ne soit présent au second tour, ce qui mettrait alors aux prises Pierre Carassus, MDC, maire de Vaux-le-Pénil, et le candidat du Front national. En outre, des primaires dans la 3ᵉ circonscription pourraient susciter des représailles de l'UDF dans la 4ᵉ circonscription, où le candidat du RPR, Christian Jacob, député européen, devrait pourtant avoir la partie plus facile.

La situation interne de la majorité est tout aussi confuse dans l'Essonne. Là encore, la position de l'UDF semble la plus périlleuse, puisque la 5ᵉ circonscription, qui était celle de Michel Pelchat, UDF-PR, est loin de lui être acquise. La solution envisagée consiste à présenter la candidature du suppléant de M. Pelchat, Bernard Mantienne, divers droite, maire de Verrières-le-Buisson et conseiller général de Bièvres, tout comme celle du suppléant de Xavier Dugoin, RPR, Jean-Jacques Boussaingault, conseiller général (RPR) de Milly-la Forêt, dans la 2ᵉ circonscription.

Pierre Lasbordes, secrétaire départemental du RPR, n'exclut cependant pas d'être candidat dans la 5ᵉ circonscription, fragilisant un peu plus la position de M. Mantienne (M. Pelchat avait été réélu au second tour de 1993 avec 56,15 % des voix). La situation serait sans doute clarifiée si Christine Chauvet, UDF-PR, secrétaire d'Etat chargée du commerce extérieur, qui a manifesté son intérêt pour cette circonscription, devait finalement obtenir le feu vert du premier ministre pour être candidate.

Cécile Chambraud

M. Raffarin et M. Barnier quittent le Sénat

Le *Journal officiel* du samedi 4 novembre indique que Jean-Pierre Raffarin (UDF-PR) et Michel Barnier (RPR), respectivement ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, et ministre délégué aux affaires européennes, se sont démis vendredi de leur mandat de sénateur. M. Raffarin est remplacé comme sénateur de la Vienne par Guy Robert, qui était sénateur sortant (Union centriste), et M. Barnier, comme sénateur de la Savoie, par Jean-Pierre Vial (RPR). Les deux ministres avaient été élus aux élections sénatoriales du 24 septembre.

L'opposition veut infléchir la politique d'urbanisme à Paris

Le marché des Enfants-Rouges sera rouvert

VIADUC de Tolbiac, marché des Enfants-Rouges, zones d'aménagement concerté (ZAC) d'Alésia-Montsouris et de Ramponneau-Belleville : plusieurs quartiers de Paris font l'objet d'opérations d'urbanisme lourdes. Avec des associations actives, les habitants bataillent pour sauver un cadre de vie qu'ils aiment.

Au cœur de Paris, le marché des Enfants-Rouges, dont la transformation fut le principal enjeu de la bataille municipale du 3ᵉ arrondissement, devrait bientôt rouvrir. Cet espace de 2 000 mètres carrés dévolu depuis Louis XIII aux étals des marchands a failli être transformé en crèche, bibliothèque et parking. Depuis décembre 1994, la triste grille de la rue de Bretagne est toujours close. Soutenu par trois associations, le nouveau maire, Pierre Aidenbaum (PS), a obtenu l'autorisation de Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, de rouvrir le marché, à condition de trouver une structure juridique pour chapeauter cette opération. Par ailleurs, des travaux de remise en état sont nécessaires, leur coût est estimé entre 215 000 et 250 000 francs. *« Ces aménagements devront être suffisamment légers et modulables pour hypothéquer le moins possible les projets de réhabilitation de l'îlot »*, explique M. Aidenbaum.

Dans le 13ᵉ arrondissement, les habitants, déjà réservés sur le gigantesque projet de la ZAC Seine-rive gauche, se désolent de la disparition du viaduc de Tolbiac. Le démontage de ce pont en fer centenaire de 162 mètres de long commencera en janvier. Coût : environ 15 millions de francs. *« Il était impossible de l'intégrer dans le projet, notamment à cause des différences de niveau avec la future avenue de France »*, explique un responsable de la Semapa, la société chargée d'aménager ce quartier. En attendant de réinstaller cet ouvrage d'art dans un lieu qui n'est pas encore choisi, la SNCF en entreposera les éléments à Auneau, petite commune d'Eure-et-Loir.

Non loin de là, les chanceux proches du parc Montsouris, dans le 14ᵉ, s'inquiètent de la ZAC prévue sur les 5 hectares libérés par la RATP. Plusieurs associations militent contre un projet qui devrait entraîner l'arrivée de quelque 2 500 habitants supplémentaires. A la demande du commissaire-enquêteur, les responsables de la Ville ont acccepté d'abaisser la densité et la proportion de logements sociaux. Les associations se plaignent du manque de concertation. Le conseil de Paris en discutera lundi 20 novembre. Il ne recueillera sans doute pas les voix de l'opposition. Pierre Castagnou, élu (PS) du 14ᵉ, a déjà prévenu en écrivant à M. Tiberi : *« Je vous suggère de mettre à l'étude un nouveau projet et de rouvrir la procédure relative aux ZAC. »*

Les habitants du bas Belleville, eux, attendent impatiemment *« la nouvelle réflexion »* sur ce quartier. Après l'abandon de la ZAC Ramponneau-Belleville, les associations ne désarment pas. Six d'entre elles se sont réunies dans le collectif Belleville plurielle.

Françoise Chirot

CARNET

DISPARITION

■ **LE GÉNÉRAL JACQUES REVOL** est décédé mardi 31 octobre, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Saint-cyrien, Jacques Revol a notamment appartenu, en 1943, au cabinet militaire d'André Le Troqueur, commissaire à la guerre dans le comité d'Alger qui préfigura le gouvernement animé par le général de Gaulle. Il a aussi appartenu à plusieurs cabinets des ministres de la France d'outre-mer (Louis Jacquinot, Pierre Pflimlin et Pierre-Henri Teitgen) sous la IVᵉ République. Général de brigade, il a servi, entre 1959 et 1961, à l'état-major particulier de Charles de Gaulle, alors chef de l'Etat. Le général Revol a quitté l'armée en 1970 avec le rang de général de corps d'armée. Grand officier de l'ordre du Mérite, le général Jacques Revol était commandeur de la Légion d'honneur.

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Didier Destremau, ambassadeur au Mozambique, a été nommé ambassadeur au Swaziland en résidence à Maputo, en remplacement de Robert Puissant, par décret paru au *Journal officiel* du 1ᵉʳ novembre.

[Né le 25 novembre 1937, Didier Destremau est ancien élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Il a été notamment en poste à Djeddah et à Ryad (Arabie saoudite) et chargé de mission auprès du directeur Afrique du Nord et Moyen-Orient. De 1988 à 1991, il a été consul général à La Nouvelle-Orléans (Etats-Unis), puis, de 1992 à 1995, consul général à Cracovie (Pologne). Depuis mars, il est ambassadeur au Mozambique.]

Michel Lunven a été nommé ambassadeur au Gabon, en remplacement de Jean-Pierre Courtois, par décret paru au *Journal officiel* daté 2-3 novembre.

[Né en février 1933, Michel Lunven est licencié en droit et ancien inspecteur central des douanes. De 1961 à 1973, il a été détaché auprès des missions d'aide et de coopération en Côte-d'Ivoire, en Haute-Volta, au Gabon et au Tchad. Il a ensuite occupé diverses fonctions au ministère de la coopération (1973-1976, 1982-1984, 1985-1986) et été chef de la mission de coopération, successivement à Niamey (1977-1979) et à N'Djamena (1984-1985), avant d'être chargé de mission au cabinet de Jacques Chirac à Matignon (1986-1988). De mars 1988 à mars 1993, M. Lunven a été ambassadeur au Niger.]

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Christine WILLAUME,
Jean-Paul BOUREAU
et
Pierre WILLAUME-BOUREAU,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Paul,

le 3 novembre 1995, à Lagny-sur-Marne.

Rue de Champagne.
Rentilly,
77600 Bussy-Saint-Martin.

Nathalie et Gérard TOMAT

ont la joie d'annoncer la naissance de

Vincent,

le 1ᵉʳ novembre 1995.

11-13, mail Victor-Jarra,
93160 Noisy-le-Grand.

Mariage

M. et Mᵐᵉ Hubert RAOUL-DUVAL,
M. et Mᵐᵉ Jacques FAISANDIER,

ont la joie d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Olivier et Anne,

célébré à Tonneins, le 29 octobre 1995.

9, rue Escarpée, Le Havre,
Grandjean, Tonneins.

Décès

– Alessandro Fergola
a la douleur de faire part du décès de

Bianca
BARUSCOTTO FERGOLA,

survenu le 1ᵉʳ novembre 1995, à l'Institut Curie.

Une cérémonie aura lieu le mardi 7 novembre, à 9 h 30, au funérarium, 25, rue d'Ulm, Paris-5ᵉ.

Une seconde cérémonie aura lieu le mercredi 8 novembre, à 10 heures, en l'église de la Consolation, à Gênes (Via 20 settembre).

– Mᵐᵉ Paulette Bordeaux
a la grande douleur de faire part du décès de son cher époux

M. Pierre BORDEAUX,
artiste peintre,

né à Paris, le 25 novembre 1904,
mort à Lausanne (Suisse)
le 23 octobre 1995.

Les familles Bordeaux, Proust, Pinon, Gabet et autres familles alliées en France et au Québec.

– Le docteur Claude Brette,
sa mère,
Mehdi et Julia,
ses enfants,
Laurent Bothereau,
son mari,
Isabelle Chaumeil-Gueguen,
Bernard Gueguen
Et leurs enfants,
Ses sœur, beau-frère et neveux,
ont l'immense douleur de faire part de la mort de

Brigitte
BOTHEREAU-RIMBAUT,

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité dans le caveau de famille de Fléac-sur-Seugne, 17800.

Famille Chaumeil-Gueguen,
192, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

– M. Jacques Bass,
son fils,
Nathalie Bass,
sa petite-fille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mᵐᵉ Suzanne BOYER,

survenu le 29 octobre 1995.

– Rennes. Neuilly-sur-Seine. Meudon.

Mᵐᵉ Pierre Orvain,
son épouse,
Le docteur et Mᵐᵉ Jacques Orvain,
M. et Mᵐᵉ Jean-Pierre Orvain,
Mˡˡᵉ Christine Orvain,
ses enfants,
Nathalie et Patrick,
Thierry et Anne,
Pierre et Frédérique,
Frédérique et Arnaud,
Anne,
Stéphanie,
ses petits-enfants,
Céline, Antoine et Aurélie,
Alexandre et Anne-Sophie,
Augustin,
Alban, Daphné et Victoria,
ses arrière-petits-enfants,
Toute la famille
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre ORVAIN,
avocat général honoraire
à la Cour de cassation,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945
avec palme,
ancien déporté à Dachau,

survenu dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 6 novembre 1995, à 9 h 30, en l'église Saint-Etienne de Rennes et sera suivie de l'inhumation dans l'intimité.

Ni fleurs ni couronnes, les dons seront destinés à l'ARSEP (Association pour la recherche sur la sclérose en plaques).

– Paris. Revercourt. Versailles. Fougères.

Mᵐᵉ Nicole Lesieur-Picot,
son épouse,
Hélène et Hadrien,
ses enfants,
Mᵐᵉ Antoinette Lesieur,
sa belle-mère,
M. et Mᵐᵉ Yann Clerc,
Mᵉ et Mᵐᵉ Bernard Lemétayer,
sa sœur et son beau-frère,
Ses neveux et nièces,
Les familles Guilloux, Blanchet, Janvier, Van Ten Ten, Bertin, Poullin,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Hugues PICOT,

survenu à Paris, le 2 novembre 1995, à l'âge de soixante et un ans.

La levée du corps aura lieu le mardi 7 novembre, à 14 h 15, amphithéâtre hôpital Lariboisière.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 7 novembre, à 16 h 30, en l'église de Revercourt (28).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le directeur du Muséum national d'histoire naturelle,
Les membres du Laboratoire de conservation des espèces animales,
L'ensemble des personnels du Muséum,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 3 novembre 1995, de

Jean RINJARD,
sous-directeur honoraire
du Parc zoologique de Paris.

– Mᵐᵉ Brigitte et Bernard Untersinger,
Le docteur Laurent Zarnitsky
et son épouse, Isabelle Saurat,
ses enfants,
Nathalie, Nicolas, Sophie et Claire,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mᵐᵉ Irène WEJGMAN,
veuve ZARNITSKY,

survenu le 3 novembre 1995, dans sa soixante-dix-septième année, quelques jours après la disparition de son époux,

Robert ZARNITSKY,

dont nous rappelons la mémoire.

Les obsèques auront lieu à Pantin, le mardi 7 novembre 1995, à 10 h 30.

31, rue de Moscou,
75008 Paris.

Avis de messe

Fouad RIZK

a quitté sa famille et ses amis le 21 septembre 1995.

Une messe sera célébrée à son intention le mardi 7 novembre 1995, à 19 heures, en l'église Notre-Dame-du-Liban, 15, rue d'Ulm, Paris-5ᵉ.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Messe anniversaire

– Nice. Aix-en-Provence.

Il y a un an, Dieu rappelait à lui

Pierre BABEAU,
professeur.

En ce jour anniversaire, une messe est célébrée en la chapelle du monastère des clarisses, à Aix-en-Provence.

Sa famille demande à tous ceux qui l'ont connu et aimé de prier pour lui.

Anniversaires de décès

Bernhard BLUMENKRANZ,
directeur de recherches
au CNRS e.r.,

nous quittait le 4 novembre 1989.

La rigueur de son esprit, sa générosité, aident les siens et ses disciples à conduire leur action.

– Le 6 novembre 1994,

Georges GERIN,

franchissait la douzième porte.

Yvonne, sa famille, ses FF∴, ses amis se souviennent.

– Le 5 novembre 1992,

Sam LÉVIN

quittait son épouse, sa famille, ses amis.

Tous ceux qui l'ont connu, aimé et estimé ne l'oublient pas et gardent vivant son souvenir.

– In memoriam

Spiru MITTELMANN,
17 mars 1912-2 novembre 1992

Sa femme,
Ses enfants,
Son petit-fils.

Communications diverses

– Théâtre : **Le journal d'Anne Frank**, deux représentations, dimanche 5 novembre à 14 h 30 et 20 heures, salle Rossini, mairie du 19ᵉ arrondissement, 6, rue Drouot, 75009 Paris. Mᵒ Richelieu-Drouot.

Réservations au Centre communautaire de Paris, au 49-95-95-92.

Conférences

– **Alliance israélite universelle**, Collège des études juives, 45, rue La Bruyère, 75009, conférence inaugurale **« Jérusalem et l'espérance d'Israël »**, lundi 6 novembre 1995 à 20 h 30 (PAF). Début des cours mardi 7 novembre. Renseignements : 42-80-35-00.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE :

● **Séminaires**

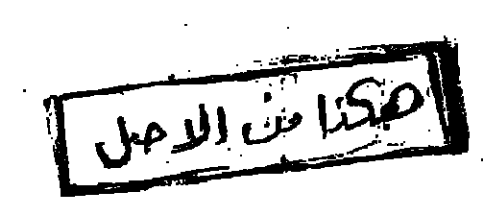
Sylvie Dreyfus : « La transformation des matières : problèmes de la représentation » 16, 23 et 30 nov., 7, 14 et 21 déc., 20 h-22 h, Jussieu, université Paris-VII, salle RC2 ; Catherine Audard : « Y a-t-il un modèle libéral de la citoyenneté ? » 17 nov., 18 h-20 h, Jussieu, université Paris-VII, salle Espace Jussieu. *Rectificatif* au séminaire de Michel Sicard : « Sartre : le sujet Flaubert », 15 et 22 nov., 6 et 20 déc., *19 h 30-21 h*, Jussieu, université Paris-VII, salle RC1.

● **Samedi autour d'un livre**

Ce que l'homme fait à l'homme : essai sur le mal politique, de Myriam Revault d'Allonnes, intervenants : A. Badiou, F. Proust, J. Rancière, P. Ricœur et A. Scala, 25 nov., 9 h 30-12 h 30, ENS, salle Paul-Celan, 45 rue, d'Ulm.

Toutes les activités du Collège international de philosophie sont libres et gratuites.

Renseignements sur salles, répondeur : 44-41-46-85. Autres renseignements : 44-41-46-80.



ATTENTATS L'enquête sur la vague d'attentats commis en France depuis juillet pourrait s'orienter vers la Grande Bretagne, après la série d'arrestations effectuée mercredi 1 et jeudi 2 novembre. ● UNE COMMISSION ROGATOIRE internationale pourrait être délivrée par le juge d'instruction Laurence Le Vert, pour éclaircir le rôle joué par Abou Fares, pseudonyme d'Abdelkader Benouif. Cet Algérien, responsable d'une des tendances du GIA installé à Londres, est présenté par les enquêteurs français comme ayant coordonné le réseau terroriste démantelé. ● L'ÉTUDIANT ALGÉRIEN Boualem Bensaïd, arrêté mercredi soir, et présenté comme le coordinateur des équipes agissant en France, a reconnu au cours de sa garde à vue sa participation à la tentative d'attentat contre le TGV Lyon-Paris le 26 août, et à l'attentat perpétré le 6 octobre, avenue d'Italie à Paris

Londres se dit déterminé à lutter avec Paris contre le terrorisme

Le gouvernement britannique a accueilli avec prudence les informations selon lesquelles un dirigeant du GIA installé en Grande-Bretagne, Abdelkader Benouif, alias « Abou Fares », aurait coordonné le réseau ayant commis la vague d'attentats

LONDRES
de notre correspondant

Londres a réagi très rapidement aux accusations venues de Paris selon lesquelles un responsable du Groupe islamique armé (GIA) algérien basé dans la capitale britannique aurait coordonné les récents attentats en France (*Le Monde* du 4 novembre). Ces réactions se sont, pour le moment, limitées à des déclarations de bonnes intentions, le Home Office (ministère de l'intérieur) se refusant à *« commenter des cas individuels »*. Il nous a toutefois confirmé sa *« pleine coopération avec* [ses] *homologues français dans l'enquête sur le terrorisme en France »*. Même son de cloche au Foreign Office, où l'on affirme que le Royaume-Uni *« partage beaucoup d'informations et continuera à le faire »*.

Ces propos reprennent ceux du premier ministre britannique, John Major, au *Monde* il y a une semaine, à la veille de la visite à Londres de Jacques Chirac : *« Si des éléments laissaient à penser que des individus ou des groupes organisaient ou commanditaient sur notre sol des activités terroristes, en violation de la loi, notre police y mettrait bon ordre de toute urgence »* (*Le Monde* daté 29-30 octobre).

La presse britannique a largement repris, samedi 4 novembre, les informations venues de Paris. *The Guardian* rappelle que, à la suite de l'attentat commis à l'aéroport d'Alger en 1992, un certain nombre d'islamistes algériens se sont réfugiés à Londres – dont une dizaine de députés élus sous l'étiquette du Front islamique du salut (FIS) –, profitant d'une politique d'accueil libérale. Ce qui n'est plus guère le cas aujourd'hui.

La position du gouvernement britannique dans cette affaire est particulièrement délicate. En raison de sa traditionnelle politique arabe, Londres est devenue le centre international de la presse en langue arabe. Il s'y édite plusieurs quotidiens, sans compter de nombreuses autres publications, qui profitent du libéralisme de la législation locale. Ils ne risquent pas de censure tant qu'ils ne violent pas les lois britanniques. *Al Ansar* est, pour sa part, distribué devant certaines mosquées servant de centres de propagande islamique.

« INTERNATIONALE ISLAMIQUE »

Des groupes islamistes comme le Hezb ut'Tahrir sont particulièrement actifs. Recrutant essentiellement parmi les jeunes musulmans originaires du sous-continent indien, ils sont ouverts aux extrémistes d'autres nationalités. Ce qui fait dire à Hazhir Teimourian, spécialiste des affaires proches-orientales pour le *Times*, qu'il existe ici une véritable *« internationale islamique toute dévouée à la cause de l'islam, par la force ou la persuasion »*.

On ne connaît pas le nombre exact des résidents algériens en Grande-Bretagne. Ils seraient entre dix et vingt mille, légaux ou clandestins. Un certain nombre d'extrémistes (jusqu'à une cinquantaine) sont surveillés par la police et les services de sécurité – comme le fameux MI-5, dont la directrice, Stella Rimington, a récemment déclaré que *« les récents attentats en France montrent comment émergent de nouvelles menaces »*. Selon un expert des questions arabes, il est de plus en plus difficile aux Algériens d'obtenir un visa britannique. Le temps n'est plus où Charles Pasqua pouvait dénoncer le laxisme de ses collègues d'outre-Manche.

Il n'en demeure pas moins que l'on paraît ressentir un certain malaise à Londres devant ces mises en cause. La Grande-Bretagne est excessivement sensible au terrorisme après un quart de siècle d'attentats de l'Armée républicaine irlandaise (IRA). En même temps, Londres, comme d'autres capitales occidentales, n'a jamais cessé de soutenir qu'une solution au drame algérien passait inévitablement par une négociation avec le FIS. Ses partisans s'expriment ouvertement, y compris dans des instances ayant pignon sur rue.

Certains, à Londres, se demandent si, par ces révélations, Paris n'a pas voulu forcer un peu plus la main aux Britanniques au lendemain de la visite de Jacques Chirac et de ses conversations avec M. Major. Londres avait invité le ministre français de l'intérieur à participer à ce sommet mais M. Debré n'avait pas fait le déplacement. Par ailleurs, il paraît difficile à certains experts de croire qu'Abou Fares, ou quelqu'un d'autre, pourrait avoir compromis sa couverture légale. L'activité ouverte, y compris la propagande et la collecte de fonds, a, jusqu'à présent, été séparée de l'action clandestine. L'un de ces experts s'interroge sur une éventuelle entreprise d'intoxication des services algériens après la rencontre manquée à New York entre M. Chirac et le président Zeroual.

Si jamais la France voulait demander l'extradition d'Abdelkader Benouif, alias « Abou Fares », il lui faudrait fournir à une justice britannique tatillonne un dossier bien fourni. Sinon, elle risquerait les mêmes déconvenues que dernièrement avec la Suède.

Patrice de Beer

L'homme-clé

TROIS JOURS après l'interpellation, à Paris, de Boualem Bensaïd, alias « Mehdi », l'enquête devrait s'orienter vers l'Angleterre, où pourrait se trouver le véritable *« donneur d'ordres »* du réseau terroriste partiellement démantelé (*Le Monde* du 4 novembre). Le juge d'instruction Laurence Le Vert pourrait délivrer une commission rogatoire internationale assortie d'une demande d'entraide adressée aux autorités britanniques, afin d'éclaircir le rôle joué dans les actions commises contre la France par « Abou Fares », pseudonyme derrière lequel se cacherait un Algérien de trente-six ans, Abdelkader Benouif. De source proche de l'enquête, on indiquait, samedi matin 4 novembre, que la justice française envisageait aussi l'hypothèse d'un mandat d'arrêt international visant « Abou Fares », connu des services de renseignement français comme l'un des dirigeants en Europe du Groupe islamique armé (GIA) algérien, responsable à Londres du bulletin de ce mouvement, *Al-Ansar*.

De même source, Abdelkader Benouif aurait séjourné un temps sur le territoire français pendant la vague d'attentats, sous un autre pseudonyme, « Ilies ». Il entretiendrait des contacts suivis avec les responsables du GIA en Belgique. Egalement connu sous le surnom de « Hamza », Abdelkader Benouif aurait enfin été, selon le quotidien algérien *El Watan*, condamné à mort par contumace en Algérie, à la suite de l'attentat perpétré à Alger le 26 août 1992, à l'aéroport Houari-Boumediene, qui avait fait 9 morts et 123 blessés.

C'est en surveillant les appels téléphoniques passés depuis Paris, dans des cabines publiques, par « Mehdi » que les enquêteurs auraient identifié le numéro d'un téléphone portable appartenant à Abdelkader Benouif. Le contenu des dialogues entre les deux hommes, dont la transcription a été versée au dossier du juge Le Vert, pourrait indiquer, selon certains enquêteurs, que l'étudiant « en poste » à Paris rendait compte de ses activités au dirigeant islamiste, son *« officier traitant »* basé à Londres. Il montrerait aussi qu'Abdelkader Benouif avait pour fonction d'*« assurer le financement des opérations terroristes »* menées ces derniers mois en France, a-t-on indiqué au *Monde*, de source policière.

Selon l'AFP, « Mehdi » aurait informé son correspondant londonien, au cours de l'une de ces conversations, que *« le groupe de Paris est hors d'état »*. Les enquêteurs effectuent un rapprochement entre ce propos et l'interpellation, à la fin du mois d'octobre à Evry (Essonne), de deux Algériens liés au réseau d'activistes de Chasse-sur-Rhône (Isère) et à celui de Khaled Kelkal : Mehdi Ghomri et Khaled Kheder, mis en examen le 27 octobre par le juge Le Vert pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*. L'un des numéros de téléphone à Londres d'« Abou Fares » avait aussi été remarqué par les policiers dans un des carnets appartenant à Khaled Kelkal.

Ainsi l'enquête semble-t-elle en voie d'établir le lien existant entre plusieurs groupes de jeunes sympathisants islamistes, sans doute coordonnés par « Mehdi », et les attentats commis sur l'ensemble du territoire français revendiqués, dans un communiqué du 23 septembre, par le chef du GIA, Djamel Zitouni (*Le Monde* du 10 octobre). Au cours de sa garde à vue, l'étudiant algérien a d'ores et déjà reconnu sa participation à la tentative d'attentat contre le TGV Lyon-Paris, le 26 août, et à l'attentat perpétré le 6 octobre près de la station de métro Maison-Blanche à Paris. Ses empreintes digitales avaient été retrouvées sur les deux engins explosifs. Il admet en outre avoir hébergé, le 17 octobre, des hommes ayant pris part à l'attentat contre le RER entre les stations Musée-d'Orsay et Saint-Michel, précisant que ces individus ont quitté son appartement tôt le matin, pour n'y revenir qu'en fin de journée. Dans l'appartement de « Mehdi » ont enfin été découverts des relevés de chronométrages transcrits sur un carnet et mentionnant la sation Saint-Michel – celle où explosa la première bombe, le 25 juillet, inaugurant la série d'attentats.

Hervé Gattegno et Erich Inciyan

M. Debré répond aux critiques

« *Merci pour la nation, merci pour l'Etat, merci pour la France* », a déclaré le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, lors d'une rencontre organisée, vendredi 3 novembre place Beauvau, avec les responsables policiers en charge des dossiers antiterroristes.

Se félicitant de l'action des services agissant sous sa responsabilité, M. Debré a répondu explicitement aux critiques qui, émanant de sphères policières, judicaires et politiques (*Le Monde* du 19 octobre), visaient son action à la tête du ministère. Avant de s'adresser, dans les mêmes termes, aux députés en fin d'après-midi *(lire aussi page 20)*, le ministre a mis l'accent sur la *« mobilisation »* et la *« coordination »* des services de police, qu'il a jugées *« exemplaires »*.

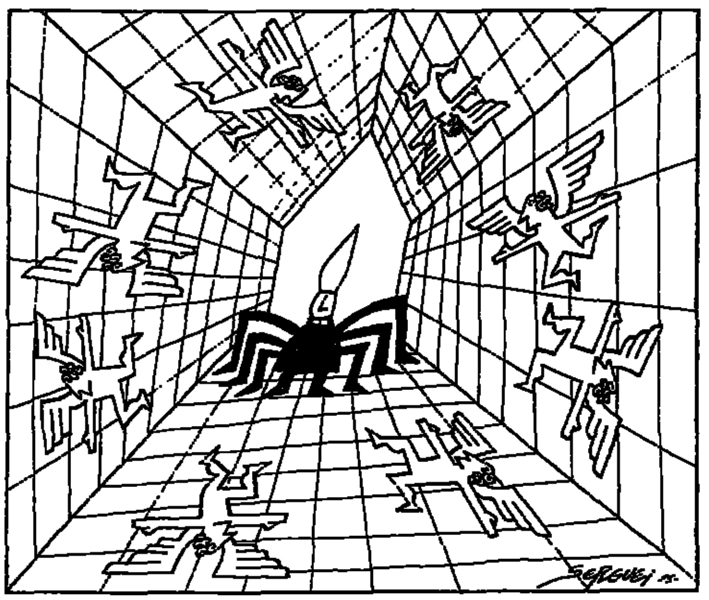
Les évêques français veulent tourner la page de l'affaire Gaillot

L'assemblée plénière de l'épiscopat se réunit sans l'ancien prélat d'Evreux

Pour la première fois depuis sa destitution par Rome, il y a huit mois, les évêques, qui se réunissent en assemblée plénière, à Lourdes du 4 au 10 novembre, vont pouvoir délibérer sur la situation de Jacques Gaillot, ancien évêque d'Evreux. Si la majorité des membres de l'épiscopat souhaitent mettre un point final à cette affaire, leur assemblée devrait se pencher sur les nombreux dysfonctionnements de l'Eglise.

CETTE FOIS, les évêques de France ont promis de tout se dire sur l'affaire Gaillot. Lancée, juste après l'exclusion de l'évêque d'Evreux, par des personnalités mécontentes comme Mgr Jacques Noyer (Amiens) ou Mgr Jean Vilnet (Lille), la proposition d'une assemblée extraordinaire de l'épiscopat avait été écartée, après consultation plus large, par le Conseil permanent. L'assemblée plénière ordinaire, qui s'est ouverte samedi 4 novembre à Lourdes (Hautes-Pyrénées) et se poursuivra jusqu'au 10, est donc la première délibération collective sur la destitution de Mgr Gaillot et le trouble provoqué.

Cette affaire a été vécue comme un « *choc affectif* » par la plupart des évêques. Fallait-il donc, huit mois après, reprendre un débat qui, comme dit l'entre eux, sent le « *réchauffé* » ? Seul un tiers des membres de la conférence épiscopale, après consultation de la présidence, y étaient favorables. Depuis janvier, les oppositions et les divisions se sont émoussées. Le long article, dans *La Croix* du 7 septembre, de Mgr Jean Vilnet, reprenant la proposition d'un « état des lieux » de l'Eglise de France – souhaité par des proches de l'ancien évêque d'Evreux –, a provoqué chez ses confrères plus d'agacement que d'approbation. Et le cavalier seul de Mgr Gaillot lui-même n'en finit pas de désespérer des évêques irrités par ses volte-face (*Le Monde* du 22 septembre).



Le principal intéressé ne sera pas là. Les statuts de la conférence épiscopale ne permettent pas, en effet, à un évêque « transféré » de participer à cette assemblée rituelle de Lourdes. Mgr Gaillot n'en tire aucune amertume. Mais son absence est bien la confirmation de l'échec, au moins provisoire, de la mission de Mgr René Picandet (Orléans) et de Mgr Gaston Poulain (Périgueux), qui avaient été chargés de trouver avec lui un terrain d'entente et les voies d'une réintégration.

Pour toutes ces raisons, les évêques vont tenter de reprendre les questions posées. De méthode d'abord : pourquoi leurs instances régionales et nationales ont-elles été incapables d'empêcher l'isolement de Mgr Gaillot ? Pourquoi la conférence épiscopale a-t-elle été impuissante à gérer elle-même le processus disciplinaire, rendant inéluctable l'intervention du Vatican ? Les questions de fond sur l'exercice du ministère de l'évêque, sur sa capacité d'intervention dans les débats de société et sur ses relations avec Rome devraient être également réexaminées.

Mais l'espoir est bien mince d'aboutir à des résultats neufs et concrets. Le désir profond d'un certain nombre d'évêques est même de tourner la « page Gaillot », de remobiliser les énergies sur les synodes diocésains, de préparer les deux visites que le pape doit faire en France, en 1996 (Reims, Tours, Sainte-Anne-d'Auray) et en 1997 (Journée mondiale de la jeunesse à Paris), de s'atteler à la préparation du jubilé de l'an 2000, devenu la ligne d'horizon de Jean Paul II, enfin d'exploiter à fond le rapport Dagens, qui se veut « *une nouvelle proposition de foi chrétienne* » à la société moderne. Déjà présenté l'an dernier à Lourdes par Mgr Claude Dagens, évêque d'Angoulême et ancien doyen de la faculté de théologie de Toulouse, ce rapport fait quasiment l'unanimité au sein de l'épiscopat. Examinant les difficultés et les chances de la foi chrétienne aujourd'hui, il s'articule autour des demandes de plus en plus nombreuses de baptêmes d'adultes, de « recommençants » (terme désignant ceux qui reprennent contact avec l'Eglise à l'occasion d'un baptême ou d'un mariage), autour des questions d'éthique et des rapports nouveaux à établir avec la société civile, au nom d'une « *nouvelle laïcité* » à inventer (*Le Monde* du 12 novembre 1994).

C'est un « chantier » qui ne peut pourtant pas dispenser l'épiscopat de s'interroger sur ses propres dysfonctionnements, révélés, entre autres, par l'affaire Gaillot. Ceux-ci tiennent largement à des différences de sensibilités et de générations, encouragées par une politique de nominations épiscopales jugée aberrante par certains évêques eux-mêmes. Si le nonce qui vient de quitter Paris, Mgr Lorenzo Antonetti, à la différence de son prédécesseur, avait su faire émerger des candidats souhaités par les instances consultées de l'Eglise de France, une certaine perplexité naît après l'arrivée de son successeur, Mgr Tagliaferri, venant d'Espagne, précédé d'une réputation de stricte orthodoxie.

Or, un ample renouvellement est attendu dans l'épiscopat dans les deux années à venir, au cours desquelles les sièges suivants sont ou vont devenir vacants : Strasbourg, Toulouse, Clermont-Ferrand, Tours, Montpellier, Agen, Laval, Sens, Montauban, sans oublier le siège d'Evreux, où la succession de Mgr Gaillot risque d'être difficile et qui pourrait être confiée à une personnalité d'expérience, comme Mgr Michel Saudreau, évêque du Havre depuis plus de dix ans.

Henri Tincq

Un strict huis clos

L'assemblée plénière de l'épiscopat se tiendra pendant une semaine à huis clos. Les journalistes sont seulement invités à assister, lundi 6 novembre, à la visite du patriarche de Constantinople, Bartholomée Ier. Cette décision est donc d'autant plus étonnante que, outre de l'affaire Gaillot, les évêques vont discuter de l'avenir du diaconat permanent et du rapport Dagens sur l'état de la foi en France, des sujets dont on comprend mal qu'ils soient tenus au secret. Cela « *ne peut que renforcer l'incompréhension entre la hiérarchie catholique, les journalistes et l'opinion publique*, a protesté l'Association des journalistes de l'information religieuse. *Privant les médias d'un accès direct aux débats et aux sources, l'épiscopat serait bien peu fondé à leur reprocher une vision partielle de la vie de l'Eglise.* »

Trois magistrats anticorruption rappelés au devoir de réserve

LA LETTRE ADRESSÉE le 13 octobre par les magistrats Renaud Van Ruymbeke, Eric Halphen et Thierry Rolland, au procureur général de Genève, qui se voulait une réponse à un rappel à l'ordre du garde des sceaux sur la transmission des commissions rogatoires internationales (*Le Monde* du 19 octobre), a provoqué une réaction de la chancellerie. Le directeur des services judiciaires au ministère de la justice, Marc Moinard, a envoyé, au début de la semaine, un courrier aux premiers présidents des cours d'appel de Rennes, Paris et Aix-en-Provence – dans le ressort desquelles officient les trois magistrats –, afin de les interroger sur la possibilité d'adresser des remontrances aux auteurs de la lettre du 13 octobre. Le texte de M. Moinard fait explicitement référence à l'indignation de M. Toubon à la lecture de la lettre des juges.

MM. Van Ruymbeke, Halphen et Rolland, qui travaillent tous trois sur des dossiers politico-financiers sensibles, avaient justifié leur fréquent recours à la clause d'urgence pour obtenir directement des informations de leurs homologues suisses, en expliquant notamment que l'usage de la voie diplomatique normale « *aurait pour effet de ralentir considérablement la transmission des procédures* ».

Lire notre éditorial page 11

Laval : la légitime défense accordée au policier qui a abattu un jeune

DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE sur la mort de Djamel Bennaka, vingt-six ans, tué par balle mercredi 1er novembre alors qu'il tentait, selon la police, de s'échapper d'un commissariat de Laval (Mayenne) avec une arme de service volée, le substitut du procureur de la République, Evelyne Le Morlec, a déclaré, vendredi 3 novembre, que « *la thèse de la légitime défense a bien été confirmée* ». « *Le gardien de la paix* [a] *fait feu pour protéger son collègue* », a conclu le parquet.

La garde à vue du policier, qui avait été prolongée de 24 heures, a été levée jeudi à 21 heures, a précisé le substitut du procureur, ajoutant toutefois que le parquet avait requis l'ouverture d'une information pour recherche des causes de la mort. La famille du jeune homme a décidé de se constituer partie civile afin « *d'accéder au dossier, dans le but de connaître toute la vérité* ».

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION : le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a demandé, vendredi 3 novembre, au gouvernement** de « *condamner fermement* » la décision du maire (RPR)de Savigny-sur-Orge (Essonne) de ne plus signer de certificat d'hébergement présenté par des ressortissants étrangers. Jean Marsaudon avait estimé jeudi qu'en signant ces certificats « *les maires sont malgré eux complices de l'immigration clandestine* ».

■ **DROGUE : 1 024 kilos de cannabis marocain ont été saisis, jeudi 2 novembre, dans les Pyrénées-Atlantiques**, par la brigade des douanes d'Hendaye lors de l'inspection d'un autocar belge qui rentrait du Maroc sans passager et faisait route vers Anvers.

■ **SÉCURITÉ ROUTIÈRE : plus de trois jeunes sur quatre affirment enfreindre « *souvent* » les règles de la circulation**, selon une enquête réalisée auprès de 501 personnes de 18 à 24 ans dans quinze pays de l'Union européenne pour le compte de l'Association des constructeurs européens d'automobile (ACEA) et publiée vendredi 3 novembre par la Prévention routière. 80,4 % des jeunes interrogés estiment « *souvent* » conduire en état de fatigue ou après avoir absorbé de l'alcool ou des drogues et 82,2 % avoue « *souvent* » conduire de manière risquée.

■ **MEURTRE : un caporal du 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine (RIPMa) de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) a été mis en examen mardi 31 octobre et écroué pour le meurtre** et le vol du portefeuille d'un Marocain battu à mort fin septembre dans une rue de la ville. Le caporal, âgé de vingt ans, originaire de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), avait été interpellé une semaine après la libération d'un autre « marsouin » qui avait toujours nié.

Le ministre de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion souhaite un « gigantesque appel au calme » dans les banlieues

LE GOUVERNEMENT aurait-il décidé d'adopter un discours plus modéré sur les banlieues ? Vendredi 3 novembre, en tout cas, Eric Raoult, le ministre de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, a préconisé que soit « *lancé, dans les jours qui viennent, un gigantesque appel au calme en direction des banlieues* ». Invité de la convention nationale de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), à Lyon, il n'a pas tout à fait abandonné le registre répressif en dénonçant le « *noyau dur de 1 %* », responsable des troubles dans les quartiers difficiles, « *tandis que 99 % des gens regardent et ne bougent pas. Et souvent, ces durs sont des enfants* ». « *Il ne doit pas y avoir de* no flic's land », a-t-il encore ajouté. Mais il a surtout insisté sur la nécessité de « *lancer de nouvelles bases de négociations avec les populations de ces quartiers* ».

Le ministre semble donc avoir choisi l'apaisement. Mercredi pourtant, il comparait la situation des banlieues à l'« *Intifada* » et prônait la mise en place d'un « *plan Vigicasseurs* ». L'expression faisait bondir son collègue, Xavier Emmanuelli. « *Il faut arrêter de faire l'amalgame pauvreté, islam, terrorisme, Intifada* », déclarait jeudi le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire. Plutôt que de continuer à manier des « *images de coïncidences* », il appelait à « *traiter le mal à la racine* ». Quant au secrétaire d'Etat chargé des quartiers en difficulté, Françoise de Veyrinas, elle estimait que « *ce qui réglera le problème des banlieues ou des quartiers, c'est d'abord la famille* ».

L'OPPOSITION SE RÉVEILLE TIMIDEMENT

A l'image du gouvernement, la majorité s'exprime de façon dissonnante. Pendant que le député RPR du Val-d'Oise, Pierre Lellouche, estime qu'« *il ne fallait pas avoir peur de remettre de l'ordre* » dans les banlieues, son collègue RPR des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian, regrette que « *la prison française ne* [remplisse] *pas son rôle de prévention* », puisque « *97 % des jeunes qui vont en prison récidivent* ». Le député UDF des Yvelines et maire de Chanteloup-les-Vignes, Pierre Cardo, juge « *inacceptable que l'on tienne des propos purement répressifs* ». « *Aujourd'hui, le pouvoir policier ne peut pas avoir d'efficacité réelle* », ajoute-t-il, tant que « *le droit essentiel* » – l'emploi – n'est pas assuré.

Dans ce paysage, l'opposition, plutôt discrète jusqu'à présent, a de nouveau fait entendre sa voix. Le maire (PS) de Sarcelles (Val-d'Oise), Dominique Strauss-Kahn, a regretté que « *pour peu que vous soyez un peu jeune ou un peu basané, on vous arrête cinq fois dans la journée* ». Le maire (PS) d'Athis-Mons (Essonne), Marie-Noëlle Lienemann, a comparé la société française à « *une cocotte-minute* », devant laquelle, « *il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté* [...], *il faut des politiques offensives qui rompent avec un libéralisme débridé* ». Les Verts, de leur coté, ont demandé la démission d'Eric Raoult, qualifié de « *nouveau Terminator des banlieues* ».

Nathaniel Herzberg

Les étudiants de Toulouse et Metz revendiquent à leur tour

« ***ROUEN NOUS OUVRE** des perspectives* », disent depuis jeudi 2 novembre plusieurs responsables des syndicats étudiants. Le succès des étudiants rouennais, qui ont obtenu au terme de trois semaines de grève une rallonge budgétaire de 9 millions de francs et des créations de postes (*Le Monde* du 4 novembre), a fait des envieux dans d'autres universités qui manquent de moyens. Ainsi depuis vendredi, mouvements et manifestations se multiplient à Metz et Toulouse, alors que des assemblées générales se sont tenues dans des facultés de Besançon, Amiens, Créteil et Montpellier. La journée d'action prévue le 9 novembre, jour de la dicussion à l'Assemblée du budget de l'éducation nationale, pourrait prendre quelque ampleur. La plupart des organisations d'enseignants, de personnels administratifs, d'étudiants et de parents d'élèves appellent à y participer, demandant dans un communiqué commun « *un budget qui puisse répondre aux besoins réels de l'enseignement supérieur et de la recherche* ».

Depuis mardi, le mouvement de « mécontentement » des 17 000 étudiants de l'université de Metz (Moselle) s'est durci. Vendredi 3 novembre, son président, Gérard Nauroy, a adressé une lettre au ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, énumérant les besoins financiers, humains et d'infrastructures nécessaires pour faire à une augmentation de 15 % des effectifs en 1995.

M. Nauroy réclame dans un premier temps la création annuelle de trente postes d'enseignants-chercheurs et de vingt postes de personnel administratif et technique. Il demande, en outre, le versement sur une période de quatre ans de la totalité de la dotation globale de fonctionnement, alors que celle-ci est, selon lui, amputée chaque année de près d'un tiers. Enfin, le président de l'université souhaite la construction d'un amphithéâtre de 500 places et de 2 000 mètres carrés de salles de travaux dirigés et d'examens. D'ici là, il envisage de louer deux salles de cinéma afin d'assurer les cours. La veille, M. Bayrou avait annoncé le déblocage immédiat de 500 000 francs et de deux postes d'enseignants pour l'université de Metz. De plus, le ministre déclarait qu'il allait mettre en place un plan de rattrapage quadriennal pour les universités en difficulté.

COURS SAUVAGES

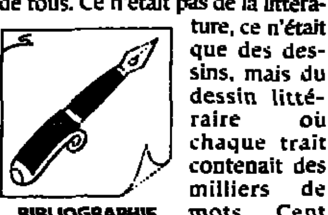
De leur côté, les responsables de l'UNEF-ID à Metz appellent à la « *mobilisation* », mais n'envisageaient pas de grève. « *On s'entasse dans des amphis exigus*, a dénoncé l'un d'eux. *Il y a deux ans déjà, le président de l'université de Metz nous avait dit qu'il manquait soixante-quatre postes d'enseignants. Aujourd'hui, c'est pire.* » François Grosdidier, député RPR de Moselle, a également écrit à M. Bayrou, estimant « *légitimes* » les revendications étudiantes et demandant « *un rattrapage budgétaire* ».

A Toulouse, des cours sauvages ont été organisés vendredi sur la place du Capitole. En grève depuis trois semaines, les étudiants de l'université Paul-Sabatier demandent des locaux et des enseignants. Le président Jean-Claude Martin réclame la création de deux cents postes sur quatre ans.

F. Bt

Cinq cents dessins pour comprendre le Palais de justice et ses secrets

DANS LA FOULE de ceux qui ont traduit leur regard sur la justice, Honoré Daumier est certainement le seul qui soit encore connu de tous. Ce n'était pas de la littérature, ce n'était que des dessins, mais du dessin littéraire où chaque trait contenait des milliers de mots. Cent ans plus tard, Noëlle Herrenschmidt renoue avec cet art en livrant ses *Carnets du Palais*. Et comme ceux de son illustre prédécesseur, ses dessins ne se regardent pas, ils se lisent. Pendant trois ans, elle a parcouru les couloirs du Palais de justice de Paris – cette ville dans la ville – pour en croquer chaque personnage. C'est un cheminement initiatique plus clair, plus riche, plus complet que n'importe quel manuel sur la justice. En le parcourant, l'enfant comprendra tous les mécanismes de l'administration judiciaire, l'adulte pénétrera le monde secret de la magistrature et, qu'il soit militant politique ou philosophe, l'intellectuel y trouvera une abondante matière à réflexion.


BIBLIOGRAPHIE

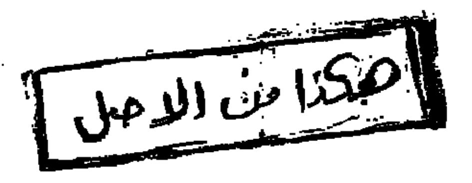
Le pinceau de l'aquarelle caresse tendrement le tribunal des enfants, alors que les brèves légendes d'Antoine Garapon suggèrent les douleurs qui enveloppent cette juridiction. Le crayon devient une arme acérée quand la dessinatrice nous montre l'innommable dépôt des prisonniers, le regard égaré d'un toxicomane ou les interminables couloirs souterrains de la souricière. Puis c'est le lustre des audiences, du blanc pour l'hermine, du rouge pour les robes, du noir pour les avocats et un rose presque gris pour ce masque de clown triste dans le box des accusés.

Au hasard des pages, ce sont des visages connus que l'on reconnaît : Pierre Drai, premier président de la Cour de cassation, l'avocat général Pierre Truche, Me Henri Leclerc ou le chroniqueur Frédéric Pottecher. Mais il y a aussi cette multitude d'inconnus que le dessin a figés pour l'éternité : l'homme qui remonte la pendule, ceux qui réparent les meubles et cet ouvrier qui plante patiemment dans un placard 2 715 pitons pour y accrocher les clés des portes du Palais.

Les cinq cents dessins de Noëlle Herrenschmidt, dont les originaux seront exposés du 8 au 18 novembre à la Cour de cassation, ne sont pas de simples images. Devant le photographe, on prend la pose ; devant la caméra, on joue un rôle. On ne trompe pas un dessinateur. Quand son regard va et vient du personnage à la feuille de papier, on peut croire qu'il s'attache à croquer les traits d'un visage. En fait, il regarde ce qui ne se voit pas. Et, sous le crayon, c'est un peu l'âme de l'être qui apparaît.

Maurice Peyrot

★ *Les Carnets du Palais*, Noëlle Herrenschmidt et Antoine Garapon. Albin Michel, 144 pages, 195 francs.



Il y a cent cinquante ans, une épidémie venue d'Amérique entraînait une famine qui allait coûter la vie à un million d'Irlandais. Elle fut aussi à l'origine d'une émigration qui, avec le temps, allait atteindre quelque soixante-dix millions de personnes



© FAMINE MUSEUM - STROKESTOWN

La grande famine en Irlande

IL Y A cent cinquante ans, le *phytophtora infectons*, un parasite venu d'Amérique via la Belgique, joint à un climat particulièrement humide, détruisait l'aliment de base des neuf millions d'Irlandais. Elle frappa aussi d'autres pays européens, mais moins gravement. Trois années de catastrophe allaient réduire du quart la population de l'île, amorçant un processus d'émigration massive : en 1900, les Irlandais n'étaient plus que quatre millions et demi, à peine moins qu'aujourd'hui. Une nation faillit disparaître, une des civilisations d'Europe les plus anciennes et les plus riches fut ravagée au point que le gaélique n'est plus qu'une relique linguistique. L'île est actuellement divisée entre un Nord à majorité protestante, sous souveraineté britannique, et un Sud indépendant depuis 1921, tandis que la diaspora irlandaise, avec ses soixante-dix millions d'âmes, est plus nombreuse que la chinoise.

Le 20 août 1845, un savant du Jardin botanique de Dublin découvrait la maladie qui allait détruire deux récoltes d'affilée, faisant un million de morts de faim et de maladie et forçant un million et demi de personnes à s'exiler ; les chiffres exacts ne seront jamais connus. Introduite, dit-on, au XVIe siècle par Sir Walter Raleigh, la pomme de terre avait permis aux paysans de survivre sur les terres désolées où les avait repoussés une colonisation anglaise entamée au XIIIe siècle par les Normands et accélérée par Elisabeth Ire et Cromwell, sous lequel un tiers de la population catholique était morte de faim. Les soulèvements suivis de sanglantes répressions, les famines – comme celles qui, au XVIIIe siècle, poussèrent le sarcastique Jonathan Swift, dans sa *Modeste Proposition pour empêcher les enfants des pauvres en Irlande d'être à la charge de leurs parents ou de leur pays et pour les rendre utiles au public* (1729), à suggérer que l'on engraisse les bébés irlandais pour les manger – chassèrent les paysans vers l'Ouest pauvre. Une sorte de nettoyage ethnique ou de génocide avant l'heure, avant que la grande famine ne vienne causer à la « Verte Erin » un désastre de l'ampleur de celui infligé, en 1975, au Cambodge par les Khmers rouges.

L'épidémie se répandit comme une traînée de poudre du nord au sud du pays, mais de plus en plus à mesure que l'on avançait vers l'ouest. Le tubercule pourrit en terre ou après la récolte, semant la terreur parmi une population qui avait doublé depuis le début du siècle. Surpeuplée par une croissance démographique accentuée par une pomme de terre abondante et nourrissante – un adulte consommait jusqu'à sept kilos par jour de la variété dite *Lumper*, arrosées de petit lait –, l'Irlande était en même temps victime d'une révolution industrielle favorisant les filatures anglaises et de Belfast aux dépens de l'artisanat local. L'île, qui était l'un des greniers à céréales et à viande de l'Angleterre, ne cessa d'exporter son blé pendant les années noires, sous la protection de l'armée, alors que les fermiers qui l'avaient cultivé crevaient de faim. Ce qui a permis à la contestataire Sinead O'Connor de chanter qu'*« il n'y a pas eu de famine »*.

L'année 1846 fut pire et, en 1847, il n'y avait plus de semences à planter car elles avaient toutes été mangées. Trois millions de paysans sans terre erraient sur les routes à la recherche d'une aumône ou de soupes populaires bien longues à organiser ; certains étaient même trop faibles pour faire le trajet nécessaire pour recevoir une gamelle de gruau. Des témoins décrivent cette famine, qui ne frappait pas une lointaine colonie mais le pays le plus riche de l'époque qu'était la Grande-Bretagne victorienne (voir *L'Ere victorienne*, de François Bédarida, PUF, collection « Que sais-je ? »), et dans *« la seule colonie interne à l'Europe »*, selon l'historien Kevin Whelan. Ayant connu une famine aussi meurtrière que celles du tiers-monde, l'Irlande est devenue particulièrement sensible aux problèmes de développement, auquel elle consacre un pourcentage de son produit national brut plus important que la moyenne.

Les familles de métayers incapables de payer leurs fermages étaient chassées immédiatement par des régisseurs agissant au nom de propriétaires souvent absents. Des hommes de main détruisaient, sans ménagement, les chaumières des malheureux. L'occasion était trop bonne pour s'en débarrasser, faire *« table rase »*. Un quaker – cette communauté se dépensa sans compter pour les victimes – décrit des paysans de Bundorragha, près de Galway, *« comme des cadavres ambulants, les hommes frappés par la marque livide de la faim, les enfants criant de souffrance, les femmes, dans certaines chaumières, trop faibles pour se tenir debout. (...) Tout le bétail et la volaille avait disparu, et même les chiens. »* Selon Sidney Godolphin Osborne, qui travaillera plus tard en Crimée aux côtés de Florence Nightingale, *« aucun mot ne peut décrire l'apparence des bras de ces enfants, qui semblent avoir perdu toute chair. Si on soulève la peau qui flotte à l'articulation du coude, elle vient comme une sorte de petit sac dans lequel on aurait mis des os »* (extraits de *The Great Hunger*, de Cecil Woodham-Smith).

Les familles de métayers incapables de payer leur fermage étaient chassées immédiatement par des régisseurs agissant au nom de propriétaires absents

L'aide de la Grande-Bretagne, qui avait annexé l'Irlande en 1800, fut lente, insuffisante, marque d'une *« indifférence fondamentale »* pour des Celtes rétifs, explique l'historien Liam de Paor. Le premier ministre Peel fit quelques efforts, mais il fut vite remplacé par lord John Russell, un libéral partisan du laissez-faire économique – déjà – et favorable à la loi du marché. Le secrétaire permanent au Trésor, responsable des opérations de secours, Charles Edward Trevelyan, n'avait que mépris pour ces traîne-la-faim et ne voulait pas que l'aide nuise au commerce, en particulier des marchands de grains. La reine Victoria donna 2 000 livres, deux fois plus que le Grand Turc, tandis que l'aide arrivait massivement des États-Unis, mais aussi d'Angleterre. Après s'être vu un temps interdire d'accorder une aide directe, les Etats-Unis désarmèrent des navires de guerre pour apporter à manger aux affamés. Pendant ce temps, parlant de l'indemnisation des paysans expulsés, réfugiés dans des fossés recouverts de branches et de tourbe, lord Russell écrivait : *« Autant dédommager des lapins pour le terrier qu'ils ont creusé. »*

De tels propos ne sont pas isolés : Kevin Whelan cite l'historien Carlisle, selon lequel le paysage de l'Irlande *« porte en lui, comme la surface de cette terre rend tout ineffaçable, la physionomie du peuple qui l'a habité, un peuple aux chausses trouées, au visage crasseux, aux huttes mal couvertes, un peuple impétueux et inconstant, véhément, impatient, à l'assiduité au travail et à la fidélité imparfaites et capricieuses »*. Il rapporte également que lord Palmerston, futur premier ministre et lui-même propriétaire en Irlande, voulait moderniser l'île en la débarrassant de paysans opposés à la modernisation et à la culture extensive : *« On ne peut cacher qu'une amélioration du système social passe par des changements fondamentaux dont le moindre n'est pas l'éviction systématique des petits paysans et des métayers. »*

LORD CLARENDON, lord-lieutenant d'Irlande, voulait *« vider le Connaught* [la province occidentale de l'île], *le livrer à des hommes nouveaux et à l'argent anglais comme on ferait d'une nouvelle colonie, ce qui résoudrait le " problème irlandais " »*. Ainsi, selon le *Times*, *« dans quelques années, le Celte sera aussi rare au Connemara que l'Indien à New York »*. Des Celtes accusés de se vautrer dans des tourbières malsaines où ils avaient été parqués après la confiscation de leurs terres, qui étaient assimilés à des « nègres blancs », génétiquement inférieurs, sales, bagarreurs et paresseux. On disait même qu'il fallait protéger « nos » pauvres, anglais et écossais, *« au caractère supérieur »*, du mauvais exemple de leurs homologues irlandais.

Ce passé douloureux explique encore le ressentiment de certains Irlandais envers les Anglais et même le soutien accordé à l'IRA par des émigrés, en particulier aux États-Unis, où l'organisation Noraid est très active et le lobby irlando-américain extrêmement puissant au Congrès. Un officiel de Dublin cite cette réflexion de l'un de ses interlocuteurs britanniques : *« En laissant émigrer tant d'Irlandais en Amérique, nous avons créé un monstre que nous ne pouvons plus contrôler. Et qui est de retour aujourd'hui, pour se venger. »* Combien de présidents américains, de John Kennedy à Ronald Reagan et à Bill Clinton, sont partis à la recherche de leurs racines irlandaises, réelles ou supposées ? On affirme même avoir retrouvé à la frontière avec l'Ulster une chaumière ayant appartenu à la famille Cassidy, dont est issue la mère du président américain.

La famine et l'émigration ont détruit toute une classe sociale, la plus pauvre et celle qui était la plus proche du fonds gaélique traditionnel : les uns sont morts sur place ou pendant leur long et pénible voyage par mer, les autres ont émigré, emportant sur le bateau leurs traditions et leur ressentiment. Ce qui fait que le souvenir de la famine soit resté longtemps plus vivant en Amérique du Nord qu'en Irlande même, où il faisait honte aux survivants. Un grand silence s'est abattu sur le pays. L'égoïsme, l'amertume, le désespoir et un sentiment de culpabilité d'avoir survécu se sont répandus chez les rescapés démoralisés, leur famille souvent éclatée, et ce dans une société jusqu'alors ouverte et solidaire, où jusque-là on avait toujours accueilli un pauvre qui frappait à sa porte, ajoute Liam de Paor.

Un grand silence s'est abattu sur le pays ; l'égoïsme, l'amertume, le désespoir et un sentiment de culpabilité d'avoir survécu se sont répandus chez les rescapés démoralisés

L'histoire a laissé des traumatismes. Liam de Paor raconte une anecdote héritée de sa grand-mère. A la fin du XIXe siècle dans le comté de Waterford, pourtant moins touché par la famine, deux enfants se sont noyés en jouant dans une carrière sans que personne ne soit venu à leur secours : leur père était policier et les gens n'avaient toujours pas pardonné à ceux qui les avaient chassés de leurs terres des années auparavant. Un diplomate nous a raconté que, dans sa famille, on ne mangeait plus de coquillages, considérés comme *« nourriture de famine »*. Selon un membre d'un cabinet de consultants de Dublin, les Irlandais, marqués par la hantise de l'expulsion, veulent tous être propriétaires de leur maison.

L'Irlande est un pays qui vit son histoire au quotidien, où des familles se déchirent toujours sur des querelles séculaires. *« Les Irlandais ne peuvent oublier leur histoire parce que les Anglais refusent de s'en souvenir »*, a écrit l'historien anglais Terry Eagleton, cité par Luke Dodd, conservateur du Musée de la famine, qui a ouvert ses portes à Strokestown. Strokestown a été choisi en raison de la richesse des archives tenues par les propriétaires locaux, les Mahon, dont un des membres fut assassiné pendant la famine. Il faut dire que, dans ce seul district, plus de quatre mille familles furent ainsi expulsées, soit plus que dans tout le comté de Cork. Déjà décimée par la grande calamité causée par le mildiou, la population y a baissé de 88 % entre 1851 et 1881.

TOUT cela explique pourquoi la famine a été et reste au cœur de controverses en Irlande et entre Irlandais et Anglais. Les relations entre les deux peuples ont toujours été délicates. Le mépris des Anglais pour les émigrants venus d'Irlande est proverbial. On aime brocarder « Paddy », sur lequel fleurissent autant d'histoires qu'en France sur les Belges. Et un Irlandais vient d'obtenir, auprès d'un tribunal anglais, réparation pour *« discrimination raciale »* par son employeur. Il faudra du temps pour que ces relations redeviennent normales entre un peuple qui a survécu à des siècles de colonisation et un pays qui n'a toujours pas bien compris pourquoi ce qui avait si bien marché avec le Pays de Galles et l'Ecosse a échoué avec les Irlandais.

Cheval de bataille des nationalistes et du clergé catholique contre les Anglais, la famine a été ensuite minimisée par l'histoire officielle de la République d'Irlande comme pas assez *« moralement édifiante »*. Puis des intellectuels « révisionnistes », réagissant contre une vision *« romantique et théologique »* du passé, en ont réduit la portée au nom de la nécessité de ne plus regarder vers le passé mais vers le futur si l'on voulait moderniser le pays ; il s'agissait aussi pour eux de couper l'herbe sous le pied de l'IRA, qui jouait de la corde nationaliste anti-anglaise. Depuis peu, surtout avec le cessez-le-feu au Nord, une nouvelle génération de chercheurs comme Kevin Whelan veut rétablir l'équilibre et faire la part des responsabilités.

De nombreuses manifestations sur la famine sont prévues au cours des deux années à venir dans toute l'Irlande, dont par exemple une exposition sur les femmes et l'émigration au château de Dublin. Après cent cinquante ans, le temps semble désormais venu de regarder l'histoire en face. Mais ce ne sera pas facile. Luke Dodd veut que l'on *« dépasse le dénigrement anti-anglais »* pour avoir enfin des relations normales avec l'encombrant voisin. Pour Mary Robinson, il s'agit de commémorer *« un des chapitres les plus noirs de notre histoire »* sans ressasser les rancœurs passées : *« Chaque pays est prompt à faire la liste de ses triomphes. Chaque culture est riche en célébrations de son héroïsme et de sa force. (...) Pour moi, il est important de rapporter aussi un passé plus sombre. (...) C'est une des forces des Irlandais de célébrer leur passé, non pas pour sa puissance ni pour ses victoires, mais pour la profonde dignité de la survie de l'homme. »*

Patrice de Beer

★ A lire : *The Great Hunger*, Ireland 1845-1849, de Cecil Woodham-Smith, Penguin, le livre d'histoire le plus vendu en Irlande ; *This Great Calamity*, de Christine Kinealy, Gill and Macmillan ; *The Great Irish Famine*, edited by Cathal Portéir, RTE/Mercier ; *Ireland Since the Famine*, de F. S. L. Lyons, Fontana Press.

Un entretien avec René-Daniel Dubois

« Le référendum québécois est une tentative de suicide qui n'a pas marché »

NÉ À MONTRÉAL en juillet 1955, René-Daniel Dubois est auteur et comédien, formé à l'Ecole nationale de théâtre du Québec et à l'Institut Alain-Knapp de Paris. Prolifique, il a écrit quatorze pièces de théâtre, dont certaines ont été traduites en anglais, en espagnol, en italien et en tchèque. Il a aussi travaillé pour le cinéma, la télévision et la radio. Ses œuvres, toujours attendues au Québec, ont été jouées au « Canada anglais », aux Etats-Unis, en Amérique latine et en Europe. En 1990, il a rédigé un rapport intitulé « Pour une politique... culturelle », que le Conseil québécois du théâtre a remis à la Commission sur l'avenir constitutionnel du Québec. Polémiste, il y a défendu une approche de l'histoire québécoise qui a bousculé plusieurs clichés installés depuis la Révolution tranquille.

En octobre, cet indépendantiste déçu a été violemment pris à partie pour avoir refusé d'écrire un texte dans un recueil intitulé « Trente lettres pour un oui », où des artistes et intellectuels québécois défendaient la souveraineté de leur province. Accusé publiquement par une militante indépendantiste connue, Andrée Ferretti, d'être devenu un « *pessimiste de luxe* » qui, par son refus, contribuait à « *la mort du peuple québécois par reconduction lasse de son aliénation* », il a répondu en substance : « *Je n'aime pas ce que mon pays est devenu.* » Il s'est finalement abstenu au référendum du 30 octobre sur la souveraineté, option repoussée par 50,6 % des électeurs.

René-Daniel Dubois s'apprête à remonter sur les planches à Montréal pour jouer dans une pièce qu'il a écrite en 1981 sous le titre *Ne blâmez jamais les bédouins.*

« Quel commentaire vous inspire le référendum sur la souveraineté du Québec en faveur de laquelle, vous, l'indépendantiste de longue date, avez refusé de prendre position ?

– On nous a dit qu'on avait le choix entre deux options : le fédéralisme canadien ou le nationalisme québécois. A mes yeux, on nous proposait en fait deux façons de devenir des Américains. C'est le rêve qui habite les élites de chaque camp. Concrètement, elles ne nous offrent rien d'autre. La seule différence est la vitesse de l'assimilation proposée. Au-delà des pompes à trémolos patriotiques de ces dernières semaines, le débat référendaire a exclusivement porté sur le thème de l'argent, dans les termes du néo-libéralisme à l'américaine.

» On accroche à ce discours des décorations, teintées un peu à gauche ou un peu à droite, mais les gouvernements de Québec et d'Ottawa se contentent en réalité, l'un comme l'autre, de recommander des compressions budgétaires drastiques dans les programmes sociaux. Le premier ministre démissionnaire du Québec, Jacques Parizeau, avait d'ailleurs clairement expliqué que l'indépendance permettrait au Québec de choisir tout seul les secteurs dont il faudra sabrer les dépenses. Si le Québec était devenu souverain, les coupes budgétaires auraient été justifiées au nom de la sauvegarde de la nation. A présent, elles seront justifiées par la dette du gouvernement fédéral.

– Vous avez été vivement pris à partie par une représentante du Parti québécois pour avoir refusé de vous prononcer publiquement en faveur de la souveraineté, pendant la campagne. Quelles réflexions en tirez-vous ?

– Mes pires doutes ont été confirmés : le mouvement souverainiste est devenu une vaste entreprise de chantage émotif qui tourne à vide et dans laquelle la pensée critique est non seulement absente, mais chassée lorsqu'elle se présente. On se retrouve devant l'alternative suivante : ou bien on est avec eux, dans les termes qu'ils utilisent, ou bien on est contre eux, autrement dit un salaud qui trahit ses ancêtres et les générations futures jusqu'à la fin des temps.

» Ottawa et Québec considèrent que les artistes ne sont utiles que dans la mesure où ils relaient leurs mots d'ordre. Celui qui prétend penser se fait insulter. Je ne veux pas de ce système. Le nationalisme québécois, pas plus que le fédéralisme canadien, ne constitue, à mes yeux, une religion. Il ne m'est jamais apparu d'archange m'enjoignant de conduire mon peuple hors d'Egypte. Ma responsabilité essentielle est de participer à la survie et au développement de la culture dans laquelle je suis né. Cette culture ne se résume pas au seul fait de parler français en Amérique du Nord.

> Le mouvement souverainiste est devenu une vaste entreprise de chantage émotif qui tourne à vide et dans laquelle la pensée critique est non seulement absente mais chassée lorsqu'elle se présente

– M. Parizeau a attribué la défaite *« à l'argent et aux votes ethniques »*. Qu'en pensez-vous ?

– Tout est dit dans ces mots. Il faut savoir qu'ils sont ceux d'un ex-professeur aux Hautes Études commerciales, dont le milieu est celui de la haute finance. De son côté, Lucien Bouchard, le « héros » de la campagne référendaire, a été ministre du gouvernement fédéral de Brian Mulroney, élu pour signer un accord de libre-échange avec les Etats-Unis, donc, à terme, la suppression des avantages sociaux canadiens : les entreprises invoqueront leur manque de compétitivité par rapport à leurs concurrents américains. Les nationalistes québécois ont apporté leur appui décisif à cet accord bilatéral, puis à l'Alena, qui inclut le Mexique.

» M. Parizeau nous dit maintenant que *« l'argent »* est le grand responsable, alors que, dans son esprit, l'argent est précisément le moteur du rêve nationaliste. L'argument central de son discours est que l'indépendance permettra de faire des économies en supprimant un palier de gouvernement. Le vice-premier ministre québécois, Bernard Landry, continue d'expliquer que nous devons devenir indépendants parce que les échanges commerciaux canadiens obéissent à une logique Est-Ouest, alors que, pour le Québec, ses priorités économiques sont les échanges Nord-Sud, c'est-à-dire avec les Etats-Unis. Tous nous invitent à nous jeter dans la gueule du loup.

– Et les *« votes ethniques »* ?

– Les masques sont tombés. La notion de peuple québécois, telle que définie officiellement dans le projet souverainiste, est un leurre. Dans le préambule de ce projet, il est écrit : « *Nous, peuple du Québec, sommes ici depuis trois cents ans et sont venus s'installer à nos côtés des anglophones, puis des immigrants.* » Donc, le « *nous, peuple du Québec* » n'inclut pas les non-francophones. La seule corde que l'on fait vibrer, c'est celle de l'ethnicité, base d'un racisme qu'on camoufle sous un discours politiquement correct. C'est dangereux. Depuis trente-cinq ans, les gouvernements québécois n'ont pratiquement rien fait pour intégrer les anglophones ou les immigrants ; ils n'ont pas essayé de connaître leurs centres d'intérêt. Le rejet n'est pas viscéral, il est politique.

– Pourquoi, à votre avis, le nationalisme québécois ne concerne-t-il véritablement que les francophones « pure laine » ?

– Parce que le Québec n'a jamais voulu définir un véritable projet de société attrayant et englobant, il n'a pas réussi à esquisser les grandes lignes d'une véritable politique culturelle. Le Parti libéral québécois s'y est risqué... Il a finalement réduit la culture à ses industries et assimilé l'art à un laboratoire de recherche. Le seul projet de société formulé actuellement est économique : nous intégrer au continent et donc y disparaître et nous y noyer, faire des économies en supprimant la fonction publique fédérale. Pourtant, tous les premiers ministres du Québec, avant l'arrivée au pouvoir du Parti québécois indépendantiste en 1976, ont dit : la culture québécoise ne se limite pas à la langue, à la religion, et au code civil ; c'est aussi un rapport particulier avec le reste du monde.

» La langue n'est qu'un outil de la culture. Or, actuellement, le Parti québécois confond les deux et saborde la notion de culture. Ses élites en parlent à tout bout de champ mais les gouvernements péquistes ne lui ont pas même accordé 1 % du budget. Et les Québécois, d'après les sondages, trouvent que c'est encore trop. Collés à l'empire des Etats-Unis, nous sommes pourtant à l'avant-garde d'un combat. Mais le message que nous envoyons au reste du monde est tragique : il faut choisir entre son âme et la faim. Qu'importe s'il faut vendre son âme pour manger : ce n'est pas si grave.

– Quels pourraient-être les contours d'un projet culturel qui soit salvateur, à vos yeux ?

– Il faut sortir de l'ethnicité, dans les faits, et non pas uniquement dans le discours. Par ce que j'appelle le génie français, à savoir le débat philosophique, les lettres et les arts. La pensée, le débat et l'esthétique. La prédominance de l'être sur l'avoir. Nous baignons dans le productivisme nord-américain présenté comme inéluctable. Nous, Québécois, devons dire qu'il y a d'autres façons d'être. Que l'individu responsable est plus important que le groupe. Au Québec, le débat fait défaut ; il n'y a plus d'agora politique. La critique n'est tolérée que lorsqu'elle porte sur l'un des deux projets, indépendantiste ou fédéraliste. Les intellectuels et les artistes se taisent, ils ne remplissent pas leurs fonctions : c'est le syndrome de Polonius, le grand chambellan de Hamlet, le seul personnage qui comprend les enjeux de la situation du royaume. Mais il préfère fermer les yeux pour ne pas avoir d'ennuis avec son patron.

– Quel devrait être la conception de la culture québécoise ?

– Il y a une conception française et une conception anglo-saxonne de la culture. Au Québec, les nationalistes ont adopté la seconde vision. En français, la culture se réfère notamment aux beaux-arts et aux lettres. En anglais, elle désigne le contraire de la nature. Le fait de parler français devrait être le signe d'un combat particulier, d'un rapport spécifique au reste du monde. Ce combat doit signifier la promotion d'un projet et non la simple défense d'une langue. Le libéralisme est présenté comme un fait de nature, LA facon d'être. La culture est assimilée aux loisirs, aux industries culturelles. Les producteurs donnent leur argent pour proposer des spectacles à des consommateurs qui tuent leur temps. On considère ce commerce culturel comme un signe de richesse, une attraction touristique.

» Les institutions culturelles et artistiques sont dans un grave état de délabrement. On ne bâtit de nouveaux théâtres au Québec que pour créer des emplois dans le secteur de la construction, mais ces théâtres n'ont pas de budget de fonctionnement suffisamment élevé pour chauffer leurs salles durant l'hiver. Ce type de politique est en train d'avoir raison des artistes et de la vie intellectuelle au Québec. Parallèlement, l'Etat prétend haut et fort défendre la culture et la protéger au mieux tandis que des collèges jettent leurs bibliothèques pour donner, dans l'espace gagné, des cours de formation au personnel des entreprises privées. La distorsion au Québec entre le discours et les actes a des conséquences dramatiques

– Quelles sont, selon vous, ces conséquences dramatiques ?

– Nous avons au Québec le taux record de suicide chez les jeunes en Occident, ce n'est pas un accident. Le vertige est réel. Les médias occultent cette réalité, on trouve même que parler de ce phénomène risque d'encourager les candidats potentiels au suicide. Les jeunes sont exposés aux valeurs, aux tensions et au grand paradoxe de cette société québécoise : les faits, les actes, les comportements montrent que notre véritable rêve est de devenir américains, tandis que le discours proclame notre volonté d'être libres, indépendants et différents. Le discours est en instance de divorce avec la réalité, il vit de manière autonome par-delà les faits. Les journaux télévisés offrent quotidiennement le spectacle de cette distorsion.

– Ce référendum a-t-il été, comme l'affirment certains, le dernier hoquet d'un nationalisme suranné ?

– Non, c'est une tentative de suicide qui n'a pas marché. La démarche s'appuie sur une culture du ressentiment. On part du principe que le Québec, s'il n'est pas indépendant, n'est pas encore vraiment né, il n'en est qu'au stade utérin. Seuls existent les autres, qui nous font du tort : les Indiens nous ont combattus, les Français nous ont abandonnés, les Anglais nous ont conquis et ont continué de nous infliger des blessures. Le nationalisme québécois, tel qu'il s'exprime actuellement, sous-entend qu'avant la révolution tranquille des années 60, rien d'autre n'existait que des dinosaures. On occulte complètement la richesse des débats d'avant l'aube de l'ère indépendantiste. On refuse d'assumer le vécu de ceux qui nous ont précédés.

» Les Québécois s'imaginent que la souveraineté sera leur acte de naissance. En attendant, ils se définissent non pas comme acteurs, mais comme victimes de la haine et de la méchanceté des autres. Pis, dans cette dynamique du ressentiment, le « je » n'est pas utilisé à la forme active, il n'est qu'un point focal, il ne sert qu'à formuler reproches et gémissements. Cette culture du ressentiment explique l'ampleur demesurée des réactions, chaque fois que quelqu'un, l'écrivain Mordecai Richler par exemple, s'avise de nous étriller sur un ton polémique.

– Vous ne pensez pas que le fait d'avoir un pays, représenté à l'ONU, pourrait contribuer à rompre cette dynamique ?

– J'ai été indépendantiste parce que je croyais cela. J'ai adhéré à cette cause pour des raisons ergothérapiques : dans l'espoir que l'absence de boucs émissaires aiderait à traiter la folie dont souffre mon peuple. Mais, depuis la fin des années 80, la distorsion entre les mots et les actes s'est trop exacerbée, les dernières semaines ont accentué ce délire de persécution. Résultat : si nous devenions indépendants, il y aurait radicalisation de ce ressentiment. Il faudrait alors défendre chèrement notre souveraineté et on trouverait, par consensus, encore moins de raisons de débattre : la nation serait en danger. Toute critique risquerait de devenir menace. Un conseiller de M. Parizeau, Pierre Bourgault, a évoqué la possibilité de devoir, pendant une période transitoire, « baliser » la liberté d'expression. Ces propos d'une extrême gravité ont à peine été relevés. Je crois que je vis dans une société totalitaire « soft ».

> En fait, la véritable alternative est la suivante : être le jeune homme en chemise blanche devant le tank de la place Tiananmen ou être le conducteur du tank

» En fait, la véritable alternative est la suivante : être le jeune homme en chemise blanche devant le tank de la place Tiananmen ou être le conducteur du tank. Nos mythes nous disent que nous sommes le jeune homme, la victime, alors qu'en réalité nous sommes assis dans le char d'assaut. »

Propos recueillis par Martine Jacot et Sylviane Tramier

Le Monde

Espoirs en Afrique du Sud

EN remportant, sans surprise, mais haut la main, les premières élections municipales multiraciales de l'histoire de l'Afrique du Sud, le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela conforte sa position dominante sur la scène politique (*Le Monde* du 4 novembre). Les oiseaux de mauvais augure en seront pour leurs frais : les populations paupérisées des cités noires – qui attendent toujours du gouvernement qu'il tienne les promesses faites, en 1994, pendant la campagne électorale pour les élections générales – n'ont pas sanctionné l'ANC. Bien au contraire ! Dix-huit mois après l'élection de M. Mandela à la présidence de la République, les résultats partiels du scrutin du 1er novembre indiquent clairement qu'avec quelque 60 % des suffrages l'ANC égale – à très peu près – son score d'avril 1994 (62,65 %). Mieux encore, elle a progressé dans la province occidentale du Cap, à forte concentration de métis, où le Parti national (NP) de Frederik De Klerk avait particulièrement bien réussi l'an dernier.

Avec 18 % des voix, le NP renforce son statut de principale formation de l'opposition. Mais, contrairement à ce qu'espérait M. De Klerk, il n'a pas élargi son audience, prouvant qu'il avait fait le plein de son électorat en 1994. La logique est, somme toute, respectée, puisque ce parti représente – théoriquement – la majorité de l'électorat blanc (13 % de la population) et une frange de l'électorat métis et indien.

L'extrême droite et l'extrême gauche ont été laminées. Les ultra-nationalistes blancs du Parti conservateur (CP), comme les ultra-nationalistes noirs du Congrès panafricain (PAC), ont essuyé des revers cinglants dans tout le pays. En enlevant la municipalité-symbole d'Orania, fief afrikaner, le Front de la liberté (FF) de l'ancien chef d'état-major de l'armée, le général Constand Viljoen, qui obtient 6 % des voix au niveau national, émerge en troisième position, balayant définitivement le CP, son rival auprès de l'extrême droite, qui avait boycotté le scrutin de 1994.

Ces élections confirment aussi la marginalisation de l'Inkatha. Le parti à dominante zouloue du chef Mangosuthu Buthelezi n'est représentatif que dans la province du Kwazulu-Natal, où les élections ont été reportées au 27 mars 1996. En revanche, les candidats indépendants et ceux qui se présentaient sous des étiquettes d'associations locales ont fait une percée remarquée : ils récoltent une centaine de sièges dans le pays.

En célébrant la victoire, vendredi, le président Mandela a estimé que son pays était désormais *« une démocratie au sens propre du mot »* et que les Sud-Africains avaient fait preuve d'une belle *« maturité politique »*. L'ANC doit maintenant honorer ses engagements en réduisant au mieux, d'ici à 1999, date des prochaines élections présidentielle et législatives, les disparités criantes entre riches et démunis, entre Blancs et Noirs.

Le ministre et les magistrats

NUL ne pourra reprocher à M. Toubon un manque de persévérance. En opposition soutenue avec les juges Van Ruymbeke, Halphen et Rolland, trois magistrats chargés de délicates affaires de financement politique, le garde des sceaux vient de prendre une initiative nouvelle : son directeur des services judiciaires, Marc Moinard, a écrit aux présidents des cours d'appel de Rennes, Paris et Aix, pour qu'ils rappellent à l'ordre leurs turbulents subordonnés.

Les juges Van Ruymbeke, Halphen et Rolland ont la charge de dossiers financiers où ont été mises en cause plusieurs personnalités de la majorité. Ils avaient, à cette occasion, mené plusieurs incursions en Suisse, sollicitant directement leurs collègues helvètes pour obtenir les informations financières nécessaires à leurs instructions. Démarches qui n'ont guère plu à M. Toubon, lequel, le 4 août, a écrit à son homologue de Berne, Arnold Koller, pour lui rappeler les dispositions de la convention d'entraide judiciaire franco-helvétique. Les transmissions directes de pièces entre magistrats des deux pays ne sont pas illégales, mais, rappelait M. Toubon, la bonne règle veut qu'elles voyagent par la voie diplomatique.

La lettre ministérielle avait provoqué la réplique du procureur général de Genève, Bernard Bertossa, qui pensait qu'elle nuirait à l'entraide judiciaire entre les deux pays. Elle avait aussi suscité une réaction commune des trois juges français estimant que l'application stricte des règles de transmission reviendrait à *« renforcer l'impunité de délinquants qui ont versé ou perçu de confortables commissions à l'étranger »*. (*Le Monde* du 19 octobre). C'est cette déclaration qui, à son tour, a suscité la dernière intervention de la chancellerie.

M. Toubon s'expose ainsi au soupçon de tout faire pour empêcher des juges intègres de faire leur travail de salubrité financière. D'autant que sa maladroite initiative disciplinaire, venant après son intervention contestable en faveur de M. Juppé, survient alors que plusieurs poids lourds de sa majorité ne cachent pas leur exaspération devant la multiplication des enquêtes qui, potentiellement, visent leur camp. Il est vrai aussi que certains magistrats ont pris quelque liberté sinon avec la procédure, du moins avec son esprit, suscitant chez les avocats des protestations pas toujours infondées contre les atteintes aux droits de la défense.

La question n'est pas nouvelle : face à une loi qui, en matière financière encore plus qu'en d'autres domaines, est conçue pour défendre et protéger les possédants, certains magistrats n'hésitent pas à penser qu'il faut utiliser toutes les ficelles pour faire justice. C'est de ce cercle vicieux qu'il faudrait définitivement sortir : que les juges fassent leur travail à visage découvert, et que M. Toubon ne dissimule pas la défense de ses amis sous le masque du nécessaire respect des textes.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué
Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944. Capital social : [illegible] F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

L'éditorial gigogne

L'AVIS DU MÉDIATEUR

IL Y A, comme cela, des formulations qui font bondir. Ainsi, dans *Le Monde* du 21 octobre, le titre et la conclusion d'un éditorial sur l'amendement au projet de loi de finances qui aligne le régime fiscal des parents non mariés sur celui des couples mariés. Ce commentaire, non signé parce qu'il est assumé globalement par le journal, s'intitulait *« L'impôt bien-pensant »* et se concluait sur *« les désagréables relents d'ordre moral »* de cette initiative parlementaire acceptée par le gouvernement. Il n'en fallait pas davantage pour déclencher un courrier critique dont on trouvera ci-dessous quelques extraits.

Pour l'essentiel, nos correspondants reprochent au *Monde* non seulement d'avoir contesté d'une manière injuste une mesure de justice mais, de plus, de s'être laissé aller à donner le coup de pied de l'âne à l'institution civile du mariage et à la religion qui en fait un sacrement.

Le Monde n'a jamais prétendu que la disparité fiscale entre les couples, suivant leur statut, continuait de se justifier, bien qu'elle ait été instaurée initialement pour des raisons sociales, au profit d'enfants supposés être élevés par un seul parent : elle a effectivement abouti, avec l'accroissement des couples non mariés, à des distorsions qui ne sont plus défendables. Le souci de justice est bienvenu sur ce point, comme il le serait sur bien d'autres, pas moins significatifs et urgents, qu'engloberait une véritable réforme. Or sa *mise en chantier*, si souvent annoncée, est promise pour l'année prochaine. L'impression prévaut que, dans cette affaire, on est allé au plus facile pour des raisons que n'inspire pas la seule exigence d'équité. *Le Monde* n'approuve ni la méthode retenue ni l'inspiration invoquée. Il le dit avec des mots qui ne sont pas neutres, puisqu'ils visent à sanctionner une manière de procéder qui lui paraît opportuniste, réductrice et biaisée.

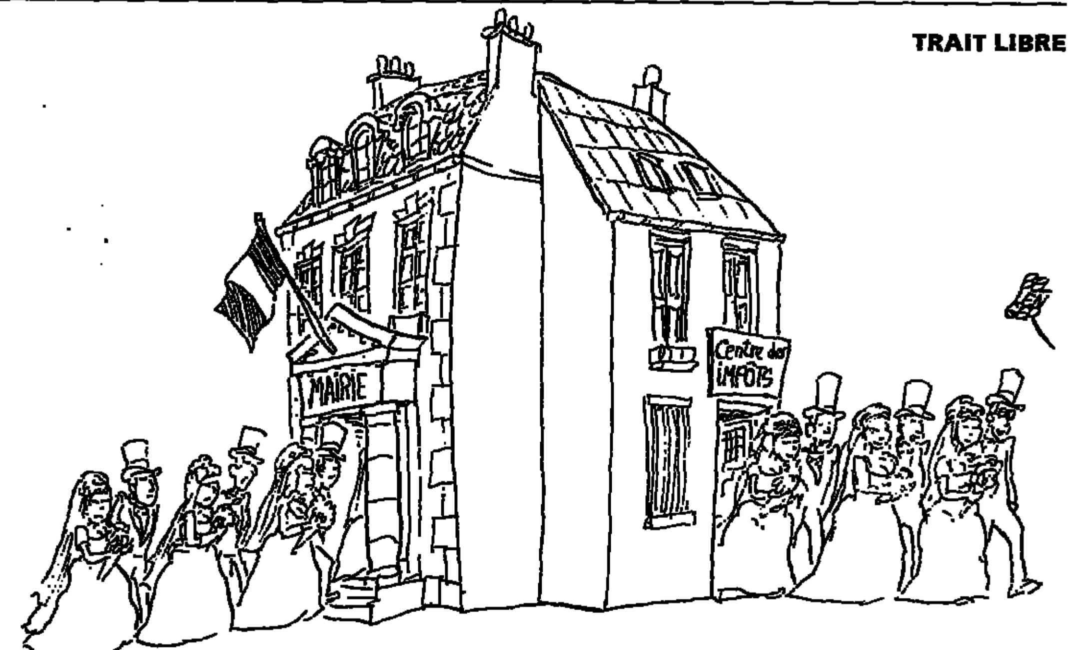
Biaisée ? Sur ce point, l'éditorial était, sans doute, trop elliptique et a couru le risque d'en dire trop ou trop peu : c'est la rançon d'un genre qui exige une formulation ramassée. Un éditorial en cache ou en contient souvent beaucoup d'autres, à l'instar des poupées gigognes.

Dans le cas considéré, s'il s'agit de rétablir l'équité, il apparaît bien vite que la démarche est unilatérale et ne met pas sur le même plan, au regard du fisc, les différentes formes statutaires du couple ; elle exigera, en outre, des contrôles délicats. S'il s'agit de favoriser par l'incitation fiscale l'institution du mariage, on prend le risque, par le même raisonnement, de réduire la natalité dans le cadre de l'union libre, dont on sait qu'elle n'est plus marginale : il reste à espérer que l'un et l'autre de ces engagements, moins reliés qu'ils ne l'étaient dans le passé, continueront de se fonder sur d'autres motivations...

Aurait-il fallu, en somme, développer l'idée que la régulation d'une société soucieuse de protéger ses assises institutionnelles et culturelles, de prendre en compte des évolutions de fait, de satisfaire l'exigence de plus en plus individualisée de ses membres en faveur de davantage d'équité, en appelle plus à la réflexion qu'au réflexe ? C'eût été un autre éditorial, un peu loin du sujet mais proche, à l'évidence, des préoccupations de nos interpellateurs.

André Laurens

TRAIT LIBRE



AU COURRIER DU « MONDE »

UN MAILLON FORT DES SOLIDARITÉS

Votre éditorial du 21 octobre sur « L'impôt bien-pensant » rejoint des commentaires que j'ai entendus à la radio. Nous aide-t-il à voir clair sur la « morale » et les solidarités de société qu'il exprime ?

Que la réforme fiscale soit plus efficace que quelques amendements pris à la hâte, qu'il y ait là un souci électoraliste, que la pensée de ceux qui la proposent visent les moeurs... je peux en convenir avec vous.

Mais pourquoi la mesure qui met sur le même plan couples mariés et concubins est-elle présentée comme une « punition » pour les seconds ? Est-ce à dire que les premiers étaient « punis » depuis longtemps, et que personne – pas même *Le Monde* – ne s'en souciait ?

C'est vrai qu'on aurait pu envisager l'inverse et que les couples mariés soient alignés sur les concubins dans le compte des parts ! Sans doute, l'Etat a besoin de trop de ressources pour aller dans ce sens.

Par ailleurs, je n'ignore pas que les mariages sont parfois plus fragiles que les concubinages, mais à l'heure où nous sommes tous inquiets des exclusions, ne faut-il pas favoriser (ou ne pas défavoriser !) ce qui va dans le sens des stabilités familiales ? La famille est l'un des lieux importants, et souvent le maillon fort des solidarités quand les autres s'effondrent. Désormais, en tout cas, le choix « individuel » du concubinage ou du mariage pourra se faire librement, sans avantages fiscaux. N'est-ce pas un plus pour les libertés ?

Bien sûr, si je situe mon propos à partir de ma « profession », je risque d'être disqualifié. Dans la logique de votre éditorial, être prêtre – catholique – ce doit être un péché ! Mais j'oserai réclamer votre indulgence puisque voilà bientôt trente ans qu'abonné au *Monde* j'y puise informations et réflexions. La « morale » n'y perd pas, je pense ? Jusqu'ici, aucune autorité religieuse ne me l'a dit, en tout cas.

Dominique Dewailly
Brillon (Nord)

OÙ EST L'ORDRE MORAL ?

Le Monde, donneur de leçons émérite, a une fois de plus frappé. (...) L'éditorial sur « L'impôt bien-pensant » se permet d'évoquer un retour à un ordre moral honni (pourquoi pas l'alliance du sabre et du goupillon ?). Je trouve tout à fait hypocrite de vouloir disqualifier une mesure de justice fiscale, l'égalité devant l'impôt des couples mariés ou non, au motif :

1. Que d'autres mesures d'équité fiscale devraient être également prises ;

2. Que certains de nos élus auraient des arrière-pensées qui ne vous plaisent pas.

Faut-il attendre une nouvelle nuit du 4 août pour entamer des réformes ? Faut-il interdire au Parlement d'exercer son droit de proposition ? J'avais cru que *Le Monde* fustigeait l'immobilisme des gouvernements en matière fiscale et militait pour le renouveau de l'initiative parlementaire.

Enfin, sauf erreur de ma part, il existe deux mariages : l'un, religieux, qui est un choix privé ; l'autre, civil, qui est en grande partie l'organisation juridique d'une union. Cela s'apparente beaucoup à un « contrat d'union civile » que, me semblait-il, *Le Monde* appelait de ses voeux. Où est l'ordre moral ?

Yves Giraudeaux
La Tronche (Isère)

UNE DE NOS PLUS NOBLES INSTITUTIONS

J'exprime mon désaccord total avec l'article, volontairement provocateur, intitulé « L'impôt bien-pensant » (*Le Monde* du 21 octobre).

Je me permets, en effet, de préférer le mariage républicain, une de nos plus nobles institutions, au concubinage, au risque – dont je n'ai cure – de passer pour ringarde. Ce type d'union a été institué pour enlever au parti des dévôts ses prérogatives abusives et garantir la liberté de pensée et de croyance de chacun. Notre pays est un modèle dans ce domaine. Il est – ou devrait être – la base de notre société et la garantie de sa stabilité. Ne pourrait-on au moins encourager, par des lois adéquates, une institution progressiste par nature, et non l'inverse, au nom de je ne sais quelle évolution des moeurs qui ne rend l'individu ni plus fort, ni plus heureux, ni meilleur citoyen ?

Il n'est pas besoin de s'appeler Philippe de Villiers pour préférer la simple morale laïque et républicaine au laxisme en tout genre. La loi ne peut cautionner ni encourager ce laxisme, sans se contredire, sans se détruire elle-même.

En réalité, il vous plaît de faire l'amalgame entre ce que vous appelez *« l'ordre moral »* et le simple civisme qui demande parfois, il est vrai, un minimum d'effort et de discipline à chacun. De plus, vous détestez tellement « les curés » que vous tombez dans l'anticléricalisme primaire.

Annie Dubernard-Laurent
Paris

LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Comment ne pas se réjouir que l'on mette à profit la présente loi de finances pour supprimer enfin cette invraisemblable prime accordée au concubinage ? Elle n'était pas seulement choquante du point de vue de la stricte justice, mais, parce qu'elle donnait une sorte d'encouragement à la décomposition de l'institution familiale, qu'elle favorisait sa précarité, elle fragilisait aussi les structures qui ont pour fonction essentielle d'assurer la construction de la personnalité chez l'enfant et l'adolescent. Réhabiliter le mariage, même par le biais d'une disposition fiscale, c'est aussi contribuer à la solidité psychologique de notre jeunesse, et c'est donc bien là une responsabilité de l'Etat.

Claude Brochard
Saint-Savinien
(Charente-Maritime)

LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET COÛT COLLECTIF

Ce n'est pas la première fois que je vous sens inquiets d'un retour à l'ordre moral, sorte de peste noire fleurant quelque peu le pétainisme, et qui, si je vous ai bien compris, ferait que les comportements seraient jaugés en fonction d'une échelle de valeurs qui, en France, circonstance aggravante, serait fondée sur la religion catholique.

Je conçois que des esprits éclairés comme les vôtres soient préoccupés par ce retour supposé de l'obscurantisme.

Si je vous suis bien, tous les comportements sont équivalents à partir du moment où ils ne portent pas tort à autrui. Fort bien, mais, dans ce cas, il faut en assumer à titre personnel les conséquences et ne pas se retourner vers la société pour les corriger.

Qu'on juge normaux l'homosexualité, la drogue, le vagabondage sexuel, je veux bien ; mais alors qu'on ne vienne pas demander à la société de combattre le sida, de prendre en charge les toxicomanes, de venir au secours des familles à la dérive, de prendre la place des parents démissionnaires, car, finalement, on constate que cette liberté individuelle revendiquée a finalement un coût collectif élevé et que ce que vous appelez l'ordre moral – en dehors de toute considération éthique ou religieuse – s'avère un code de vie en commun dont les contraintes permettent le fonctionnement le plus harmonieux de la société.

François Jourdier
Toulon (Var)

L'ÉQUITÉ POUR LES CONCUBINS

Effectivement, on ne voit pas trop pourquoi le fait de ne pas être mariés procurerait une ou deux demi-parts supplémentaires aux couples non mariés, selon qu'ils ont un ou deux enfants. C'est une niche fiscale pas vraiment justifiée... et pas vraiment désagréable pour ceux qui en bénéficient. On comprend qu'elle ait attiré l'attention de Bercy. On comprend moins l'argumentaire de l'énarque de service, d'après qui *« l'Assemblée nationale a adopté un amendement du gouvernement destiné à rétablir l'égalité entre couples mariés et non mariés au regard de l'impôt sur le revenu »*. Si c'était le cas, la règle serait l'établissement d'une déclaration de revenus commune. Car, si dans un couple de concubins, seul l'un travaille, il sera pénalisé puisqu'il ne sera pas possible de compter l'autre à charge.

L'équité et donc la morale exigeraient que les concubins aient sinon l'obligation, du moins la possibilité de ne faire qu'une déclaration de revenus.

René Grison
Vierzon (Cher)

SIDA : TOUTES LES VILLES MOBILISÉES

Aujourd'hui s'impose la nécessité de rompre l'isolement des municipalités face au sida. Il leur faut organiser en réseau les expériences menées sur ce front. C'est le but des rencontres de Perpignan des 6 et 7 novembre. Un certain nombre d'initiatives et de réalisations ont été menées ces dernières années. Lancées par des maires, soutenues par des fédérations d'élus, concertées avec les associations qui luttent contre ce fléau, elles ont permis une action de terrain dont il faut maintenant partager les résultats pour aller plus loin. Cette mobilisation des réseaux de villes, activement soutenue par le ministère de la santé et de l'assurance-maladie, va permettre de définir une charte. Présentée à tous les maires, celle-ci sera leur guide dans la lutte contre le sida.

Ce n'est pas un hasard si, après Rueil-Malmaison et Toulouse, Perpignan organise, avec le concours de l'Association des maires de France, ces troisièmes Rencontres des villes contre le sida. Ce choix signifie que le combat à mener doit s'organiser sur l'ensemble des villes et ne pas se limiter aux seules grandes métropoles. Les cités moyennes ne sont pas épargnées : leurs responsables sont obligés à réfléchir et à agir.

Ces journées auront pour objet de créer les réseaux de compétences, qui faciliteront les échanges d'informations sur les succès et les échecs, sur ce qui peut être généralisé ou, au contraire, doit garder son aspect spécifique. Ainsi seront combattues ces énormes difficultés que sont, pour les maires, l'isolement et des circuits de décision trop longs.

L'appel qui sortira de Perpignan sous la forme d'une charte d'action va s'adresser à toutes les villes de France qui veulent responsabiliser, informer et mobiliser. Bien que cela n'entre théoriquement pas dans les attributions municipales, cette conjonction d'actions aidera à fabriquer des réseaux aptes à regrouper l'ensemble des générosités et des compétences et donc à travailler sur les vraies cibles.

Jean-Paul Alduy
maire de Perpignan
(Pyrénées-Orientales)

RETOUR AU PRIVÉ Le groupe français d'aluminium Pechiney entame la dernière étape technique pour être privatisable. Lundi 6 novembre, l'assemblée générale du groupe doit approuver la modification des statuts de la société. ● LE MINISTÈRE des finances a finalement tranché entre Renault et Pechiney en faveur de ce dernier. Encore faudra-t-il que le marché boursier soit suffisamment vaillant pour permettre une privatisation fin novembre. ● LA VENTE du groupe ne devrait rapporter qu'environ 6 milliards de francs à l'Etat en raison de la faiblesse du marché de l'aluminium. L'opération s'adresse surtout à des investisseurs avertis. ● LE GROUPE d'aluminium n'échappe pas à la polémique actuelle sur la comptabilité des entreprises françaises. L'avertissement de la Commission des opérations de Bourse sur ses comptes tombe mal.

Le groupe Pechiney franchit la dernière étape pour sa privatisation

Le producteur d'aluminium fera approuver, lundi 6 novembre, en conseil d'administration, le changement de statuts nécessaire pour sa mise en vente fin novembre. La conjoncture du secteur ne favorisera pas l'opération

PECHINEY entame la dernière étape technique afin d'être privatisable. Lundi 6 novembre, l'assemblée générale du groupe d'aluminium doit approuver la modification des statuts de la société. Si les actionnaires adoptent les propositions qui leur sont soumises, le conseil d'administration sera autorisé à émettre des actions nouvelles dans la limite de 8 milliards de francs. Il pourra aussi procéder à une augmentation de capital réservée à l'Etat, plafonnée à 500 millions de francs. Ces derniers détails réglés, le groupe sera en ordre pour être privatisé dès la fin du mois, si les conditions du marché le permettent.

Après avoir longtemps hésité entre Renault et Pechiney, le ministère des finances a tranché en faveur de ce dernier. Il semble décidé, désormais, à réaliser rapidement cette privatisation, la dernière grande opération de 1995. Quitte à renoncer à valoriser au mieux sa participation. Depuis la rentrée, les groupes d'aluminium internationaux accusent en Bourse la baisse de demande de métal. Pechiney autant que tous les autres. *« Compte tenu de la faiblesse du certificat d'investissement de Pechiney, l'Etat pourra difficilement retirer plus de 6 milliards de francs de la vente du groupe »*, note un analyste. En avril dernier, la commission des finances du Sénat avait estimé que la cession du groupe d'aluminium pouvait rapporter jusqu'à 10 milliards de francs aux finances publiques.

PRINCIPE DE SINCÉRITÉ

Même à un faible prix, le succès de la privatisation de Pechiney n'est pas garanti pour autant. L'opération s'annonce compliquée. Au moment de l'offre publique de vente, l'Etat devrait proposer un échange des certificats d'investissement, qui représentent 24,62 % du capital du groupe d'aluminium, contre des actions. Dans le même temps, ou tout de suite après, Pechiney est tenté par une fusion entre Pechiney (aluminium) et Pechiney International (emballage) afin de constituer une seule entité. Enfin, le groupe ne désespère pas de pouvoir procéder à une augmentation de capital, afin d'alléger un lourd endettement de 16 milliards de francs, une somme qui, malgré ses efforts, reste équivalente à ses capitaux propres.

La vente de Pechiney risque donc de ne s'adresser qu'à des investisseurs avertis. Pour attirer des actionnaires étrangers, le groupe étudie même la possibilité d'être coté à la Bourse de New York. Mais il lui faudra trouver des arguments pour convaincre les fonds étrangers. Les dernières privatisations leur ont laissé un goût amer. Mauvais résultats, piètres performances boursières ont marqué les esprits, sans parler des polémiques sur la comptabilité des groupes français.

Le groupe d'aluminium n'échappe pas à ce débat. La Commission des opérations de Bourse vient d'émettre un avertissement sur ses comptes, jugés *« non conformes aux principes comptables français »*. Que reproche l'autorité boursière à Pechiney ? De ne pas avoir respecté le principe de prudence en ne constituant pas une provision en raison de la moins-value de 700 millions de francs enregistrée sur la cession de ses activités « emballage verre » et « boîtage métal » aux Etats-Unis. Le groupe, qui explique cette perte par des impôts et des frais de transaction, justifie sa position en se référant aux normes américaines US GAAP (Generally Accepted Accounting Principles), qu'il a adoptées au début de l'année. Selon ces normes, qui sont censées refléter la réalité économique des entreprises, plus que les risques pour les créanciers, Pechiney peut attendre la fin de son programme de cessions pour en faire le compte et éviter d'inscrire les opérations une à une. Ses commissaires aux comptes ont approuvé cette méthode. *« L'application stricte du principe de prudence (...) n'aurait pas permis de donner une image fidèle et sincère des comptes du 1er semestre 1995 »*, écrivent-ils.

Principe de prudence contre principe de sincérité, l'application de l'un ou l'autre aboutit à des résultats bien différents. Si Pechiney avait suivi les recommandations de la COB, il aurait affiché une perte d'environ 50 millions de francs au lieu d'un bénéfice de 658 millions au 1er semestre de 1995.

Toutefois, le différend va s'effacer grâce à la vente, signée le 13 octobre dernier, de la filiale américaine Howmet (éléments de turbomoteurs), qui marque la fin du programme de cession de Pechiney. Une plus-value d'un milliard de francs sera inscrite à la fin de l'année dans les comptes de Pechiney International, détenue à 67 % par le groupe. Bercy n'a pas caché un certain agacement à propos de cette polémique. Le ministère des finances ne veut pas pour autant différer l'opération de privatisation.

Pechiney, de son côté, cherche activement à constituer un groupe d'actionnaires stables. La BNP, qui détient une part de 7,57 % du capital, souscrite au temps où la banque était nationalisée, participerait au tour de table de Pechiney privatisé. Les AGF, qui ont une participation de 8,75 % datant de la même époque, la garderaient provisoirement, mais sans doute à un niveau moindre. Trois ou quatre autres groupes pourraient faire leur entrée. EDF se dit intéressée à accompagner ce partenaire industriel de longue date. L'entreprise publique pourrait prendre 5 % du capital.

Martine Orange

Incertitudes sur le marché de l'aluminium

Les groupes d'aluminium vont-ils faire redémarrer leurs capacités, arrêtées depuis près de deux ans ? Les observateurs s'interrogent. A la fin de l'année, le *Memorandum of understanding* arrive à échéance. Cet accord d'autolimitation signé en février 1994 entre les principaux pays producteurs d'aluminium – Etats-Unis, Canada, Communauté européenne, Australie, Norvège, Russie – visait à redresser un marché en plein marasme. Les effets ont été au-delà des espérances. Pendant deux ans, les producteurs russes comme occidentaux ont accepté de geler 1,5 million de tonnes (soit environ 10 % de la production occidentale). Les stocks du London Metal Exchange, qui atteignaient plus de 2,6 millions de tonnes, se sont réduits à 525 000 tonnes. Les prix, tombés à 1 100 dollars la tonne, ont dépassé les 2 200 dollars au début de l'année. Mais depuis juillet rien ne va plus. La demande s'est affaiblie, les prix sont repassés en dessous de 1 700 dollars. L'annonce d'un redémarrage, même partiel, des capacités serait catastrophique. *« Les producteurs ont trop besoin d'un prix de l'aluminium élevé »*, assure un analyste.

La CIP, filiale de la Générale des eaux, est dans le collimateur de la justice

JEAN-MARC OURY, ancien président de la Compagnie immobilière Phénix (CIP), est dans le collimateur de la justice et de la Commission des opérations de Bourse (COB). La CIP, qui a affiché en 1994 des pertes de 2,3 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 4,3 milliards, est en partie à l'origine des déboires de la Compagnie générale des eaux, qui enregistrera en 1995 les premières pertes de son histoire.

Dans son édition du 3 novembre, *Le Nouvel Economiste* révèle les manoeuvres surprenantes orchestrées par Jean-Marc Oury qui ont entouré l'achat puis la revente de l'hôtel Gray d'Albion (200 chambres) à Cannes. Acquis en 1990 par la CIP, cet hôtel a été revendu en mars 1991 à la Société fermière du casino municipal de Cannes (SFCMC), contrôlée par Diane Desseigne-Barrière, héritière de l'empire de Lucien Barrière. La SFCMC, qui gérait déjà à Cannes le casino et les hôtels Majestic et Palm Beach, a acquis le Gray d'Albion pour un montant astronomique : 570 millions de francs, soit le double du prix payé un an plus tôt par la CIP. En contrepartie de ce prix anormalement élevé, la CIP a renvoyé l'ascenseur : elle a acheté, principalement auprès de Diane Desseigne-Barrière, 30,3 % des actions de la SFCMC, pour 539 millions de francs, soit quatre fois leur valeur boursière !

Saisi de l'affaire par la Commission des opérations de Bourse et au travers d'une plainte déposée par un actionnaire minoritaire, le parquet de Paris dispose d'un rapport d'enquête dont les conclusions sont sévères pour Diane Desseigne-Barrière. Selon ce rapport cité par *Le Nouvel Economiste*, le surprix payé pour l'achat du Gray d'Albion par la SFCMC *« constitue un abus de biens sociaux, résultant d'un abus de majorité commis par Mme Desseigne avec la complicité de la CIP... Les conséquences de cette lésion ont été sciemment dissimulés par l'établissement des comptes annuels »*.

Les enquêteurs ne sont pas tendres non plus pour la CIP : la société présidée par Jean-Marc Oury a pris soin d'afficher dans ses comptes 1991 la plus-value dégagée sur la vente de l'hôtel, mais a négligé de consolider la SFCMC, évitant ainsi de déprécier ses titres surpayés. Selon ce même rapport, les comptes de la CIP *« n'ont montré que le profit reçu par la CIP et ont dissimulé la charge sensiblement équivalente née de la rétrocession de ce profit à Mme Desseigne. Cette manipulation comptable a amélioré le résultat apparent de la CIP et a permis la distribution d'un dividende (en réalité fictif)... L'information du public a ainsi été frauduleusement altérée »*.

Guy Dejouany, président de la Compagnie générale des eaux, semble à l'abri de cette tempête : il n'était pas administrateur de la Compagnie immobilière Phénix.

La fusion de Daiwa et de Sumitomo donnerait naissance à la première banque mondiale

TOKYO
de notre correspondant

La disgrâce de la banque Daiwa, impliquée dans un scandale de pratiques frauduleuses et de dissimulation de pertes aux Etats-Unis, aura été courte. Quelques heures après son bannissement du territoire américain par la Réserve fédérale et les sanctions prises à son encontre par le ministère des finances japonais (Le Monde du 4 novembre), des sources, à ce même ministère, confirmaient que Daiwa allait fusionner avec la banque Sumitomo. Des négociations en cours depuis octobre dernier ont abouti à un accord de principe, écrit, samedi 4 novembre, l'ensemble de la presse japonaise. Au cours de conférences de presse séparées, les dirigeants des deux banques se sont contentés de déclarer qu'un approfondissement de la coopération entre Daiwa et Sumitomo était en cours, qui pourrait aller au-delà de la reprise des services de Daiwa à ses clients aux Etats-Unis.

La nouvelle banque qui naîtrait en octobre 1996 de la fusion de Daiwa et de Sumitomo serait la plus puissante institution financière du Japon et du monde avec des actifs de 61 000 milliards de yens (près de 3 000 milliards de francs), supérieurs à ceux d'un autre géant de la finance en gestation : la banque Tokyo-Mitsubishi (fusion de la banque de Tokyo et de la banque Mitsubishi), qui sera inaugurée en avril prochain.

Daiwa est le seul établissement à mener parallèlement des activités de banque ordinaire et de gestion de fonds en fiducie *(trust)*. Elle a également dans sa mouvance la maison de titres Cosmo Securities. La banque Sumitomo est pour sa part la troisième banque du Japon. Par leurs activités complémentaires, les deux banques réunies peuvent devenir une très puissante banque universelle. Conformément à une réglementation de 1948, calquée sur celle des Etats-Unis, les banques japonaises se répartissent en plusieurs catégories (*city banks* ayant un réseau national, banques régionales, crédit à long terme, *trust banks*, mutuelles, crédit agricole). Ce cloisonnement de la profession et cette fragmentation des activités ont tendance à s'atténuer depuis le début des années 80.

MANQUE DE TRANSPARENCE

La fusion des banques Daiwa et Sumitomo accélérerait, selon les observateurs, la nécessaire restructuration du système bancaire nippon. La nouvelle banque serait le pendant dans le Kansai (Osaka-Kyoto) de la puissante Tokyo-Mitsubishi dans la région de Tokyo. Dans un premier temps, suivant les instructions du ministère des finances, la banque Daiwa pourrait fermer ses représentations en Corée et à Taïwan et réduire ses opérations à Londres et en Europe, a déclaré son président, Takahashi Kaiho.

La résolution expéditive du scandale Daiwa est révélatrice du principal travers du système économique japonais : le manque de transparence. A part les « lampistes » (Toshihide Iguchi, l'opérateur de New York, qui, pendant onze ans, trafiqua sur les bons du Trésor et accumula 1,1 milliard de dollars de pertes), la hiérarchie de la banque, impliquée dans la couverture de cette affaire, se contente de présenter ses excuses et de démissionner. Tant que les dirigeants d'entreprises nippones n'auront pas (ou bien peu) de comptes à rendre à leurs actionnaires, ils pourront se livrer, en toute impunité ou presque, aux jeux les plus hasardeux.

Troisième banque du Japon par ses actifs, Sumitomo, qui fête son cent cinquantième anniversaire, n'a pas non plus un passé au-dessus de tout soupçon. Au cours de la période d'argent facile de la bulle spéculative de la fin des années 80, la banque Sumitomo, saisie de la fièvre du profit, a été l'une des plus aventuristes dans sa politique de prêts, consentant notamment des lignes de crédits aux personnages les plus interlopes, à commencer par l'un des plus grands raiders de la place, Mitsuhiro Kotani (arrêté depuis). Le scandale qui s'en est ensuivi obligea le président de son conseil d'administration, Ichiro Isoda, à démissionner en octobre 1990.

Le prestigieux banquier était mêlé a un autre scandale : celui d'Itoman, respectable entreprise d'Osaka qui s'était lancée dans la spéculation foncière, manipulée en coulisse par le syndicat du crime Yamaguchi-gumi. Parmi les dirigeants d'Itoman, on trouvait un truand notoire, introduit avec, dit-on, l'aval de M. Isoda. La propre fille de ce dernier était mêlée à cette affaire pour des spéculations sur des tableaux de maîtres. Les liens entretenus par Sumitomo avec les milieux les plus louches et sa politique de *« finance à risque »* se sont traduits tragiquement en septembre 1994 par l'assassinat du directeur de l'agence de Nagoya : la victime était, entre autres, chargée de récupérer les mauvaises créances.

La banque Sumitomo a annoncé en janvier que ses pertes s'élevaient à 280 milliards de yens (13 milliards de francs) pour l'année fiscale 1994 (qui s'est achevée en mars). L'ensemble de ses mauvaises dettes se chiffre à près de 4 000 milliards de yens (190 milliards de francs).

Si les banquiers nippons sont les premiers responsables de la crise de confiance que traverse le système bancaire japonais, une responsabilité non moins grande revient au ministère des finances. Dans le cas Daiwa, le ministère a conservé le silence pendant quarante jours sur le scandale (*« pour complément d'information... »*). *« La responsabilité du ministère des finances est engagée dans l'affaire Daiwa »*, écrit le quotidien des milieux d'affaires *Nihon Keizai*, qui critique celui-ci pour chercher à rejeter la faute sur le secteur privé. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il a failli à sa tâche de contrôle et, plus gravement, de transparence lorsqu'il fut averti du scandale. La *« connivence »* du ministère des finances dans l'affaire Daiwa est évidente, écrit l'*Asahi*.

Philippe Pons

Le chantier de plaisance Jeanneau est mis en redressement judiciaire

JEANNEAU, l'un des deux grands constructeurs de bateaux de plaisance français avec Bénéteau, vient, pour la seconde fois en quatre ans, d'échapper à l'arrêt de ses activités. Au prix d'une mise en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon en date du 2 novembre 1995.

Mardi 24 octobre, les URSSAF de Vendée avaient allumé la mèche en déposant une demande de mise en redressement judiciaire pour non-paiement par le constructeur d'une dette de 10 millions de francs. Auparavant, le pool bancaire mené par la BNP avec Paribas, Indosuez, la Banque populaire d'Anjou-Vendée, le Crédit industriel de l'Ouest, la banque Worms et la BFCE, suspendait ce concours de trésorerie à Jeanneau en date du 1er octobre, mettant ainsi au chômage 800 salariés en engageant un véritable bras de fer avec le président de la firme Félix Chatellier.

Ce dernier, homme d'affaires ayant exercé en Afrique du Nord, avait, en juin 1991, pris le contrôle à 57 % de Jeanneau, mis en difficulté à la suite de l'effondrement de ses ventes, provoqué par la crise du Golfe et la crise tout court. Cette firme, installée aux Herbiers, en Vendée, avait été contrainte de supprimer 400 emplois sur 1 500. C'était la fin d'un beau rêve, celui de 1 500 salariés qui, en 1987, avaient, pour 180 millions de francs, racheté leur entreprise à son propriétaire américain, profitant de la vague de prospérité de la construction de bateaux de plaisance.

NOUVEAU POOL BANCAIRE

Bien qu'il ait injecté 120 millions de francs dans son acquisition depuis 1991, ramené à 60 millions de francs l'endettement à long terme, à échéance de l'année 2002, et augmenté sensiblement les fonds propres grâce, il est vrai, à des opérations comptables, M. Chatellier se heurtait chroniquement à des difficultés de trésorerie. Sans doute pouvait-il exciper d'un chiffre d'affaires en hausse de 27 % cette année, à 820 millions de francs, effectué à 57 % à l'exportation, y compris les deux trimarans livrés à Kevin Costner pour son film *Water World*, avec un carnet de commandes de 180 millions de francs au 31 octobre dernier.

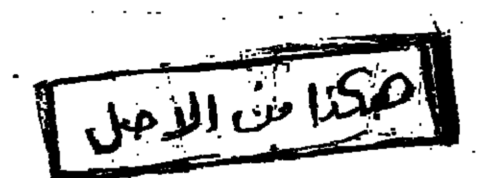
Pour les banquiers, qui évoquaient des promesses de recapitalisation jamais véritablement tenues, l'homme d'affaires, de caractère plutôt difficile, était le « diable ». En tout cas, la veille *du rendez-vous* avec le tribunal de commerce, M. Chatellier *in extremis* sortait de sa manche un joker sous la forme d'un crédit bancaire de 100 à 150 millions de francs, accordé par un nouveau pool bancaire, dont la composition n'a pas été rendue publique. Selon notre correspondant à La Roche-sur-Yon, la rumeur courait d'une participation du... Crédit lyonnais.

Quelles garanties a donc donné M. Chatellier à ses nouveaux banquiers ? Peut-être Microcar, la très florissante filiale de la holding Jeanneau SA, qui réalisera 180 millions de francs en 1996, après 150 millions de francs en 1995, avec un bénéfice de 15 millions de francs, l'essentiel des résultats de sa maison-mère en 1995 (20 millions de francs), tout cela en fabriquant des petites voitures sans permis. Déjà les banques précédentes avaient reçu mandat d'en vendre une partie, ce qui n'a pas été fait et reste à faire. Le PDG du groupe Chatellier Industrie, après avoir racheté deux fabricants d'accastillage pour bateaux de plaisance – Goïot et Moine – a dû revendre plusieurs entreprises de distribution industrielle. Il vient donc d'obtenir un délai de six mois renouvelable deux fois, après avoir dû déposer le bilan de la filiale Jeanneau, avec mise en redressement judiciaire et nomination de deux administrateurs, dont Hubert Lafont à Paris.

Ces péripéties illustrent les difficultés de la construction nautique française, numéro un mondial de la voile, dont le chiffre d'affaires a plongé de 30 % depuis le sommet 1989-1990, au plus haut de la vague, et qui continue à souffrir. Après sept mois de reprise, de septembre 1994 à mars 1995, un coup d'arrêt s'est produit au début du printemps dernier, les acheteurs faisant la grève dans un climat de morosité générale.

Un coup supplémentaire a été porté à la profession avec les projets de « moralisation » de la procédure dite des BIC, nourrie par Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. La plus grande partie des bateaux de plaisance de plus de 12 mètres et d'un coût supérieur à 1 million de francs sont acquis grâce à des montages qui utilisent une société de louage plus ou moins « bidon » et qui permettent de déduire du revenu principal de l'acquéreur les déficits résultant de l'amortissement du coût financier et de la gestion des bateaux. Au Grand Pavois de La Rochelle, le plus grand Salon nautique à flot du pays, au début de septembre, c'était la consternation chez les « vendeurs de rêve » (*Le Monde* du 16 septembre 1995).

François Renard



Revue des valeurs

Semaine du 30 octobre au 3 novembre 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↗	↗	↗	→	↗
CAC 40	DOW JONES	NIKKEI	FT 100	DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 **+ 5,15%**

Espoir

AU COURS d'une semaine réduite à quatre jours, la Bourse de Paris a confirmé brillamment le rebond à peine esquissé à la mi-octobre. L'espoir, à défaut de la confiance, est soudain revenu dans la foulée de la baisse des taux. Après avoir broyé du noir pendant de longues semaines en ne voyant pas d'issue au cercle vicieux de la hausse des taux, du gonflement des déficits et du ralentissement de la croissance, le marché a retrouvé subitement des raisons de repartir à la hausse. Certes, il s'agit d'un rattrapage. La performance de l'indice CAC 40 reste négative (– 2,6 %) depuis le début de l'année. Mais le CAC 40 a gagné 5,15 % d'un vendredi à l'autre, repassant au-dessus du seuil des 1 800 points à 1 832,10 le 3 novembre en clôture.

Après une telle remontée, les analystes font preuve de prudence. A l'image des conclusions de la lettre mensuelle de novembre de la Société de Bourse Gilbert Dupont, qui considère « *que les investisseurs, et plus particulièrement les étrangers, attendront des signes concrets d'assainissement des finances publiques pour profiter pleinement du potentiel que recèle le marché français* ».

Dès lundi, le marché a opéré une brutale volte-face, le temps de « digérer » les déclarations du président de la République indiquant comme priorité la réduction des déficits. Le CAC a enregistré une hausse spectaculaire de 3,04 % % sur des espoirs de baisse des taux. Et pourtant, l'intervention télévisée du chef de l'Etat avait eu lieu le jeudi soir et le marché n'avait pas vraiment réagi vendredi ! Il s'agit en tout cas de la plus forte progression quotidienne depuis celle du 7 juillet. L'indice avait alors fait un bond de 3,34 %, stimulé par la baisse des taux d'intérêt américains.

Cette fois encore, le déclic est venu des Etats-Unis et de l'annonce d'un rebond au troisième trimestre de la croissance américaine (+ 4,2 % en rythme annuel) qui pourrait se propager au Vieux Continent. Autres points jugés positifs : d'un côté, la démonstration d'indépendance de la Banque de France, qui n'a pas suivi immédiatement les demandes pressantes de réduction des taux formulées par le ministre de l'économie, d'un autre, la baisse rapide dans le même temps des taux de marché. Les taux à trois mois sont revenus en une semaine de 7,50 % à 6,20 %. Enfin, le franc français a confirmé sa remontée.

SEUIL NON FRANCHI

Mardi, la Bourse de Paris a encore progressé, même si elle freinait quelque peu l'allure en fin de journée, à la veille de la fermeture due à la fête de la Toussaint. En hausse de 0,35 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en cours de séance un gain de 1,40 % avant de terminer sur une hausse de 1,04 %. Jeudi, la Bourse de Paris a évolué de manière irrégulière mais est restée toujours positive pour terminer sur une progression de 0,81 % à 1 828,74 points. Un essoufflement était tout de même perceptible, jugé « *logique* » par les opérateurs. Le marché a été incapable à un moment de franchir à la hausse le seuil technique des 1 850 points du CAC 40. Le marché parisien a tout de même été soutenu jeudi par l'annonce d'une baisse de 0,40 point par la Banque de France de son taux de prise en pension.

Le geste de l'institut d'émission, qui répond aux attentes du gouvernement, a été tout d'abord salué par les marché mais ce mouvement, largement anticipé, a eu par la suite un moindre impact. Les opérateurs ont été quelque peu déçus de l'absence de mouvement sur le taux d'appel d'offres fixé à 5 % depuis juillet 1994. Vendredi, la séance était cette fois clairement en demi-teinte. Elle se concluait toutefois sur un petit gain de 0,18 % du CAC 40.

Eric Leser

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	27-10-95	30-10-95	31-10-95	1-11-95	2-11-95
RM	3 251 713	[illegible]	4 705 576	[illegible]	4 710 743
Comptant R. et oblig.	28 295 326	[illegible]	33 449 950	[illegible]	26 861 623
Actions	123 576	[illegible]	92 831	[illegible]	148 126
Total	31 670 615	[illegible]	38 248 357	[illegible]	31 720 492

INDICES

	30-10-95	31-10-95	1-11-95	2-11-95	3-11-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 235,79	[illegible]	–	[illegible]	1 258,23
SBF 250	1 190,83	[illegible]	–	[illegible]	1 209,79
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 795,34	[illegible]	–	1 828,74	1 832,10

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
Société gle	2 243 359	1 508 851
Elf Aquitaine	2 663 376	998 628
Sovac	846 419	836 961
LVMH Moët Vuitton	780 299	856 262
Carrefour	202 504	759 210
Total	2 031 906	674 108
Eaux (Cie des)	1 266 178	671 465
L'Oréal	515 856	656 144
BNP	2 497 034	587 030
Saint-Gobain	883 116	546 180
Alcatel Alsthom	1 131 129	529 241
AXA	1 718 277	505 629
UAP	3 481 055	494 890
Peugeot	697 671	467 119

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
Comptoir Entrep. 1	+ 90,15
Coflexip	+ 17,94
CCMX (ex-CCMC)	+ 16,02
SGE	+ 15,80
Rémy Cointreau	+ 15,22
Société Gle	+ 13,67
Ingenico	+ 13,35
Crédit National	+ 12,22
Suez	+ 12,12
Lyonnaise Eaux	+ 11,97
Bancaire (Cie)	+ 11,71
Havas	+ 11,61
Paribas	+ 11,56
BNP	+ 11,33

Valeurs en baisse	%
Metaleurop	– 9,56
Lebon	– 6,66
Colas	– 6,23
Labinal	– 6,22
Radiotechnique	– 5,34
Usinor Sacilor	– 5,01
Olipar	– 4,89
Galeries Lafayet.	– 4,40
Nord-Est	– 4,12
Publicis	– 3,71
Roussel Uclaf	– 3,68
Imetal	– 3,56
Ecco	– 3,55
Worms & Cie	– 3,44

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	3-11-95	Diff.
Bongrain	2 585	[illegible]
Danone	802	[illegible]
Eridania Beghin-Say	838	[illegible]
Fromageries Bel	4 500	[illegible]
LVMH	955	[illegible]
Pernod-Ricard	297,30	[illegible]
Remy-Cointreau	138,50	+ 15,22
Saint-Louis	1 449	+ 4,31

ASSURANCES	03-11-95	Diff.
AGF	140	+ 7,15
AXA	276,50	[illegible]
GAN	133,50	[illegible]
SCOR SA	149	– 0,66
UAP	122,60	+ 5,78

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	03-11-95	Diff.
Bouygues	526	+ 3,60
Ciments français	213,60	+ 3,88
Colas	782	– 6,23
Eiffage	688	[illegible]
Eurotunnel	7,35	[illegible]
GTM Entrepose	321	+ 2,88
Imetal	568	– 3,56
Jean Lefebvre	306	+ 3,72
Lafarge-Coppée	323	+ 4,12
Poliet	378,10	– 2,20
Saint-Gobain	583	+ 4,66
SGE	115,80	+ 15,80

CHIMIE	3-11-95	Diff.
Air liquide (L')	816	[illegible]
Gascogne	492	[illegible]
Michelin	200,60	[illegible]
Plastic-Omnium	320	[illegible]
Rhône-Poulenc A	108,90	[illegible]
Roussel-Uclaf	776	[illegible]
Sanofi	309,80	[illegible]
Synthélabo	318,50	[illegible]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	3-11-95	Diff.
Bertr. Faure (EBF)	153,50	[illegible]
BIC	456,00	+ 9,28
Chargeurs	1 055	+ 4,24
Christian Dior	476,90	+ 0,21
Clarins	456,80	+ 3,58
DMC	222	+ 3,76
Essilor Int.	906	+ 2,97
Gr. André	385	+ 2,94
Oréal (L')	1 220	+ 7,58
Moulinex	97	+ 0,62
Salomon	2 855	– 2,89
SEB	586	– 0,34
Skis Rossignol	1 305	– 0,76
Sommer-Allibert	1 348	+ 4,33
Zodiac	672	+ 2,12

CRÉDIT ET BANQUES	3-11-95	Diff.
Bancaire (Cie)	515	+ 11,71
BNP	208,20	+ 11,33
CCF	244,50	+ 5,66
Cetelem	798	+ 7,40
Comptoir entrepr.	18,35	+ 90,15
CPR	374	+ 3,18
Créd. fon. France	93,30	[illegible]
Crédit local Fce	401,50	[illegible]
Créd. lyon. CIP	256,50	[illegible]
Crédit national	313,10	+ 12,22
Société générale	582	+ 13,67
SOVAC	608	[illegible]
UFB Locabail	391	[illegible]
UIC	56,20	[illegible]
Via Banque	164	[illegible]

DISTRIBUTION	3-11-95	Diff.
Carrefour	2 802	[illegible]
Casino Guichard	142,60	[illegible]
Castorama Dubois	788	[illegible]
Comptoirs modernes	1 534	[illegible]
Damart	4 350	[illegible]
Docks France	737	[illegible]
Galeries Lafayette	1 367	– 4,40
Guilbert	591	[illegible]
Guyenne Gascogne	1 340	[illegible]
Pinault-Print. Red.	1 036	[illegible]
Primagaz	380,40	[illegible]
Promodès	1 194	[illegible]
Rexel	788	+ 0,38

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	3-11-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	422	+ 3,17
Alcatel-Câble	285	+ 1,78
CS (ex-CSEE)	169,80	[illegible]
Intertechnique	400	[illegible]
Labinal	512	– 6,22
Legrand	811	[illegible]
Matra-Hachette	92,60	+ 5,94
Radiotechnique	249,90	– 5,34
Sagem	2 705	[illegible]
Schneider SA	189,30	+ 6,22
Thomson-CSF	104,10	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	3-11-95	Diff.
GFC	348	+ 1,72
Olipar	6,80	– 4,89
Rue Impériale	3 450	– 1,42
Sefimeg	322,30	+ 2,48
Simco	416,10	[illegible]
UIF	408	+ 0,99
Lucia	70	[illegible]
Silic	668	– 0,28
Sogeparc	639	+ 0,62

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	3-11-95	Diff.
Bolloré Techno.	462	+ 6,20
Cerus	65,70	+ 2,65
CGIP	980	+ 4,25
Eurafrance	1 670	+ 4,37
Gaz et Eaux	1 850	+ 1,09
Lagardère	93,95	+ 6,03
Marine-Wendel	392	– 0,25
Navigation mixte	739	+ 3,84
Nord-Est	109,20	– 4,12
Paribas	274	+ 11,56
Suez	197	+ 12,12
Worms & Cie	210,50	– 3,44
Parfinance	188,90	+ 7,32
Montaignes P. Gest.	475	+ 9,55

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	03-11-95	Diff.
CarnaudMetalbox	204,50	+ 2,04
Dassault Aviation	364	+ 5,20
De Dietrich	247,80	+ 10,32
Fives-Lille	403	[illegible]
Legris Industrie	142,20	+ 0,49
Métaleurop	50,60	– 9,56
Pechiney CIP	260	+ 1,96
Pechiney Int.	113,50	+ 3,18
Peugeot	648	+ 4,34
Strafor Facom	589	– 0,16
Valeo	225,60	+ 4,88
Vallourec	194	+ 0,25

MINES D'OR, DIAMANT	3-11-95	Diff.
Anglo-American	286,50	[illegible]
Buffelsfontein	20,60	+ 3,51
De Beers	135,50	– 0,73
Driefontein	55,30	– 1,25
Gencor Limited	17,10	+ 0,58
Harmony Gold	43,05	+ 3,48
Randfontein	28	+ 2,56
Saint-Helena	35,80	– 1,91
Western Deep	138,20	– 7,24

PÉTROLE	03-11-95	Diff.
Elf Aquitaine	345,50	+ 9,49
Esso	536	+ 3,13
Géophysique	185	+ 7,30
Total	305,10	+ 2,88
BP France	126	– 8,78
Erap-Elf	310	+ 6,89

SICOMI OU EX-SICOMI	03-11-95	Diff.
Ball Investiss.	805	+ 0,62
Interbail	319,20	+ 5,82
Klepierre	550	–
Locindus	770	+ 0,91
Sélectibanque	100,20	+ 0,79
Unibail	452,10	+ 0,24
Genefim	–	–
Immobail	156	– 26,43

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	3-11-95	Diff.
Accor	570	– 1,38
BIS	473	+ 0,85
Canal Plus	840	+ 2,38
Cap Gemini Sogeti	133,50	+ 2,69
CEP Comm.	–	–
Club Méditerranée	401,50	+ 5,93
Eaux (Gie des)	481,50	+ 5,47
Ecco	732	– 3,55
Euro Disney	16,10	–
Filipacchi Médias	640	– 0,46
Havas	347,80	+ 11,61
Lyonnaise des eaux	490	+ 11,97
Publicis	311	– 3,71
SITA	827	– 2,47
Sligos	420	–
Sodexho	1 262	+ 2,93
SCAC Delmas	720	+ 0,69
Dauphin OTA	178	– 4,09
OGF O. Gest. Fin.	950	–
TF1	511	+ 4,25
Technip	321,10	+ 8,11

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	03-11-95	Diff.
6 % 1993-1997	100,01	– 0,06
EDF-GDF 3 %	7 500	inch.
CNB 5 000 F	–	–
CNB Par. 5 000 F	–	–
CNB Suez 5 000 F	–	–
CNI 5 000 F	101	– 0,22

TOKYO

Indice Nikkei **+ 3,99 %**

Ressaisie

APRÈS AVOIR PERDU plus de 4,5 % la semaine dernière, notamment à la suite de l'affaire Daiwa, la Bourse de Tokyo s'est ressaisie cette semaine et l'indice Nikkei a gagné 691,61 points, soit 3,99 %. Une remontée qui s'est effectuée à l'issue de quatre séances de cotations, la journée de vendredi étant fériée. Le marché n'a donc pas pris en compte l'annonce jeudi soir et vendredi des sanctions de la justice américaine et du ministère des finances japonais contre la banque Daiwa. Le volume des échanges a atteint 313,1 millions d'actions contre 334,9 millions la semaine dernière.

La semaine a été dominée par la remontée du dollar face au yen. Le dollar est remonté à 103,65 yens jeudi à Tokyo, contre 101,28 yens une semaine plus tôt. Le mouvement d'achat de dollars a été motivé notamment par les inquiétudes sur la solidité du système bancaire nippon.

« *Les investisseurs ont bien accueilli le recul du yen face au dollar* », a commenté un analyste d'une maison de courtage japonaise. « *Les valeurs de la haute technologie et les valeurs bancaires sont restées solides tout au long de la semaine* », a-t-il ajouté.

Indices du 2 novembre : Nikkei 18 028,80 (contre 17 337,19) ; Topix 1 435,52 (contre 1 388,43).

LONDRES

Indice FT 100 **+ 0,07 %**

Stable

L'APPROCHE de la présentation du budget et l'absence de nouvelles offres publiques d'achat (OPA) expliquent l'immobilisme de la Bourse de Londres cette semaine. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a terminé vendredi à 3 500,4 points, soit une hausse très modeste de 0,07 %.

Les investisseurs attendent de connaître le montant exact des réductions de dépenses publiques que devrait annoncer le gouvernement à l'occasion de la présentation de la loi de finances, afin sans doute de permettre une baisse des impôts dans l'optique des prochaines élections.

La Bourse de Londres n'a guère réagi au maintien du taux de base de la Banque d'Angleterre à l'issue de la réunion mensuelle entre son gouverneur, Eddie George, et le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke. Le dernier indice des directeurs d'achats a toutefois confirmé le ralentissement de la croissance.

La faiblesse de la consommation a notamment pénalisé les groupes de grande distribution. Sainsbury, dont le bénéfice imposable semestriel n'a progressé que de 1,5 %, a perdu 28 pence à 384, tandis que KwikSave cédait 79 pence, à 600, à la suite de l'annonce de résultats en recul.

Indice FT 100 du 3 novembre : 3 500,40 (contre 3 497,90)

FRANCFORT

Indice DAX 30 **+ 4,09 %**

Solide

LA BOURSE de Francfort a connu une belle semaine. L'indice DAX a progressé de 4,09 % d'un vendredi sur l'autre, pour terminer à 2 181,72 points. Les investisseurs n'ont pas réagi à la décision de la Bundesbank, jeudi, de laisser inchangés ses taux directeurs.

Les actions allemandes ont en revanche profité de l'affaiblissement du deutschemark vis-à-vis du dollar mais aussi des autres devises européennes, comme le franc et la lire italienne, car ce repli est favorable aux exportations allemandes. Le secteur de la chimie en a été le principal bénéficiaire. Hoechst, Bayer et BASF publieront tour à tour la semaine prochaine leurs résultats pour les neuf premiers mois de l'année. Les opérateurs s'attendent à ce qu'ils soient bons. Au cours de la semaine, Hoechst a ainsi gagné 13 marks à 365,50 marks.

Les analystes se montrent toutefois prudents. Ils soulignent que la tendance à la hausse de la Bourse de Francfort pourrait être brutalement interrompue si les signes de ralentissement de la croissance continuent à se multiplier. Vendredi, le ministère de l'économie a annoncé que la production industrielle de l'Allemagne avait reculé de 1,9 % au mois de septembre.

Indice DAX du 3 novembre : 2 181,72 (contre 2 096,08)

NEW YORK

Indice Dow Jones **+ 1,77 %**

Records

APRÈS la correction observée la semaine précédente (- 1,12 %), Wall Street a retrouvé le chemin de la hausse. L'indice Dow Jones a même établi deux nouveaux records, jeudi et vendredi. Il a terminé la semaine à un niveau de 4 825,56 points, soit une progression de 1,77 % d'un vendredi sur l'autre.

Les actions américaines ont été soutenues par la détente des taux d'intérêt à long terme. Le rendement de l'emprunt d'Etat de référence à trente ans est ainsi revenu de 6,35 % à 6,26 %. Ce mouvement de baisse des taux s'explique par la publication de plusieurs indicateurs économiques faisant apparaître un léger ralentissement de l'activité aux Etats-Unis. Au mois d'octobre, notamment, le nombre de créations d'emplois non agricoles s'est inscrit à 116 000, un niveau inférieur aux prévisions des analystes. Cette statistique laisse espérer un assouplissement de la politique monétaire américaine avant la fin de l'année.

La progression de Wall Street a toutefois été limitée par les incertitudes concernant le vote du budget. Le bras de fer qui oppose la Maison Blanche et le Congrès à ce sujet pourrait, dès la semaine prochaine, empêcher le Trésor d'émettre de nouveaux emprunts destinés à assurer le paiement des intérêts sur la dette américaine.

Les investisseurs s'inquiètent également de la rechute du peso mexicain, tombé vendredi à 7,36 pesos pour un dollar, son plus bas niveau depuis huit mois. Une aggravation de la crise au Mexique serait de nature à déstabiliser les marchés financiers américains.

Indice Dow Jones du 3 novembre : 4 825,56 (contre 4 741,18).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK — Les valeurs du Dow Jones

En dollars	3/11	27/10
Alcoa	[illegible]	49,25
Allied Signal	[illegible]	43,63
American Express	[illegible]	41
AT & T	[illegible]	62,13
Bethlehem	[illegible]	13,50
Boeing Co.	[illegible]	67,75
Caterpillar Inc.	[illegible]	54,63
Chevron Corp.	[illegible]	46,38
Coca-Cola Co.	[illegible]	71,50
Disney Corp.	58,25	56,88
Du Pont Nemours & Co.	62,50	62,38
Eastman Kodak Co.	[illegible]	62,63
Exxon Corp.	76,13	74,75
Gen. Electric Co.	[illegible]	62,25
Gen. Motors Corp.	[illegible]	44
Goodyear T & Rubbe.	[illegible]	37,50
IBM	[illegible]	96,38
Intl Paper	[illegible]	37,13
J.P. Morgan Co.	[illegible]	78,38
McDonald's Corp.	[illegible]	41,63
Merck & Co. Inc.	[illegible]	58,13
Minnesota Mng & Mfg	[illegible]	51,50
Philip Morris	[illegible]	84,38
Procter & Gamble C	[illegible]	81,38
Sears Roebuck & Co.	[illegible]	34,13
Texaco	67,25	67,88
Union Carb.	[illegible]	39
Utd Technol.	[illegible]	88,25
Westingh. Electric	[illegible]	13,75
Woolworth	[illegible]	14,63

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

En livres	3/11	27/10
Allied Lyons	[illegible]	5,10
Barclays Bank	[illegible]	7,37
BAT Industries	5,24	5,25
British Aerospace	[illegible]	7,07
British Airways	[illegible]	4,60
British Gas	2,34	2,39
British Petroleum	[illegible]	4,61
British Télécom	3,72	3,68
BTR	3,36	3,29
Cadbury Schweppes	5,15	5,20
Eurotunnel	[illegible]	0,93
Glaxo	8,54	8,46
Grand Metropolitan	[illegible]	4,32
Guinness	[illegible]	5,00
Hanson Plc	[illegible]	1,96
Great Ic	5,80	5,60
HSBC	9,39	9,13
Imperial Chemical	7,79	7,74
Lloyds Bank	[illegible]	7,69
Marks & Spencer	[illegible]	4,27
National Westminst.	[illegible]	6,27
Peninsular Orienta.	[illegible]	4,77
Reuters	5,76	5,57
Saatchi & Saatchi	[illegible]	0,84
Shell Transport	7,28	7,28
SmithKline Beecham	[illegible]	6,66
Tate and Lyle	4,50	4,47
Unilever Ltd	[illegible]	12,26
Wellcome	[illegible]	10,88
Zeneca	[illegible]	11,85

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	3/11	27/10
Allianz Holding N	2 629	2 492
BASF AG	[illegible]	301,50
Bayer AG	371	357,50
Bay Hyp & Wechselbk	33,80	32,95
Bayer Vereinsbank	39,50	38,70
BMW	[illegible]	731,50
Commerzbank	324,50	319,50
Continental AG	[illegible]	19,05
Daimler-Benz AG	[illegible]	659
Degussa	451,50	437
Deutsche Babcock A	140	136,50
Deutsche Bank AG	63,90	61,95
Dresdner BK AG FR	[illegible]	36,60
Henkel VZ	[illegible]	504
Hoechst AG	365,50	352,50
Karstadt AG	[illegible]	593
Kaufhof Holding	[illegible]	466
Linde AG	870	835
DT. Lufthansa AG	[illegible]	187,50
Man AG	413	397
Mannesmann AG	466	449
Mettallges AG	[illegible]	27,90
Preussag AG	404,50	397,50
RWE	[illegible]	481
Schering AG	99,50	96,40
Siemens AG	[illegible]	719
Thyssen	253,50	256,50
Veba AG	57,95	57,31
Viag	572,80	555
Wellag AG	[illegible]	810

TOKYO — Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	2/11	27/10
Akai Elec.	318	313
Bank of Tokyo	1 490	1 460
Bridgestone	1 440	1 400
Canon	1 830	1 740
Daiwa Sec.	1 230	1 180
Fuji Bank	1 950	1 830
Hitachi Ltd	1 070	1 050
Honda	1 850	1 810
Japan Airlines	689	601
Kirin Brew	1 060	1 000
Kobe Steel	265	256
Matsushita El.	1 450	1 420
Mitsubishi Corp.	1 140	1 090
Mitsui Marine	620	603
Nikko Sec.	990	947
Nintendo	7 700	7 390
Nippon Steel	345	334
Nissan	736	680
Nomura Sec.	1 940	1 850
NTT	819 000	852 000
Pioneer	1 580	1 530
Sanyo	541	511
Sega Enterprises	5 450	5 340
Sharp	1 450	1 410
Sony	4 870	4 750
Sumitomo Bk.	1 860	1 790
Suzuki Motors	1 080	1 020
Toshiba	765	733
Toyota	1 930	1 860
Yamaichi Sec.	566	525

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Prudence des investisseurs

LA VILLE DE PARIS est sur le point de lever 1,2 milliard de francs pour une durée de huit à dix ans. C'est une des rares collectivités locales françaises en mesure de solliciter directement le marché des capitaux dans d'excellentes conditions. La plupart des autres ont recours au crédit des banques. Si la conjoncture est favorable, un emprunt obligataire verra le jour cette semaine, éventuellement libellé dans une devise étrangère. Dans ce cas, un contrat d'échange passé avec un établissement financier permettra d'obtenir les ressources en francs.

Quoi qu'il en soit, et malgré tous les efforts déployés pour obtenir des ressources au meilleur coût possible, Paris aura bien du mal à trouver une solution aussi économique que celle retenue par Munich. La capitale bavaroise vient d'émettre un emprunt de 100 millions de deutschemarks, d'une durée de dix ans, et dont les obligations sont disponibles en petites coupures à partir de 100 marks. Ce sont en fait des gravures imagées réalisées avec le plus grand soin, qui plaisent tant à certains porteurs qu'ils ont tendance à les conserver un peu comme on collectionne des timbres-poste. Il y a donc de fortes chances pour qu'une partie de l'emprunt ne soit jamais remboursée et que les coupons d'intérêt ne soient pas détachés.

Parallèlement à cette opération, Munich a lancé un autre emprunt, plus classique et plus grand, de 400 millions de deutschemarks, qui viendra à échéance dans dix ans également mais qui s'adresse aux investisseurs professionnels, lesquels ne manqueront pas une échéance et exigeront chaque année le paiement d'un intérêt de 6,625 %.

PAS D'ÉCHÉANCES APRÈS 1999

D'une façon générale, la semaine de la Toussaint a commencé dans de très bonnes conditions et s'est achevée sur une note indécise. Certains spécialistes craignent que l'hésitation persiste ces prochaines semaines, et ils ne manquent pas d'arguments, qu'il s'agisse des incertitudes de la situation économique ou de celles liées à la construction européenne et à l'éventuelle introduction d'une monnaie unique. Les avis sont très partagés à cet égard. Pour se limiter à notre continent, d'aucuns s'attendent par exemple à une sensible remontée des rendements en Allemagne, que susciterait bientôt la vigueur de la croissance économique. Ils sont contredits par les mises en garde des établissements de crédit hypothécaire, qui les informent de la situation extrêmement précaire de l'industrie du bâtiment outre-Rhin. Quant aux débats sur l'Europe monétaire, ils sont devenus si vifs que, à défaut d'allécher les souscripteurs comme le fait Munich, il est devenu impossible de compter sur les épargnants ou les rentiers pour placer des obligations en marks venant à échéance après 1999.

Il est un élément de nature technique sur lequel les experts s'accordent pour expliquer la réserve des investisseurs. Ces derniers mois ont été excellents sur le marché des capitaux. Les rendements ont fortement baissé, ce qui a fait beaucoup augmenter la valeur des portefeuilles. De nombreux gérants, prudents, qui veulent terminer l'année sur de bons résultats, préfèrent s'en tenir là.

Certains emprunteurs sont également indécis. Une des plus grandes entreprises du Japon, Nippon Telegraph and Telephone, n'a pas encore fait son choix entre le compartiment du dollar et celui du mark. Un établissement public allemand est dans la même expectative. Les montants envisagés sont importants.

Plusieurs autres se sont décidés, souvent en faveur du mark, comme Kexim, la banque coréenne du commerce extérieur (350 millions de marks), ou Eurofima, la société européenne de financement de matériel ferroviaire (400 millions), ou encore la Colombie (200 millions) et le Venezuela.

Christophe Vetter

DEVISES ET OR

Défiance à l'égard du yen

FAIBLE : il y avait bien longtemps qu'un tel qualificatif n'avait été utilisé à propos de la devise nippone. Si le yen s'était nettement replié, depuis le mois d'avril, face au dollar, l'essentiel de ce mouvement était artificiel, résultant des interventions massives de la Banque du Japon.

Depuis quelques jours, la monnaie japonaise est victime d'un mouvement de défiance de la part des investisseurs. Elle s'échangeait, vendredi soir 3 novembre, à 103,75 yens pour 1 dollar. Le scandale de la Daïwa Bank (*Le Monde* du 4 novembre) a mis en évidence la fragilité et l'opacité du système bancaire nippon. En cas de défaillance en chaîne des établissements de crédit, les opérateurs pourraient éprouver de grandes difficultés à récupérer leurs dépôts libellés en yens. Et la Banque du Japon pourrait être obligée d'injecter massivement des liquidités dans le système financier, ce qui se traduirait mécaniquement par une dévalorisation du yen. L'affaiblissement du yen, s'il répond à ce que souhaitent depuis plusieurs mois les autorités monétaires internationales, semble donc présenter une origine suspecte.

Quoi qu'il en soit, le franc profite du recul de la devise japonaise face au dollar. L'afflux de capitaux sur le billet vert se traduit par un affaiblissement parallèle du deutschemark. La hausse du franc semblait toutefois marquer un palier vendredi, s'inscrivant à la clôture des marchés européens à 3,4575 francs pour un deutschemark. Les investisseurs attendent le détail des mesures que compte prendre le gouvernement pour réduire le déficit des comptes sociaux. Le premier ministre peut d'autant moins se permettre le moindre faux pas que la révision à la baisse des perspectives de croissance pour 1996 sont révisées à la baisse (2,5 % contre 2,8 %). Une croissance insuffisante rendrait problématique le respect par la France des critères de convergence imposés par le traité de Maastricht.

P-A D.

L'OR

	Cours 27-10	Cours [illegible]
Or fin (k. barre)	59 900	[illegible]
Or fin (en lingot)	60 150	[illegible]
Pièce française (20F)	347	[illegible]
Pièce française (10F)*	371	[illegible]
Pièce suisse (20F)	345	[illegible]
Pièce latine (20F)	348	[illegible]
Pièce tunisienne (20F)*	345	[illegible]
Souverain	451	[illegible]
Souverain Elisabeth II*	439	[illegible]
Demi-souverain*	280	[illegible]
Pièce de 20 $	2 240	[illegible]
Pièce de 10 $	1 170	[illegible]
Pièce de 5 $*	611,25	[illegible]
Pièce de 50 pesos	2 245	[illegible]
Pièce de 20 marks*	454	[illegible]
Pièce de 10 florins	362	[illegible]
Pièce de 5 roubles*	270	270

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 30 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE

DEVISE	New York 3-11	New York 30-10	Paris 3-11	Paris 30-10	Zurich 3-11	Zurich 30-10	Francfort 3-11	Francfort 30-10	Bruxelles 3-11	Bruxelles 30-10	Amsterdam 3-11	Amsterdam 30-10	Milan 3-11	Milan 30-10	Tokyo 3-11	Tokyo 30-10
Livre	1,5765	1,5815	7,7307	7,6940	1,7987	1,7839	2,2375	2,2101	45,5817	45,4365	2,5082	[illegible]	2519,21	[illegible]	163,66	[illegible]
$ E.U.	-	-	4,8975	4,9650	1,1395	1,1280	1,4175	1,3975	29,15	28,73	1,5890	[illegible]	1595,95	[illegible]	103,68	[illegible]
Franc français	20,4186	20,5550	-	-	23,2670	23,1860	28,9433	28,7256	5,9479	5,9054	32,44513	[illegible]	325,8703	[illegible]	21,16958	[illegible]
Franc suisse	87,7578	88,6525	429,7938	431,2943	-	-	124,3967	123,8918	25,5658	25,4609	1,39447	[illegible]	1400,5704	[illegible]	90,95728	[illegible]
Deutschemark	70,5467	71,5564	345,5026	348,1316	80,3880	80,7156	-	-	20,3533	20,5581	112,09877	[illegible]	1126,8907	[illegible]	73,14286	[illegible]
Franc belge	3,4329	3,4807	16,8126	16,9335	3,9118	3,9262	4,8661	4,8643	-	-	5,4549	[illegible]	54,78716	[illegible]	3,55922	[illegible]
Florin	62,9327	63,8774	306,2127	310,7639	71,7118	72,0537	89,2070	89,2686	18,3325	18,3520	-	-	1004,3738	[illegible]	65,24358	[illegible]
Lire italienne	0,00627	0,00628	3,0687	3,0540	0,7140	0,7081	0,8882	0,8773	1,8252	1,8095	0,995645	[illegible]	-	-	0,364364	[illegible]
Yen	0,964506	0,985707	4,723669	4,795466	1,099855	1,111878	1,367185	1,377536	23,096365	[illegible]	1,532600	1,548125	15,393036	[illegible]	-	-

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La détente se dessine

MOINS D'UNE SEMAINE après *l'intervention télévisée du président de la République sur France 2*, la Banque de France a choisi d'abaisser le taux de ses prises en pension à 24 heures, le ramenant de 7 % à 6,60 %. Ce taux, qui constitue le niveau plafond auquel les établissements de crédit se refinancent auprès de la banque centrale, avait été relevé de 6,15 % à 7,25 % le 9 octobre dernier, afin de mettre un terme aux attaques dont le franc était alors victime. Il avait été réduit d'un quart de point une semaine plus tard.

Le geste de l'institut d'émission a été interprété par certains observateurs comme une décision de nature politique. La Banque de France aurait répondu favorablement à la demande de baisse rapide des taux d'intérêt formulée par Jacques Chirac, cédant ainsi à la pression du pouvoir politique. Depuis plusieurs jours, le mouvement de grogne vis-à-vis de l'institut d'émission prenait de l'ampleur à l'intérieur des rangs de la majorité parlementaire. Pierre Lellouche (RPR, Val-d'Oise) avait estimé que *« la raison pour laquelle les taux d'intérêt français sont supérieurs de trois points aux taux allemands, c'est que nous essayons de maintenir une parité qui est à mon sens trop élevée par rapport à nos intérêts commerciaux et à la réalité économique »*. Jacques Myard (RPR, Yvelines) accusait quant à lui le gouverneur de la Banque de France d'être *« l'ayatollah du monétarisme le plus borné »*.

« BAISSE ORDONNÉE »

Cette interprétation selon laquelle la Banque de France aurait agi sur ordre de l'Elysée est considérée comme un grave contresens par l'ensemble des économistes et des analystes des marché financiers. Ils observent que le geste de l'institut d'émission est en tout point conforme à sa stratégie habituelle, celle d'une *« baisse ordonnée des taux d'intérêt avec un franc solide »* : il a été rendu possible par la forte remontée du franc observée face à la monnaie allemande à la suite des propos tenus par le président de la République et par la détente consécutive des taux d'intérêt de marché. En une semaine, le franc avait regagné six centimes face au deutschemark, et tandis que les rendements à trois mois étaient revenus de 7,50 % à 6,25 %.

Les experts soulignent que, si le franc ne s'était pas apprécié après *le discours de Jacques Chirac*, la Banque de France n'aurait pas modifié ses taux directeurs. Elle a pris acte non pas des souhaits exprimés par le président de la République, mais de l'accueil favorable réservé par les investisseurs aux déclarations présidentielles. La nuance est de taille. Le fait que la réduction du taux plafond de la Banque de France soit de nature à satisfaire le gouvernement n'implique pas qu'elle ait été prise pour cette raison. L'appréciation du franc observée à la suite de la baisse du taux des prises en pension conforte la thèse des spécialistes monétaires. *« Si les marchés financiers avaient eu le sentiment que la Banque de France obéissait au gouvernement, le franc aurait baissé »*, observe l'un d'eux. Le geste de l'institut d'émission n'a d'ailleurs pas constitué une véritable surprise ; il ne faisait guère de doute, aux yeux des opérateurs, qu'il allait très rapidement entériner la détente des taux d'intérêt de marché. La baisse du loyer de l'argent au jour le jour guidée depuis une semaine par le Conseil de politique monétaire – et qui était visiblement passée inaperçue aux yeux d'un certain nombre de députés RPR – ne laissait guère planer de doute sur ses intentions.

ÉCARTS AVEC L'ALLEMAGNE

La question est aujourd'hui de savoir à quel rythme la normalisation monétaire va se poursuivre et *jusqu'à quel niveau l'écart de taux* d'intérêt à court terme entre la France et l'Allemagne sera réduit. Les opérateurs des marchés financiers ne font pas, à cet égard, preuve d'un grand optimisme. Selon leurs anticipations, reflétées par les cours du contrat à terme Pibor trois mois du Matif, cet écart s'établirait encore à 1,63 % à la fin du mois de juin 1996 (2,18 % le 3 novembre au soir). Si ces prévisions se révélaient exactes – il est arrivé à maintes reprises, dans le passé, que les opérateurs se trompent –, elles constitueraient pour le gouvernement une cruelle déception. A Bercy, on espère en effet que la différence de taux courts entre la France et l'Allemagne retrouvera rapidement son niveau de l'année dernière (0,4 % en moyenne).

Le même constat vaut pour les taux d'intérêt à long terme. Là encore, le potentiel de réduction de l'écart qui sépare les rendements des emprunts d'Etat français et allemands apparaît limité. Il s'établissait vendredi soir à 0,81 %. Les analystes les plus optimistes estiment qu'il pourrait tomber à 0,5 % au cours des prochains mois (il s'établissait à 0 % à la fin de l'année 1993). La comparaison des niveaux de déficits publics (4 % du produit intérieur brut prévu en France en 1996 contre 2,2 % en Allemagne) suffirait à empêcher l'égalisation des taux à long terme entre les deux pays.

Ces anticipations pessimistes doivent toutefois être relativisées. En premier lieu, le marché obligataire français pourrait tirer profit de la détente des taux longs américains. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans est descendu cette semaine à 6,25 %, à la suite de la publication d'une série de statistiques indiquant un léger ralentissement de l'activité économique aux Etats-Unis. De surcroît, le président de la République, dans le feu de sa démonstration, a quelque peu forcé le trait en affirmant que la France possède aujourd'hui *« les taux les plus élevés du monde »*. La France dispose en particulier de rendements à dix ans, essentiels pour les décisions d'investissement des entreprises et pour le coût du service de la dette de l'Etat, parmi les plus bas d'Europe. Ils se situaient vendredi soir à 7,22 % (*contre 11,76 % en Italie, 11,23 % au* Portugal, 10,75 % en Espagne, 9,15 % en Suède, 7,94 % en Irlande, 7,88 % au Royaume-Uni, 7,78 % au Danemark).

Seuls l'Allemagne (6,43 %) et les pays de la zone mark (6,48 % aux Pays-Bas, 6,85 % en Belgique et 6,92 % en Autriche) font mieux que la France dans ce domaine.

Pierre-Antoine Delhommais

MATIF

Echéances 3-11	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	143 492	117,58	117,70	117,28	117,28
Mars 96	1 305	116,86	116,90	116,64	116,56
Juin 96	344	[illegible]	117,04	116,74	116,68
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	37 966	93,97	94,05	93,86	93,89
Mars 96	8 187	[illegible]	94,42	[illegible]	94,33
Juin 96	5 013	[illegible]	94,60	94,49	94,53
Sept. 96	3 867	[illegible]	94,56	[illegible]	94,50
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	1 587	[illegible]	87,64	[illegible]	87,48
Mars 96	-	[illegible]	-	[illegible]	86,58

MATIÈRES PREMIÈRES

Craintes sur l'offre, embellie des cours

LA FORMULE d'Emile Verhaeren dans le poème *Bourse* est, pour une fois, démentie cette semaine : les chiffres ne se montrent pas *« paradoxaux »*. Au contraire, la logique prime, du moins en ce qui concerne les deux matières « phares » de ces derniers jours : le caoutchouc et le cuivre.

Ces deux produits, pour ne pas appartenir à la même famille, subissent les caprices de la météo. Selon l'inéluctable loi des marchés, les inquiétudes à propos de l'offre ont déclenché une hausse automatique des cours. Les prix du latex se sont montrés résolument haussiers tout au long de la semaine. Car il pleut sur la Thaïlande, l'Indonésie et la Malaisie, les trois premiers producteurs et exportateurs de latex, au plus fort de la récolte. Les opérateurs affirment que 50 % de l'offre de ces pays – offre abondante puisque la Thaïlande produit à elle seule 1,683 million de tonnes – sera non seulement retardée mais détruite.

Propos probablement exagéré, très amplifié par les fournisseurs, qui tiennent à reconduire l'Accord de stabilisation des cours mondiaux de caoutchouc naturel (INRA). L'unique survivant des traités entre producteurs et consommateurs a pleinement joué son rôle au cours de l'année : maintenir les prix à des niveaux satisfaisants pour les pays fournisseurs, et surtout dans une relative stabilité. Les pays asiatiques, qui assurent 85 % de la production mondiale, désirent ardemment que cette association continue – ils ont fait plusieurs déclarations dans ce sens – même si elle a souvent fait l'objet de reproches véhéments.

Les partenaires disposent de peu de temps – jusqu'au 28 décembre – pour ratifier un nouvel accord, qui serait le prolongement du précédent. Comme d'habitude, des querelles en retardent la conclusion. Il s'agirait cette fois-ci d'un problème entre fournisseurs : la Malaisie et l'Indonésie convoiteraient le poste de directeur général de l'organisme responsable de cette association, fonction actuellement assurée par un représentant de la Thaïlande. Mais de toute évidence, comme les autres années, l'accord sera signé à la dernière minute.

LA CHINE ATTENDUE

Les pays demandeurs ne sont pas suffisamment sereins pour que les négociations débouchent sur une impasse. Déjà, en 1994, la demande était dans les faits supérieure à l'offre. Si les statistiques officielles parlent d'une production mondiale de 5,66 millions de tonnes et d'une consommation de 5,55 millions de tonnes, elles occultent une réalité de taille : la part d'autoconsommation de plus en plus importante des pays fournisseurs. Celle-ci n'est pas encore chiffrée, elle n'en existe pas moins et les ruptures d'approvisionnement en sont une démonstration.

Véritable baromètre du négoce de caoutchouc, la bonne santé du groupe Safic Alcan constitue, s'il en était besoin, une preuve supplémentaire. Filiale du groupe allemand Metallgesellschaft et spécialisée dans les échanges de latex, elle vient de communiquer son chiffre d'affaires sur les trois premiers trimestres : celui-ci s'établit à 3,605 milliards de francs, soit une hausse de 22 % par rapport à la même période en 1994.

Les investisseurs ont misé sur le latex car ils sont persuadés que la hausse actuelle durera. Outre les intempéries, ils tablent sur le retour de la Chine. Cette puissance importe en moyenne 300 000 tonnes de caoutchouc par an. Pour l'instant, Pékin, qui attend une baisse des cours, n'a pas encore acheté. Mais les besoins de cette puissance ne varient pas beaucoup d'une année à l'autre ; *« La Chine sera obligée de venir sur le marché mondial pour satisfaire sa demande en pneumatiques »*, affirme un spéculateur, acteur de la filière.

Le métal rouge, qui a connu voilà peu des heures moroses, amorce lui aussi une progression fulgurante : la tonne se vendait 2 823 dollars le 3 novembre, soit 76 dollars de plus que six jours auparavant. Un tremblement de terre au Chili, premier fournisseur mondial, a fait craindre le pire, c'est-à-dire des difficultés de livraison. En réalité, ces inquiétudes n'étaient pas fondées : ni mines ni ports ne sont touchés. Les cours du cuivre sont pourtant restés orientés à la hausse en dépit de l'analyse de spécialistes comme Rudolph Wolff : celui-ci estime que le marché devrait marquer une pause. Pour l'heure, le cuivre a même entraîné l'aluminium dans son élan. Le métal blanc gagnait 31 dollars en une journée et s'établissait à 1 734 dollars la tonne.

Marie de Varney

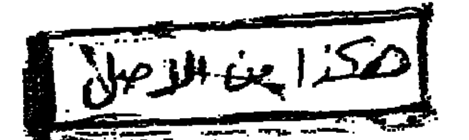
★ *Les Villes tentaculaires*, d'Emile Verhaeren, Livre de poche, Collection « Libretti », 10 F, 88 pages.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	03-11	02-11
Dow Jones comptant	216,51	[illegible]
Dow Jones à terme	313,70	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 920	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2 792	[illegible]
Aluminium comptant	1 671	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1 705	[illegible]
Plomb comptant	691	[illegible]
Plomb à 3 mois	688,50	[illegible]
Etain comptant	6 370	[illegible]
Etain à 3 mois	6 380	[illegible]
Zinc comptant	1 043,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1 068	[illegible]
Nickel comptant	8 780	[illegible]

Nickel à 3 mois	8 885	[illegible]
MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent à terme	5,23	[illegible]
Platine à terme	424	[illegible]
Palladium	155,25	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	4,82	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,39	[illegible]
Graine soja (Chicago)	6,80	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	209,80	[illegible]
P. de terre (Londres)	100	[illegible]
Orge (Londres)	107,60	[illegible]
SOFTS		
Cacao (New York)	1 329	[illegible]
Café (Londres)	2 545	[illegible]
Sucre blanc (Paris)		[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		
Coton (New York)	0,73	[illegible]
Jus d'orange (New York)	1,01	[illegible]





AUJOURD'HUI

SPORTS

NBA La 49e saison de championnat professionnel de basket a débuté, vendredi 3 novembre aux Etats-Unis, après un été marqué par un long conflit entre les joueurs et les dirigeants sur l'éternelle question des salaires. ● LES FAVORIS pour succéder aux Rockets de Houston sont le Magic d'Orlando, finaliste l'an passé, et surtout les Bulls de Chicago. Ce dernier club a réalisé le plus gros transfert de l'automne en recrutant Dennis Rodman, le meilleur rebondeur de la NBA. Et Michael Jordan, auteur de 42 points en match d'ouverture, se dit dans la meilleure forme de sa carrière. ● NOUVEAUTÉ de la saison : le championnat américain a ouvert ses frontières à deux équipes canadiennes, les Raptors de Toronto et les Grizzlies de Vancouver. Ces clubs ont payé très cher le droit de jouer dans la cour des grands : environ 850 millions de francs.

Le basket professionnel américain ouvre ses frontières au Canada

Lors de la première journée du championnat 1995-1996, vendredi 3 novembre, les Raptors de Toronto et les Grizzlies de Vancouver ont fait des débuts victorieux. Pourtant les experts doutent que ces nouvelles « franchises » puissent connaître une réussite rapide dans cette compétition

ATLANTA
correspondance

Les sa14,4isons de basket débutent toujours de la même façon aux Etats-Unis, par une volée de chiffres et un passionnant jeu de pronostics. Tous les quotidiens du pays ont comparé les chances de chacun, soupesé les atouts des plus forts et osé un classement prévisionnel des vingt-neuf équipes qui composent la NBA. Orlando et Chicago se disputent une première place que convoitent également San Antonio et Phoenix. Indiana, Seattle et Houston suivent à faible distance. Los Angeles espère. New York s'impatiente.


BASKET

La vraie curiosité de cette saison 1995-96 se cache au plus profond de ce subtil classement des valeurs. Toronto et Vancouver se glissent discrètement aux deux dernières places. Nouvelles venues dans la partie, les deux équipes canadiennes devraient connaître un difficile apprentissage de la NBA. Au vingt-huitième rang, les Raptors de Toronto ont hérité d'une position presque décourageante : le quotidien *USA Today* leur accorde une chance sur 900 000 de remporter le titre. Un rang plus loin, les Grizzlies de Vancouver attirent encore moins les parieurs. Toujours selon *USA Today*, leur cote ne dépasserait pas un million contre un.

Difficile de faire pire. La présence de ces deux équipes mérite pourtant bien plus que le simple signe de bienvenue que leur ont lancé les vieux habitués des parquets. En forçant ainsi la porte de la NBA, Toronto et Vancouver ont pris date dans l'histoire. Elles ont fait sauter un verrou qui réduisait jusque-là le basket américain aux seules frontières des Etats-Unis. Un événement. Et une preuve supplémentaire, la dernière en date, des ambitions « coloniales » que nourrit David Stern, le patron de la National Basketball Association (*Le Monde* du 14 juin).

Ce petit homme au verbe précis et au sourire gourmand ne s'en cache plus : la NBA se sent à l'étroit sur le sol américain. Ces dernières années, les ventes aux Etats-Unis de ses produits vendus sous licence ont marqué un sensible ralentissement. Avec un taux d'affluence qui atteint 92 %, ses rencontres affichent désormais complet. L'heure semble donc venue de se tourner vers l'extérieur. Une ascension vers de nouveaux sommets que la NBA a choisi de débuter par la voie la plus simple : le Canada.

La route semblait directe. Elle a pourtant été longue à parcourir. Il a fallu trois ans, une montagne de dollars et beaucoup de volonté aux Canadiens pour mériter leur billet d'entrée.

CAUSE COMMUNE

Toronto a fait les premiers pas. En 1992, un groupe d'industriels de l'Ontario a sollicité un entretien avec David Stern, puis manifesté ouvertement leur souhait de poser leur propre pièce sur l'échiquier de la NBA. Au moment de quitter les lieux, ils ont laissé sur la table un chèque de 700 000 francs. « *Une preuve de notre sérieux* », ont-ils glissé à David Stern.

Plus tard, Vancouver a suivi les pas de Toronto. Les deux équipes canadiennes ont fait cause commune et tenté de convaincre les dirigeants américains de la popularité croissante du basket au Canada. Leurs efforts n'ont pas été vains. Mais la NBA a fixé ses prix et imposé ses conditions : les deux nouvelles « franchises » ont dû payer 176 millions de dollars, soit environ 850 millions de francs, le droit de pousser la porte du championnat le plus relevé de la planète. Et il leur a fallu promettre de totaliser au moins 12 500 spectateurs abonnés à l'année.

Pour cette première saison, Toronto et Vancouver s'attendent au pire. Les plus anciens ont pris un malin plaisir à dessiner pour eux le sombre tableau de leurs prochaines semaines : une volée de défaites, de longues périodes de découragement et tellement d'erreurs de parcours que les joueurs finiront par ne plus les compter. Bill Fitch, l'entraîneur des Cavaliers de Cleveland, les a prévenus sans ménagement : « *La guerre est un enfer, mais la première année en NBA est encore bien pire.* » Un cruel message que les dirigeants canadiens ont écouté docilement, mais sans jamais céder à la panique.

A Vancouver, entraîneurs et joueurs se sont promis de demeurer stoïques en toutes situations. « *Nous devons apprendre les règles de la NBA avant même de songer à afficher nos ambitions* », a expliqué Stu Jackson, le manager des Grizzlies. A Toronto, le discours commun se veut plus audacieux. « *Une équipe comme la nôtre a besoin de prendre des risques pour s'en sortir* », a assuré Isiah Thomas, l'ancienne vedette des Detroit Pistons, aujourd'hui vice-président des Raptors. Les deux équipes observent l'avenir avec confiance. Il est vrai que l'histoire plaide en leur faveur. Après tout, le basket n'a pas toujours été la propriété des Etats-Unis. James Naismith, son inventeur, était même canadien.

Alain Mercier

Les Chicago Bulls déjà impressionnants

Les favoris n'ont pas raté leur entrée dans le championnat de NBA, vendredi 3 novembre. Privé de Shaquille O'Neal, blessé au pouce, le Magic d'Orlando s'est imposé face à Cleveland (99-88), et les Bulls de Chicago n'ont fait qu'une bouchée des Hornets de Charlotte (105-91). Michael Jordan a fait son meilleur match depuis son retour à la compétition, en mars, inscrivant à lui seul 42 points. La star des Bulls est sans doute aiguillonnée par la concurrence des trois autres vedettes de l'équipe : le Croate Toni Kukoc, Scottie Pippen (blessé en cours de match) et surtout Dennis Rodman, auteur de 11 rebonds victorieux pour sa première apparition sous ses nouvelles couleurs.

Toyota privée de rallye pour un an

L'ÉCURIE TOYOTA Team Europe (TTE) a été lourdement sanctionnée, vendredi 3 novembre à Paris, par le Conseil mondial du sport automobile. Cette équipe, basée en Allemagne et indépendante de Toyota Motor Corporation, est exclue du Championnat du monde des rallyes 1995, et suspendue pour une durée d'un an.

Le contrôle effectué le 25 octobre à l'issue du Rallye de Catalogne – qui avait abouti à la disqualification de Didier Auriol (*Le Monde* du 27 octobre) – avait mis en évidence une modification du système d'admission d'air du turbo. Cet aménagement autorisait, selon les techniciens de la Fédération internationale de l'automobile (FIA), un gain d'air de l'ordre de 25 %. Circonstance aggravante, un dispositif de ressorts avait été conçu spécialement pour le dissimuler au démontage.

« *Il s'agit du subterfuge le plus subtil et le plus sophistiqué qu'ont rencontré nos techniciens* », a précisé Max Mosley, président de la FIA, tout en se déclarant convaincu que les pilotes de l'écurie n'étaient pas au courant. Pourtant Didier Auriol, tenant du titre et 4e au classement provisoire, le Finlandais Juha Kankkunen et l'Allemand Armin Schwarz perdent la totalité de leurs points au Championnat du monde 1995, et ne pourront s'aligner au départ du Rallye de Grande-Bretagne, du 18 au 22 novembre.

Ove Anderson, le patron de TTE, n'a pas contesté les faits, mais il a plaidé sa complète ignorance. Il a fait part de son intention de faire appel contre la « *sévérité du verdict* ». La suspension de l'écurie complique la situation en matière de transferts. Toyota venait en effet d'engager pour la saison prochaine l'Espagnol Carlos Sainz (Subaru), en tête du Championnat du monde, à égalité de points avec le Britannique Colin McRae.

Jim Courier a apprivoisé la salle de Paris-Bercy

C'EST LA RENCONTRE des deux têtes de mule du circuit, de deux hommes qui, dans un genre bien différent, ne veulent rien concéder et détestent perdre. Michael Chang est connu pour visiter le court à la recherche de tous les points imaginables ; Jim Courier, c'est l'entêté qui s'ingénie à ne pas avoir tort, et qui va placer sa raquette le plus près possible du rebond pour que la balle reparte plus vite qu'elle n'est venue.

TENNIS

Une rencontre entre ces deux hommes est toujours palpitante. Celle de vendredi 3 novembre, encore plus. Sur leurs dix-huit matches, les deux Américains étaient à égalité de victoires. Lors de leur dernière entrevue, aux Internationaux des Etats-Unis, Courier a gagné dans un mouchoir de poche (*Le Monde* du 9 septembre). Tous deux anciens vainqueurs à Roland-Garros, ils veulent réussir le doublé Internationaux de France-Open de Paris.

Jim Courier a été dépassé par des cogneurs plus cogneurs que lui. A vingt-cinq ans, il a laissé le punch poids lourd à André Agassi ou Thomas Muster. Il est moins fort qu'avant, mais bien plus complet. Il sert encore des uppercuts, mais multiplie ces coups de chat qui ont rendu fou Michael Chang, battu en deux sets (6-2, 7-6). Son truc à Jim, c'est ce swing : en revers à deux mains, le bassin et les jambes en rotation, ou en coup droit frappé, le bras complètement déroulé, ses mouvements sont tout simplement beaux. Il y a ajouté des réflexes plus aiguisés.

CLAUSTROPHOBIE

Le double vainqueur de Roland-Garros 1991-1992 n'aimait pas les tournois en salle. Il clamait une certaine claustrophobie, un dégoût pour cette lumière crue et ruisselante. Avec la perte de sa suprématie sur terre battue, celle de son titre de numéro un mondial, il a, un temps, déprimé, avant de se trouver d'autres aires de jeu. Il s'est souvenu de ses victoires sur la résine des Internationaux d'Australie en 1992 et 1993, il s'est apprivoisé en finaliste sur le gazon de Wimbledon en 1993. Il a fini de se convaincre grâce à quelques beaux matches dans les tournois « indoor » des Etats-Unis.

Son récent parcours sur le ciment de l'US Open lui a montré la voie, comme sa victoire à Bâle. Les nouvelles surfaces, plus souples, et les nouvelles balles plus feutrées utilisées pour ralentir le jeu, lui ont donné d'autres chances. Il a accédé à la demi-finale de l'Open de Paris, pour la première fois de sa carrière, parce qu'il a eu le loisir de bâtir ses victoires au fond du court, tout en approchant le filet, pour l'immense plaisir des spectateurs.

Jim Courier termine une saison plus que pleine. Treizième à la fin de l'année 1994 – il n'était pas sorti du groupe des dix depuis 1991 –, l'ex-numéro un a entamé une remontée résolue. En quelques jours, il a dévoilé un jeu digne de son passé. Jim Courier ne peut pas faire de comparaisons : « *Il faudrait que je revoie quelques cassettes vidéo* », dit-il. Il sait seulement que l'an dernier, à cet Open de Paris, il avait été éliminé au premier tour.

Bénédicte Mathieu

Quarts de finale
B. Becker (All., n° 3) b. R. Krajicek (P-B, n° 12), 4-6, 7-6 (7-5), 6-4.
P. Sampras (E-U, n° 1) b. J. Hlasek (Sui.) 6-2, 6-3.
J. Courier (E.-U., n° 6) b. M. Chang (EU, n° 4) 6-2, 7-6 (7-5).
W. Ferreira (AfS, n° 9) b. D. Vacek (Tch.), 6-2, 6-4

SCIENCES

Le CNRS propose un « consortium » pour coordonner les recherches en « sciences pour l'ingénieur »

LA CRÉATION d'un « *consortium national des sciences pour l'ingénieur* », qui rassemblerait tous les établissements publics de recherche ayant des laboratoires qui travaillent pour l'industrie, a été proposée par les responsables du CNRS. Ces derniers s'apprêtent, pour leur part, à fédérer dans un « institut » les chercheurs de leur propre organisme se trouvant dans ce cas.

Ces deux annonces ont été faites vendredi 3 novembre, lors de la séance de clôture d'un colloque à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris, à l'occasion du 20e anniversaire du département des « sciences pour l'ingénieur » du CNRS. Avec d'infinies précautions. « *Nous n'en sommes encore qu'au stade des intentions*, a tenu à souligner Guy Aubert, directeur général du CNRS. *La réflexion doit englober les organismes et les chercheurs qui sont directement intéressés, et aussi nos partenaires de l'industrie et de l'enseignement supérieur.* »

Une manière de rassurer les scientifiques inquiets, en période de difficultés économiques, de voir la science fondamentale sacrifiée au bénéfice d'une recherche plus appliquée et « pilotée par l'aval » pour satisfaire aux besoins immédiats de l'industrie.

Les responsables du CNRS, eux, préfèrent parler d'« *ouverture vers le monde extérieur* », de « *réponse aux attentes de la société* ». Ils citent en exemple la réussite de leur département « sciences pour l'ingénieur ». Créé en 1975 alors que la France avait décidé de se doter d'un parc de centrales nucléaires et abordait le domaine spatial, il concerna, au départ, surtout les physiciens. Aujourd'hui, ses 165 laboratoires – associés, pour la plupart, à des industriels, des universités et des grandes écoles – travaillent sur l'énergie, l'informatique ou la robotique et les procédés industriels.

PHYSIQUE ET SOCIOLOGIE

Mais ils abordent aussi des domaines comme l'habitat, les transports, l'environnement ou les relations de l'homme et de la machine (*Le Monde* du 18 mai). Ces recherches, qui représentent 11 % du budget du CNRS, répondent à une demande croissante et concernent désormais la plupart des disciplines, jusqu'à la médecine et la biologie, la sociologie ou la linguistique.

La proposition énoncée vendredi par Guy Aubert, directeur général, et Jean-Jacques Gagnepain, directeur du département des sciences pour l'ingénieur (SPI) du CNRS, vise à répondre de manière plus efficace à cet élargissement. Au sein du CNRS, l'Institut des sciences de l'ingénieur « *renforcerait la coordination et la coopération des différentes équipes de recherche qui travaillent en liaison avec les SPI*, a affirmé Guy Aubert. *Cet institut aurait, par ailleurs, le considérable avantage de permettre d'engager un dialogue plus harmonieux avec nos partenaires industriels et de leur offrir un plus large éventail de compétences* ».

Le consortium national relève du même principe. Il permettrait « *d'éviter des recouvrements improductifs, mais aussi des lacunes* » entre les laboratoires engagés dans des travaux relevant des SPI au sein d'organismes publics aussi différents que le CNRS, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA), ou l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

Cette « fédération » inter-organismes restera cependant « *très simple et informelle* », a précisé M. Aubert. Le but n'est pas de « *créer de nouvelles structures juridiques qui iraient à l'encontre des prérogatives des établissements de recherche* », mais plutôt de « *garantir à la France les ressources scientifiques et techniques dont elle a besoin pour renforcer sa compétitivité et mettre le progrès au service des hommes* ».

Jean-Paul Dufour

■ **FOOTBALL : l'UEFA contre-attaque dans l'« affaire Bosman »**, du nom de ce joueur belge qui a attaqué la validité des transferts devant les tribunaux européens. L'Union européenne de football (UEFA) s'inquiète de l'avis rendu le 20 septembre par l'avocat général de la Cour de justice des Communautés européennes, selon lequel le principe des indemnités de transferts en fin de contrat et la limitation du nombre des ressortissants de la Communauté dans les clubs sont en contravention avec le traité de Rome. Dans l'attente du jugement définitif qui devrait être rendu à la fin de l'année, l'UEFA a décidé de diffuser une lettre ouverte, signée par les quarante-neuf présidents de fédération en Europe, adressée aux ministres des sports, aux parlementaires et à toutes personnes censées pouvoir influer sur la décision des juges.

■ **Lyon, Bordeaux et Lens** ont bénéficié, vendredi 3 novembre à Genève, d'un tirage clément pour les huitièmes de finale de la Coupe de l'UEFA. les 21 novembre et 5 décembre : Lyon affrontera Nottingham Forest, Bordeaux rencontrera le Betis Séville, tandis que Lens sera opposé au Slavia Prague. Lyon et Lens joueront le match retour à domicile. – (*AFP.*)

■ **DOPAGE : une nageuse américaine, contrôlée positive** lors des championnats des Etats-Unis, au mois d'août à Pasadena (Californie), Jessica Foschi, quinze ans, ne sera pas suspendue, mais mise à l'épreuve pendant deux ans. Grâce à cette sanction inhabituelle – la sanction normale est la suspension de toute compétition pendant deux ans, – la nageuse peut espérer être sélectionnée pour les JO d'Atlanta. – (*AFP.*)

Les salariés de Météo-France en conflit avec le gouvernement

Depuis le 23 octobre, le centre météo de Toulouse est paralysé par la grève : les agents de l'établissement public protestent contre la réduction annuelle de 1 % de la subvention d'Etat de 1995 à 1999

TOULOUSE
de notre correspondant

Le CRAY C 98, le plus gros ordinateur du monde, est au chômage technique. Débranché, il est surveillé cependant comme un trésor inestimable par le personnel de maintenance et par quelques militaires qui ont droit de cité dans le centre météo de Toulouse. Depuis le 23 octobre, une partie des salariés de ce centre, qui regroupe la plupart des services de l'entreprise dans une bâtisse ultramoderne à la périphérie de la ville, sont en grève.

Ils ont même, à la fin du mois d'octobre, durci leur mouvement, interdisant aux prévisionnistes requis par la direction de prendre leur service et d'alimenter le vorace et impressionnant calculateur qui, en temps ordinaire, « mouline » vingt-quatre heures sur vingt-quatre des informations provenant du monde entier et en particulier des cent cinquante sites français sur lesquels sont présents les spécialistes du temps.

Le conflit repose sur une petite centaine de salariés du centre toulousain, tous chargés de la prévision et de l'analyse des données, et soutenus par l'ensemble des personnels de la Météo. De ce fait, la défense nationale, qui a besoin de connaître les conditions climatiques pour assurer ses missions, cherche, auprès des Européens qui utilisent d'autres modèles mathématiques pour étudier le temps, les réponses qu'elle ne trouve plus dans les nuages hexagonaux. Et la France, qui pleure déjà sa grenouille, se désespère devant des bulletins de plus en plus courts, de plus en plus approximatifs, malgré les prouesses des uns et des autres pour donner au public une information à peu près crédible.

LA NOTION D'ÉQUIPE

Le bulletin météo est devenu en quelques années un véritable rendez-vous sur les chaînes de télévision, mais aussi sur les antennes radio et dans les journaux. Le Minitel et les serveurs téléphoniques spécialisés ont trouvé là un créneau commercial supplémentaire. Météo-France tire ses ressources (1,6 milliard de francs) de la subvention de l'Etat (70 %), de la redevance aérienne (20 %) et de recettes commerciales (10 % de son budget), grâce aux Kiosque, Minitel et répondeurs.

Une vaste dépression affecte les services de la météo. L'avis de tempête est parvenu au gouvernement lors de la grève de la fonction publique, les 10 et 11 octobre, en provenance de personnels inquiets de certaines dispositions du contrat d'objectif concocté par le gouvernement. Depuis janvier 1993, Météo-France n'est plus une administration mais un établissement public qui, à ce titre, signe avec la tutelle des engagements réciproques. La mouture 1995-1999 du contrat d'objectif est loin d'être du goût des 3 000 salariés de la météo.

Ce contrat prévoit le maintien des grandes missions de service public de Météo-France sur la recherche et la prévision climatologique. Mais il affiche aussi une diminution de 1 % par an de la subvention d'Etat, ce qui devrait, en toute logique, conduire l'entreprise à réaliser, au terme de la période, 50 % de ressources commerciales en plus. L'objectif est jugé irréaliste par les syndicats, notamment par la CFDT – majoritaire dans l'entreprise –, qui a été presque surprise, au début du conflit, par la mobilisation des personnels contre ce projet. Le texte ne prévoit pas d'augmenter les effectifs de cette ancienne administration qui, à la faveur de sa délocalisation à Toulouse en 1982, puis en 1991, avait largement profité de la volonté des différents gouvernements de réussir, sans coup férir, l'opération. Ce qui fut fait en dix ans pour les quelque 700 personnes des services centraux.

Ces services sont alimentés le plus souvent par les CDM (centres départementaux de la Météo), où de petites unités de cinq ou six personnes recueillent sept jours sur sept les informations, températures, force des vents, pluviométrie... Ils les transmettent à l'ordinateur central de Toulouse, puis adaptent et affinent les données fournies par la machine pour le marché local. C'est, au dire des syndicats, sur ces équipes que reposerait l'essentiel de l'effort demandé au personnel, qui est refusé par les salariés.

Ceux-ci ont, de surcroît, mal accueilli les déclarations de Jean-Pierre Besson, leur directeur général – lequel, pour la première fois, fait-on remarquer, n'est pas un scientifique –, qui visaient, le 31 octobre, à remettre en cause le principe de gestion interne, réputé appartenir à la culture de l'entreprise. Dans le petit monde de la météo, où la notion d'équipe est très importante, on ne veut pas de prime au mérite, pas plus qu'on ne veut changer les règles de la mobilité interne négociée et acceptée par tous.

Alors que les syndicats ont appelé à la grève jusqu'au 5 novembre, la direction générale de Météo-France proposait vendredi soir que des négociations soient ouvertes dès samedi, sur les modalités d'application du contrat d'objectifs signé avec l'Etat, « *en excluant les revendications irréalistes telles que l'accroissement des effectifs ou l'abaissement de l'âge de la retraite* ».

Gérard Vallès

Le succès des services téléphoniques

Le succès des services audiotel de Météofrance – autrement dit ses répondeurs téléphoniques départementaux et payants – illustre les besoins croissants des Français en informations météorologiques. Avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 100 millions de francs (en hausse de 7 % en 1994) et 45 millions d'appels (contre 15 millions d'appels sur Minitel), les services téléphoniques de Météofrance sont les plus fréquentés de France. La grève ne les a pas rendus totalement muets mais elle réduit beaucoup la précision des informations enregistrées (actuellement limitées à 12 heures au lieu de trois jours).

Les entreprises sont, elles aussi, de plus en plus demandeuses. Le premier client de Météofrance est EDF, qui trouve des indicateurs lui permettant de déterminer le plan de charge de ses centrales. Un nombre croissant de secteurs, dont le BTP et l'agriculture, sont intéressés. Au point que l'établissement public privilégie cette cible, à laquelle il se propose de fournir des bulletins « à la carte ».

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Trouver un hôtel à Paris

UN DE VOS COUSINS arrive de province. C'est à vous de lui procurer une chambre. A grand renfort de pourparlers, visites et démarches. Il ne saurait en être de même pour les hôtes officiels du gouvernement ou de la Ville, ni pour les voyageurs que l'Etat a intérêt à voir séjourner à Paris.

Pour tous ces visiteurs, un organisme spécial a été institué : le service du logement. De quels moyens dispose-t-il pour faire face à ces demandes ? 559 hôtels parisiens ont été réquisitionnés, soit en totalité, soit en partie. Mais 410 d'entre eux seulement peuvent recevoir les hôtes que leur adresse le service du logement. Plusieurs ministères et administrations se sont, en effet, réservé les 149 autres pour leur personnel ou leurs invités.

Reste, nous l'avons dit, 410 hôtels, établissements de bonne classe, c'est-à-dire 10 912 chambres. Ces chambres ne sont pas toutes constamment utilisées, c'est pourquoi votre cousin pourra peut-être s'y loger. Mais les autres hôtels objectera-t-on ? Paris compte 11 652 hôtels. 559 sont réquisitionnés. Il devrait en rester 11 093 théoriquement libres. Et le chiffre paraît si élevé qu'on comprend mal pourquoi il est si difficile de trouver à se loger.

Sur ces 11 093 hôtels, 250 environ sont occupés par nos alliés. Et naturellement les plus vastes, les mieux situés. Reste 10 843. Or près de 50 % de ces hôtels sont des établissement de 10 à 15 chambres où les conditions d'hygiène sont telles qu'on ne saurait les recommander à des touristes. Quant aux autres, ils sont quasi interdits à la clientèle de passage. La crise du logement qui sévit à Paris a obligé, en effet, bien des gens à prendre domicile à l'hôtel, faute de mieux.

J. G.

(6 novembre 1945.)

MÉTÉOROLOGIE

A la suite de mouvements sociaux à Météo-France, nous sommes dans l'impossibilité de publier les prévisions météorologiques habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

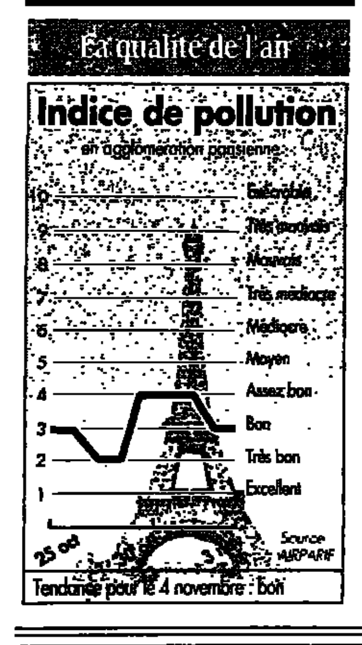
Froid

LE MATIN, brouillards locaux sur le pays. Ils seront parfois givrants sur le Nord-Est et au Nord de la Loire. Quelques passages nuageux affecteront en matinée le Finistère, poussés par un vent de Sud-Est modéré, ainsi que la Côte d'Azur où soufflera un vent de Nord-Est. Sur le reste du pays, le soleil sera très généreux. Le mistral sera nettement plus faible que les jours précédents en vallée du Rhône.

Les températures minimales seront basses, de-3 à -6 degrés dans le Nord-Est, 0 à -2 degrés ailleurs. Les températures seront plus douces près des côtes. L'après-midi, le mercure ne dépassera pas 5 à 7 degrés sur le Nord-Est, 8 à 12 ailleurs.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

La qualité de l'air



MOTS CROISÉS
PROBLÈME N° 6685

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I	■														■
II									■						
III				■								■		■	
IV			■	■						■	■				
V						■								■	
VI				■					■				■		
VII			■				■								
VIII							■					■			
IX		■			■					■					
X							■				■				■
XI						■				■					
XII	■				■			■				■			
XIII					■					■				■	
XIV						■		■		■					
XV			■									■			

HORIZONTALEMENT

I. Des endroits qui sont souvent pleins de crottes. – II. Peut faire tache. Sur le point d'être rendues. – III. Ferait disparaître. – IV. Lettre. Péninsule. Les calculs le rendent malade. – V. Héros d'un drame. Les petites annonces. – VI. Sort de l'eau. Pas voilées. Grisante étrangère. Pronom. – VII. Terme musical. Sont parfois comptés par cent. Un adjectif qui peut qualifier le bon temps. – VIII. Sa présence est hautement souhaitable. Pas admis. Instrument de projection. – IX. Augmenta d'une unité le cheptel d'Argos. Coule en de vertes régions. Dont l'évolution naturelle a été contrariée. – X. Traiter comme Marie. Donne généralement de bons mois. Témoin à « charge ». – XI. Qui concerne un peuple ancien. Droit à l'autodétermination. On ne peut plus mince. – XII. Qui ont tout quitté. Partie de dames. Bon à cueillir. Roi. – XIII. Comme des yeux de déesse. Très avantagée. Ne représente qu'un petit effort. – XIV. Plus visibles. Un mauvais jour. – XV. Participe. Du Chili, c'est le nitrate de sodium. Précède le nom d'une personne respectable.

VERTICALEMENT

1. Risque de faire du mauvais travail quand elle a perdu la boule. Terrain de mésentente. – 2. Evoque une certaine force. Peut calmer une faim de loup. – 3. En avant ! Pronom. Ont intérêt à écraser. – 4. Ecueil. De véritables exploits. – 5. Poète hongrois. Quartier de Lens. Abréviation. – 6. S'élève en Grèce. En Suisse. La moitié de deux. – 7. Frétille quand un orateur donne de la voix. Allure du retour pour le naturel. – 8. Interpeller. – 9. Pièce avec sous-sol. Dessous de table. – 10. Emis sur la Croix. Prêt pour le grand jour. – 11. Danse quand il est petit. Fermée. Pas solide. – 12. En France. Se manifester d'une certaine manière. Long ruban. Maigrit en été. – 13. Ouvertures. Croquis sur le vif. – 14. Symbole. Mordent facilement. Un peu de tout. – 15. Ce peut être une bonne pensée. Laisser dans l'ombre.

SOLUTION DU N° 6684

HORIZONTALEMENT

I. Indolente. – II. Moulinier. – III. Pinte. Ali. – IV. Ase. Rosée. – V. Te. Eau. – VI. Italie. Ho. – VII. Etre. Drop. – VIII. Nèpes. Ane. – IX. Epier. – X. Ecorner. – XI. Séné. Têts.

VERTICALEMENT

1. Impatientes. – 2. Noisette. Ce. – 3. Dune. Arpion. – 4. Olt. Elée. Ré. – 5. Lierai. Sen. – 6. En. Oued. Pet. – 7. Nias. Raire. – 8. Téléphone. – 9. Erié. Opéras.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Mardi 7 novembre

■ **SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE** et Saint-Séverin (50 F), 14 heures, devant l'église Saint-Julien-le-Pauvre (Institut culturel de Paris).
■ **L'ARSENAL** et hôtels du quartier Saint-Paul (50 F + prix d'entrée), 14 h 15, sortie du métro Sully-Morland, côté rue de Sully (Connaissance de Paris).
■ **LA COUR DE CASSATION** (50 F), 14 h 15, 6, boulevard du Palais (Tourisme culturel).
■ **LES CATACOMBES** (45 F + 20 F), 14 h 30, 1, place Denfert-Rochereau (S. Rojon-Kern).
■ **L'ÉGLISE DU VAL-DE-GRÂCE** et son quartier (40 F), 14 h 30, 49, rue Monge (Sauvegarde du Paris historique).
■ **FAUBOURG SAINT-JACQUES** : couvents et jardins (55 F), 14 h 30, sortie du RER Port-Royal (Europ explo).
■ **LE MARAIS**, de Charles V à Louis XIV (50 F), 14 h 30, sortie du métro Pont-Marie (Noëlle Roy).
■ **MUSÉE DE LA VIE ROMANTIQUE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 16, rue Chaptal (Musées de la Ville de Paris).
■ **PASSAGES COUVERTS** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Louvre-Rivoli (Christine Merle).
■ **LES QUARTIERS SAINT-GERVAIS ET SAINT-PAUL** (50 F), 14 h 30, parvis de l'église Saint-Gervais (Métamorphoses urbaines).
■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** : exposition Jean de la Fontaine (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 58, rue de Richelieu (Tourisme culturel).
■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (60 F + prix d'entrée), 15 heures, 12, rue Daru (Isabelle Hauller).
■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).
■ **MUSÉE CERNUSCHI** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 7, avenue Vélasquez (Monuments historiques).
■ **MUSÉE RODIN** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 77, rue de Varenne (Monuments historiques).
■ **LE PARC MONCEAU** (50 F), 15 heures, sortie du métro Monceau (Psalmodi).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex

PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

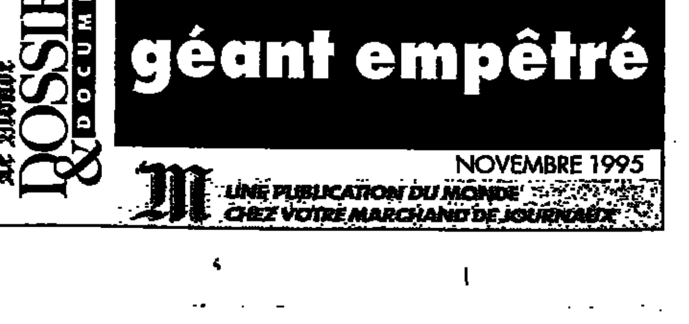
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

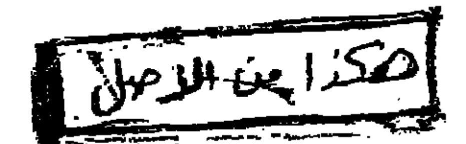
■ **PARIS.** L'opération « Paris-piétons-vélos », organisée depuis l'été tous les dimanches sur des voies sur berges de la capitale, est reconduite par la mairie de Paris en novembre et en décembre. Une partie de la voie Georges-Pompidou et de la voie sur berges rive gauche de la Seine est donc interdite à la circulation automobile, le dimanche, de 9 heures à 16 heures. – *(AFP.)*

■ **FRANCE-MEXIQUE.** Air France et Aeromexico ont signé un accord de partage de code. Air France commercialise désormais des sièges sur les trois vols hebdomadaires d'Aeromexico entre Paris et Cancun ainsi que sur le vol Paris-Mexico du mercredi et la compagnie mexicaine vend à sa clientèle des places sur les cinq vols hebdomadaires d'Air France entre Paris et Mexico. – *(AFP.)*

■ **KOWEÏT.** Après treize ans d'interruption, Kuwait Airways a réouvert la liaison Copenhague-Koweït, à raison de deux vols hebdomadaires dans chaque sens, *via* Francfort. – *(AFP.)*







MARCHÉ DE L'ART Les ventes d'automne à New York, constituent chaque année un événement et donnent une bonne indication de la santé du marché. Elles ne dérogent pas à la règle en ce mois de novembre. Les enchères consacrées aux peintres impressionnistes et modernes se dérouleront du 7 au 9 chez Sotheby's et Christie's. ● D'UN EXCELLENT NIVEAU dans leur première partie, généralement mauvaises dans leur seconde, elles oscillent cette année entre l'exceptionnel et l'ignoble, avec la mise en vente de livres démembrés par des marchands peu scrupuleux. Elles visent à la fois les grands collectionneurs internationaux et les nouveaux golden boys enrichis par la bonne santé de la Bourse new-yorkaise. ● UNE OCCASION rarissime de voir des tableaux conservés depuis des années dans des collections privées, et pour certains complètement inconnus.

Des tableaux exceptionnels pour les ventes d'automne à New York

Un Picasso qui n'était pas apparu sur le marché depuis des années, un Chagall inconnu... Les enchères chez Sotheby's et Christie's pourraient confirmer les résultats encourageants de l'année écoulée

REVOICI les Picasso de Charles Feld. Vendus en parfait état avec l'accord de leur propriétaire, décédé depuis, par Mᵉ Rouillac à Cheverny, au mois de mai 1995, les livres dédicacés par Picasso à son éditeur réapparaissent par petits lots sur les marchés étrangers. A Taïpeh, il y a quinze jours, ils n'avaient, et c'est normal, guère dépassé leurs prix initiaux (*Le Monde*, du 22 octobre). Les Chinois ne sont pas idiots, et Mᵉ Rouillac, qui fait bien son travail, en avait obtenu un prix de niveau international.

Les New-Yorkais seront-ils tentés par les dessins que le marchand parisien qui les a raflés à Cheverny leur propose par l'intermédiaire de Sotheby's lors des ventes d'automne ? Rien n'est moins sûr. Certes, le catalogue évite soigneusement de mentionner la vente française. Mais proposer *Shakespeare* à 15 000 dollars dans sa version au trait ou 35 000 dans sa version colorée sur lithographie, ou encore un croqueton du *Déjeuner sur l'herbe* à 16 000 dollars, c'est peut-être pousser le bouchon un peu loin.

Avantage sur les ventes de Taïwan, tous les ouvrages précieux de Charles Feld n'ont pas été démembrés. Le livre de Douglas Cooper *Picasso Théâtre* et sa couverture redessinée par le maître sont proposés en l'état. A 35 000 dollars pour l'estimation basse (175 000 francs environ), c'est presque une affaire : il a coûté 186 000 francs, frais inclus, lors de la vente de Cheverny. Lors de ses tractations avec Charles Feld, qui n'ont pas abouti, Christie's l'estimait de 56 000 à 72 000 francs. Preuve, s'il en était besoin, que les maisons anglo-saxonnes ne sont pas, pour des vendeurs, la panacée, et qu'un commissaire-priseur français, et pis provincial, peut obtenir d'excellents prix s'il sait mettre sa vente en valeur.

Les Ménines et la Vie, de même provenance, n'a pas eu autant de chance : pour 20 000 dollars (estimation basse, environ 100 000 francs), on n'aura que le frontispice d'un livre découpé, qui avait été vendu en bon état à Cheverny pour 77 000 francs, frais inclus. Une honte : le livre original avait été relié par Barast, et Picasso avait dessiné des traits de couleur à l'intérieur qui étaient autant de renvois au frontispice.

S'il y a une morale, ou des bibliophiles, les dépouilles de la collection Feld seront, souhaitons-le, ravalées. Et le vandale à l'origine du massacre en sera pour ses frais.

De telles fautes de goût sont dommageables à des ventes qui pourraient être d'un excellent niveau. Mais les dispersions des peintres impressionnistes et modernes à New York sont toujours divisées en deux parties : la première regroupe les chefs-d'œuvre, la seconde les rogatons, ou, comme dans le cas du malheureux Charles Feld, les tentatives désespérées de quelques marchands aux abois pour ramasser trois sous. Et, cet automne, les ventes de deuxième partie proposent, pour l'essentiel, du second choix.

Modigliani, Bonnard Miró, Kandinsky... Les deux maisons rivales proposent des œuvres hétéroclites mais souvent rarissimes

Sotheby's et Christie's espèrent sans doute, comme en 1994, séduire les nouveaux riches de la Bourse new-yorkaise, plus à l'aise sur les placements financiers que lorqu'ils sont confrontés au marché de l'art. Ils leurs proposent donc un mélange hétéroclite (près de 350 oeuvres pour Sotheby's, et 250 pour Christie's) où les tableaux affligeants voisinent avec des oeuvres excellentes.

La concurrence entre les deux maisons est telle qu'elles proposent sensiblement les mêmes grands noms et ouvrent toutes deux leurs catalogues avec des marines d'Eugène Boudin. Elles ont également voulu relever le niveau de leur deuxième partie en y insérant chacune la dispersion d'une collection privée, dont les Américains sont friands : celle de Jacob Weintraub (galeriste) pour Sotheby's et celle de Jules Mastbaum (industriel du cinéma) pour Christie's. Archipenko, Marini, Manzu ou Grosz pour l'un, Rodin pour l'autre.

Heureusement pour le marché, auquel ces ventes servent de baromètre, si les secondes parties sont décevantes, les premières sont exceptionnelles. Christie's ouvre le bal, le 7 novembre, avec une série éblouissante : citons pêle-mêle un portrait d'Oscar Miestchaninoff, par Modigliani (entre 30 et 40 millions de francs), un superbe Bonnard et surtout un Picasso rarissime, une des dernières toiles cubistes peintes à Céret encore sur le marché. Le marchand et collectionneur suisse Beyeler s'est offert la plupart des autres, et il pourrait bien être intéressé par celui-là. *L'Indépendant*, peint durant l'été 1911, est, par ses qualités plastiques comme par son importance historique, digne d'un musée. Un grand : il est estimé entre 25 et 35 millions de francs. Ce qui fait de l'autoportrait peint par Cézanne en 1885 une œuvre à bon marché, puisque les experts en espèrent entre 9 et 12,5 millions de francs.



D.R.

« Autoportrait à la palette », de Marc Chagall

Sans être aussi extraordinaire, la suite n'en est pas moins savoureuse. Passons sur les Degas, ou les Monet : ils feraient le bonheur d'une ou deux compagnies de commissaires-priseurs français.

Mais le *Garçon à la collerette*, un Picasso de 1905, n'était pas apparu sur le marché depuis seize ans – 50 millions de francs au moins. Même estimation pour *Le Miróir*, de 1932, dont une version sœur, plus complexe, mais peut-être aussi moins spectaculaire, est conservée au Musée d'art moderne de New York. A 35 millions de francs, ce qui est assez cher, les *Poissons chinois* (1951), un beau papier collé de Matisse, pourrait susciter aussi quelques enchères : cela fait trente ans qu'il n'était pas apparu sur le marché.

Quant au Miró, *Figures devant un volcan* (1935), c'est une charnière dans le travail du peintre, qui commençait à l'époque à prendre en compte dans sa peinture l'angoisse que lui procurait la montée des dictatures. Et cela fait plus de cinquante ans qu'il n'avait été proposé à la vente. Sotheby's aussi a son Miró. Et non des moindres : le *Grand nu debout* (1921) figura dans la rétrospective du peintre organisée par la Fondation Maeght en 1991 (ce que le catalogue de la vente ignore superbement), et c'est une des œuvres majeures de la première période du Catalan. Il appartient à Klaus Perls, qui s'en sépare, en même temps que d'un superbe Braque tardif et que d'une paire de Picasso, sur le thème du *Hibou bleu*.

Les amateurs (c'est-à-dire la plupart des musées européens, qui en sont cruellement dépourvus) apprécieront le petit Mondrian de 1927, *Composition avec jaune et rouge*, qu'ils avaient pu voir lors de la rétrospective de La Haye, en 1994. A 10 millions de francs (estimation haute), il est peu probable, hélas ! de le voir un jour figurer dans une collection publique française.

La dispersion de la collection Joseph Hazen (un avocat spécialisé dans le cinéma) pourrait aussi susciter quelque engouement : le Van Gogh n'est pas formidable, mais c'est un Van Gogh : entre 40 et 50 millions des francs. Les deux Léger (l'un de la collection Hazen, *La Pipe*, l'autre pas : *Les Deux Acrobates*, mais tous deux de 1918) sont extraordinaires, mais ils sont de Léger : entre 25 et 35 millions de francs seulement, encore une affaire. Le Kandinsky est fabuleux, et l'expert qui l'a estimé de 30 à 40 millions de francs le sait bien.

Quant à la surprise, le Chagall inconnu *(lire ci-dessous)*, on en attend entre 25 et 35 millions de francs. Une fourchette si large ne peut signifier qu'une chose : personne, et les experts en premier, ne sait exactement ce qu'il peut valoir. La remarque est valable pour la plupart des œuvres susnommées. Elles sont toutes dignes de musées.

Rarement New York nous avait offert pareille fête, et beaucoup espèrent y voir confirmer les bons résultats relevés en 1994 et en mai 1995 à Londres. Les enchérisseurs seront juges, comme d'habitude.

Harry Bellet

Un Chagall inconnu

450 000 amateurs ont découvert les premières œuvres de Chagall au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, en 1995. Mais personne, quelques rares spécialistes mis à part, ne connaissait cette version de l'*Autoportrait à la palette*. Peint en 1917, sans doute à Vitebsk, il fut donné par Chagall à une de ses sœurs, avant son départ de l'Union soviétique en 1922. Celle-ci cacha le tableau, d'abord par crainte d'une saisie, puis parce que le travail de son frère ne correspondait pas aux critères du « réalisme socialiste ». Il s'est promené, *via* Israël, jusqu'à New York. L'authenticité du tableau ne fait aucun doute, et son originalité non plus. On y retrouve les figures flottantes, le village russe typique, et le détail scatologique qui déjà figurait dans *Au-dessus de la ville* : là, un moujik déféquait derrière une palissade, ici il la compisse, par le doigt du peintre émergeant de sa palette *(photo ci-contre)*.

DANS LES GALERIES

MARC DESGRANDCHAMPS
Galerie Zürcher, 56, rue Chapon, 75003, Paris. Tél. : 42-72-82-20. Jusqu'au 25 novembre.
Marc Desgrandchamps peint des nus dans des paysages, des paysages sans nus et, de temps en temps, des morceaux de nu vus de si près qu'il n'est plus besoin de paysage tout autour. Ces tableaux ont à première vue un air de simplicité, mais il ne faut pas longtemps pour découvrir que ce n'est là qu'apparence. Les nus, un peu plus grands que nature, entretiennent avec la nature qui les environne des rapports compliqués. Le plus souvent, ces jeunes femmes à la beauté imparfaite paraissent assez mécontentes de se trouver là, dans un tel appareil. Les visages sont rechignés, les poses gauches. Un malaise se lève, que le peintre prend plaisir à aggraver en introduisant des accessoires bizarres, une montre, des sandales en plastique, une petite auto. Le style, lui, demeure parfaitement maitrisé, neutre et élégant à la fois. Desgrandchamps joue de la distance et du détachement froid. Ses paysages inhabités ne sont pas plus rassurants, troués de mares trop noires, plantés d'arbres trop droits et trop maigres, garnis d'herbes trop vertes et touffues. La notion d'« *inquiétante étrangeté* » semble avoir été inventée pour lui. – *Philippe Dagen*

BERTIEN VAN MANEN
Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe, 75004, Paris. Tél. : 42-77-38-24. Jusqu'au 25 novembre.
Cette photographe néerlandaise a déjà exposé dans des lieux prestigieux comme le Rijksmuseum d'Amsterdam, la Photographers Gallery de Londres, le Musée de la photographie d'Anvers ou le Fotomuseum à Winterthur, près de Zurich. On peut découvrir à Paris, chez Agathe Gaillard, une bonne série d'images en couleurs, autour de « *la vie intime dans la Russie des années 90* ». Bertien Van Manen est une ancienne photographe de mode qui a adopté le style documentaire à partir de 1976 – elle avoue l'influence de Robert Frank. On lui doit ainsi des séries autour de son pays – les femmes immigrées, le féminisme, l'Eglise catholique – mais aussi le Polisario au Sahara ou les mineurs du Yorkshire. Elle dresse – en seize voyages – un portrait de la Russie au quotidien : un homme dans son lit, une femme qui sort d'un bain glacé de neige, une mariée en blanc sur une couverture agressive, une table de Ping-Pong gisant dans une cave poussiéreuse, un lit rouillé... Elle a effectué un gros travail sur les décors, les intérieurs, le papier peint, les costumes, les couleurs, tout en se plongeant dans l'intimité des gens. Autant de préoccupations qui font de Bertien Van Manen une des figures de la nouvelle photographie documentaire. – *Michel Guerrin*

L'« inventeur » du théâtre portugais enfin joué à Paris

FRÈRE LUIS DE SOUSA, de Joao Baptista de Almeida Garrett. Mise en scène : Teresa Motta. Avec Odile Cohen, Philippe Mercier, Christophe Allwright... LAVOIR MODERNE PARISIEN, 35, rue Léon, 18ᵉ. Mᵒ Château-Rouge. Du lundi au vendredi à 20 h 30. Jusqu'au 24 novembre. 90 F et 60 F.

Almeida Garrett est, pour tous les publics de Lisbonne, Porto, Coimbra et autres villes lusitaniennes, le sacro-saint inventeur du théâtre portugais. Or il n'est jamais joué en France : bonne raison d'aller écouter, avant la dernière (24 novembre), *Frère Luis de Sousa*, qui est l'une de ses pièces majeures.

Né quelques jours avant l'année 1800, à Porto, Almeida Garrett dut fuir sa maison natale devant l'invasion française : les soldats de Junot n'y allaient pas de main-morte. Ce qui n'empêcha pas le même Almeida, devenu grand, d'aller se réfugier en France, surtout au Havre et à Paris, à plusieurs reprises, tant la politique allait de secousse en coup de chien, au Portugal, dans les années 1820.

A Paris, les romantiques mirent Almeida en feu. Il n'y avait alors, sur les scènes portugaises, que des copies pâlichonnes de vieux théâtre espagnol ou latin. Notre Parisien en transit écrivit prestissimo un petit choix de drames façon Hugo-Musset-Dumas, mais portugais d'adoption, qui donnèrent un vrai coup de fouet, un appel d'air fou, à Lisbonne.

Frère Luis de Sousa (1840) eut un succès particulier, car ce drame d'une princesse dont le père a disparu, dont la mère s'est remariée, se faufilait habilement sur les traces d'*Œdipe*, de *Hamlet* et de quelques autres grands patrons. Et c'est une Portugaise-Française, Teresa Motta, qui présente enfin cette pièce en France, plus d'un siècle et demi après sa création.

Mise en scène minimale et un peu nunuche. Costumes apparemment cousus par les grands-mamans des acteurs. Acteurs au demeurant très bons, Odile Cohen en tête. Et cela se passe dans un théâtre qui mérite la visite : c'est, à l'orée nord de la Goutte-d'Or, un vrai lavoir de campagne, qui a gardé ses charpentes, ses pierres et qui fait penser aux blanchisseuses peintes par Degas. Rarement un spectacle « faiblard » a mieux mérité la visite.

Michel Cournot

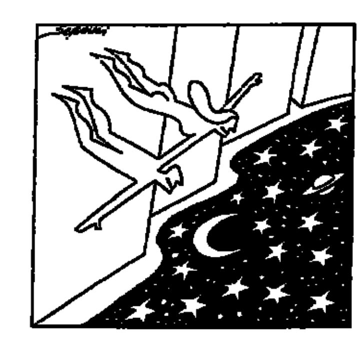
■ **ÉDITION : Jacques Chirac préface un numéro de « Vieilles maisons françaises »** consacré à la Corrèze. « *Les êtres chers à mon cœur reposent là-bas, entre Brive et Tulle, dans cette terre dure à la vie, prompte à tremper les caractères* », écrit le président de la République, qui souligne le caractère des Corréziens – « *forts, durs à la tâche, prudents et spontanés, rugueux et tendres, généreux, d'autant plus solidaires et fidèles que la vie ne leur fait pas de cadeaux* » – et la caractéristique de l'habitat, « *solide, immuable, monté à grès – celui pourpre de Meyssac et de Collonges – ou à granit, coiffé de lauzes, astucieusement blotti dans la verdure, ramassé, dos aux pluies, aux vents et aux glaces, pour résister et tenir.* » (numéro 159, 55 F.)

■ **THÉÂTRE : le comédien et metteur en scène Laurent Rey** a été engagé, le 3 novembre, en qualité de pensionnaire de la troupe de la Comédie-Française. Il fera ses débuts Salle Richelieu au printemps 1996 dans *Moi*, une pièce de Labiche mise en scène par Jean-Louis Benoit. Ancien élève de l'école de la rue Blanche, à Paris (ENSATT), et du Conservatoire national supérieur d'art dramatique (1979-1981), Laurent Rey y a suivi les enseignements de Jean-Pierre Miquel.

■ **Le marionnettiste chinois de Taïwan Li Tien Lu**, qui avait servi de modèle pour le film de Hou Hsia Hsien *Le Maître de marionnettes* (prix du Jury au festival de Cannes 1993), fait une tournée européenne. Après Cannes (4 et 5 novembre), il sera à Lille (13), à Meylan (du 14 au 16), à Paris (18), à Rouen (21), à Brest (27 et 29), à Fontenay-aux-Roses (30), à Montargis (du 4 au 9 décembre) et à Evreux (du 11 au 17).

Redécouvrir des photographes du XIXe siècle

Deux expositions sur les Pyrénées et Félix Thiollier



EN ATTENDANT la rétrospective Edouard Baldus, à partir du 17 janvier 1996 au Musée des monuments français à Paris, deux expositions permettent de découvrir ou de redécouvrir des photographes du XIXe siècle.

A Pau, quelques amateurs passionnés ont parcouru les Pyrénées en tous sens, dans les années 1850, ont amélioré les techniques de la photographie et ont collaboré à des revues spécialisées.

Saint-Etienne consacre Félix Thiollier, auteur plus connu, déjà exposé et inscrit dans l'histoire de la photographie, à qui on doit un inventaire des richesses architecturales de la France, mais aussi d'Italie et qui a laissé une étonnante vision de l'Exposition universelle de 1900.

★ « Pyrénées en images. De l'œil à l'objectif, 1820-1860 », Musée national du château de Pau. Tous les jours de 9 h 30 à 11 h 45 et de 14 heures à 17 h 15. Tél. : 59-82-38-00. Jusqu'au 17 janvier.
★ « Félix Thiollier, photographe », Musée d'art moderne, La Terrasse, 42000 Saint-Etienne. Tél. : 77-79-52-52. Tous les jours de 10 heures à 18 heures. Du 10 novembre au 14 janvier.

UNE SOIRÉE À PARIS

Omar Pene et le Super Diamono
Cofondateur du Super Diamono de Dakar, dans lequel Ismaël Lô fit un passage remarqué à ses débuts, Omar Pene possède une voix veloutée et rugueuse qui donne de farouches accents de blues au m'balax, le tempo emblématique du Sénégal. Une des étoiles de la musique sénégalaise.
1re partie : Olympic Gramofon et Magic Malik.
Palaiseau (91), salle des fêtes, 10, avenue de la République. 20 heures, le 4. Tél. : 48-91-40-68. 50 F. Dans le cadre du Festival Banlieues qui bougent.

Nathalie Stutzmann (contralto), Kim Kashkashian (alto), Inger Södergren (piano)
Depuis la mort de sa partenaire Catherine Collard, Nathalie Stutzmann, notre jeune et glorieuse contralto, semble former un nouveau duo avec Inger Södergren. Pour ce *joint recital*, comme disent les Anglo-Saxons, un autre timbre de velours les rejoint, l'altiste américaine Kim Kashkashian. Une rencontre Brahms-Hindemith est au menu.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 11 heures, le 5 novembre. Tél. : 49-52-50-50. Location FNAC. 100 F.

Miossec, Vic Chesnutt, My Life Story, Babybird
Vic Chesnutt écrit de sa chaise roulante de magnifiques chansons cruelles. Jack Shillingford, leader de My Life Story, transforme des chansonnettes pop en symphonies. Le très productif Babybird brasse goulûment tous les styles. Venu sur le tard à la chanson, Christophe Miossec se venge du temps perdu à coups de mots rageurs.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 17 heures, le 4 novembre. Tél. : 42-23-15-15. Location FNAC. 110 F.

Festival Abathrash : Hoax, Witches, PPZ30, Missink Links, Near Death Experience
Avec Chantons Sous La Truie, pour la chanson, et Acousteak, pour les musiques traditionnelles, Abathrash est le troisième label patronné par la maison de disques Boucherie Production et l'éclectique François Hadji-Lazaro (dit le Gros François), également chanteur des Garçons Bouchers. Abathrash rassemble sous son aile des groupes œuvrant dans le rock le plus extrême.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 17 heures, le 4 novembre. Tél. : 44-92-45-45. Location FNAC. 120 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ASSASSINS (*)
Film américain de Richard Donner
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

BAD BOY BUBBY (*)
Film australien de Rolf De Heer
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DRAGON BALL Z
Film japonais de Shigeyasu Yamauchi
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

LE GARÇU
Film français de Maurice Pialat
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Escurial, 13e (36-68-48-24) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

UN BRUIT QUI REND FOU
Film franco-belgo-suisse de Alain Robbe-Grillet
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).

LE VOYAGE DE BABA
Film français de Christine Eymeric
Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES EXCLUSIVITÉS

A LA VIE, A LA MORT ! (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
L'AME DES GUERRIERS (**) (néo-zélandais, v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
LES ANGES GARDIENS (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
AU TRAVERS DES OLIVIERS (iranien, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
BYE-BYE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ÇA TOURNE A MANHATTAN (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10).
CARRINGTON (Fr.-Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA CÉRÉMONIE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
LE CONFESSIONNAL (Can.-Brit.-Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
CORRIDOR (lituanien, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
LE COUVENT (Fr.-por., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
CYCLO (*) (Fr.-vietnamien, v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DESPERADO (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DOLLAR MAMBO (Mex.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
DOLORES CLAIBORNE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
L'ENFANT NOIR (Fr.-guinéen, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Le République, 11e (48-05-51-33).
EXOTICA (*) (Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA FLEUR DE MON SECRET (Esp., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
LA FOLIE DU ROI GEORGE (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10).
FRESA Y CHOCOLATE (cubain, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES HABITANTS (Hol., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
LA HAINE (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LE HUSSARD SUR LE TOIT (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
LANCELOT, LE PREMIER CHEVALIER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LAND AND FREEDOM (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (36-68-48-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
LISBONNE STORY (All.-Por., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MI-FUGUE, MI-RAISIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
MORTAL KOMBAT (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
NELLY ET M. ARNAUD (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
LE PLUS BEL ÂGE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
PORCO ROSSO (Jap., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE REGARD D'ULYSSE (Gr., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
LE ROI LION (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
SAUVEZ WILLY 2 (A., v.f.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
SUR LA ROUTE DE MADISON (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
SWIMMING WITH SHARKS (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
THE GARDEN (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
TRAQUE SUR INTERNET (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
TROIS JOURS (lituanien, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
3 STEPS TO HEAVEN (**) (Brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10).
UNDERGROUND (européen, v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G.-de-Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
USUAL SUSPECTS (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).
WATERWORLD (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LES REPRISES

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CHAUSSURE A SON PIED (Brit., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24).
DRÔLE DE DRAME (Fr.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).
LAURA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
LA NUIT AMÉRICAINE (Fr.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (Youg., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10).
TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Bel.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ULTIME RAZZIA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

LES SÉANCES SPÉCIALES

CÉZANNE (Fr.-All.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 12 h 30.
CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 12 h.
DRÔLE DE DRAME (Fr., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) samedi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, dimanche 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) samedi 20 h 10.
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 22 h 20.
LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 22 h 20.
METROPOLIS (All.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 22 h.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) dimanche 12 h.
LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 11 h 50.
RÈGLEMENT DE COMPTES (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) dimanche 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.
THX 1138 (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 0 h 25.
ZAZIE DANS LE MÈTRO (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 14 h.

FESTIVALS

ADOLFO ARRIETTA, CINÉASTE POÈTE (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Flammes, sam. 11 h 45.
BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h ; la Voie lactée, sam. 12 h.
BUSTER KEATON, CHORÉGRAPHE DU RIRE, Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). la Croisière du Navigator, sam. 14 h 10, 16 h 05, 20 h 05 ; Steamboat Bill Junior, dim. 14 h 10, 16 h 05, 20 h 05 ; les Fiancées en folie, lun. 14 h 10, 16 h 05, 20 h 05 ; Campus, mar. 14 h 10, 16 h 05, 20 h 05.
CARY GRANT, UN SÉDUCTEUR EN NEUF COMÉDIES (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Opération jupons, sam. 21 h 55 ; Allez coucher ailleurs, dim. 18 h 05, 21 h 55 ; Un million clés en main, lun. 21 h 55 ; Indiscret, mar. 18 h 05, 21 h 55.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (36-68-48-24). Au petit Marguery, dim. 11 h.
CINÉ-LIBRE (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Bronco Billy, sam. 12 h, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Moby Dick, sam. 12 h ; le Criminel, lun. 12 h, mar. 12 h.
CLOUZOT FILME KARAJAN, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). 4e Symphonie en ré mineur op. 120, de Schumann, lun. 20 h 30.
EGYPTE : CENT ANS DE CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). le Chant de l'espoir, sam. 14 h 30 ; le Fiancé, sam. 17 h ; la Rose blanche, dim. 14 h 30 ; la Volonté, dim. 17 h.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Journal intime, dim. 12 h 05 ; Bianca, lun. 12 h 05.
LA GRANDE ÉPOQUE DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). l'Impossible Mr. Bébé, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; One, Two, Three, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Certains l'aiment chaud, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; The Women, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
GREGORY J. MARKOPOULOS, RÉTROSPECTIVE 1940-1971, American Center, 12e (44-73-77-77). Galaxie, sam. 17 h ; Through a Lens Brightly : Mark Turbyfill, sam. 19 h ; dim. 17 h.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Personne ne m'aime, lun. 20 h 30.
INGMAR BERGMAN (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Le Septième Sceau, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h ; Cris et Chuchotements, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h ; Jeux d'été, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h ; Rêves de femmes, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h.
MARCEL L'HERBIER, Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (40-49-48-49). Autour de l'argent, dim. 15 h.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe, sam. 12 h, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; l'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
LA MÉLANCOLIE SCANDINAVE (v.o.), Institut finlandais, 5e (40-51-89-09). les Fraises sauvages, mar. 19 h.
LES MIDIS DU LOUVRE, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). le Trône Ludovisi, lun. 12 h 30.
MUSIQUE ET CINÉMA MUET, Cirque d'hiver-Bouglione, 11e (47-00-28-81). El Dorado, sam. 20 h 30.
QUATRE FILMS DE PIERRE ZUCCA, Le République, 11e (48-05-51-33). Vincent mit l'âne dans un pré..., lun. 18 h ; Alouette je te plumerai, lun. 16 h ; Rouge Gorge, mar. 18 h ; Roberte, mar. 21 h 50.
QUATRE TRÈS GRANDS OPHULS, Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24). Lola Montès, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Madame de..., dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Plaisir, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Ronde, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES RECOINS DE LA CINÉMATHÈQUE SUISSE, Centre culturel suisse, 3e (42-71-38-38). Blanche, lun. 20 h 30 ; El Chergui, sam. 18 h 30 ; Dans les rues, sam. 20 h 30 ; la Ligne d'ombre, lun. 18 h 30 ; les Clowns, dim. 20 h 30 ; Une simple histoire, lun. 18 h 30 ; El el balcon vacio, mar. 18 h 30 ; le Retour, mar. 20 h 30.
SACHA GUITRY, CINÉASTE, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Napoléon, sam. 13 h 50, 17 h 10, 20 h 30 ; les Perles de la couronne, dim. 14 h 10, 16 h 30, 19 h 10, 22 h ; Je l'ai été trois fois, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h ; Assassins et Voleurs, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h 10, 22 h 15.
LES VISITEURS DU NOIR (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Ascenseur pour l'échafaud, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Pendez-moi haut et court, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; les Amants de la nuit, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Témoin à charge, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
La Cinémathèque de la danse : Roland Petit (1898), de Catherine Dupuis, 14 h 30 ; Daddy Long Legs (1955), de Jean Negulesco, 16 h 30 ; Anything Goes (1955, v.o. s.t.f.), de Robert Lewis, 19 h ; les Collants noirs (1960, v.o. s. t. f.), de Terence Young, 21 h.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
L'Invention de la figure humaine : la Marquise d'O (1976), d'Eric Rohmer, 17 h ; Sauve qui peut la vie (1979), de Jean-Luc Godard, 19 h 30 ; Hélas pour moi (1993), de Jean-Luc Godard, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Hommage à l'Institut Lumière : Héros à vendre (1933, v.o. s.t.f.), de William Wellman, 14 h 30 ; Pitfall (1948, v.o. s.t.f.), de Toth, 17 h 30 ; Malombra (1947, v.o. s.t.f.), de Mario Soldati, 20 h 30.
LUNDI
Hommage à l'Institut Lumière : Une question de vie ou de mort (1946, v.o. s.t.f.), de Michael Powell et Emeric Pressburger, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Musiques et images contemporaines : les années 50 : les Nuits de la pleine lune (1984), d'Eric Rohmer, 14 h 30 ; le Fils aîné (1985, v.o. s.t.f.), de Yi Tuyong, 16 h 30 ; J F partagerait appartement (1992, v.o. s.t.f.), de Barbet Schroeder, 19 h ; Cinq Soirées (1978, v.o. s.t.f.), de Nikita Mikhalkov, 21 h.
MARDI
Les Statues meurent aussi (1953), de Alain Resnais, 19 h ; Jour ordinaire à Ménilmontant (1992), de Philippe Costantini ; Si près, si loin, place de la Réunion (1976), de Geneviève Bastid, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Les Années 80, 82 de Chantal Akerman, 15 h ; Golden Eighties (1985), de Chantal Akerman, 17 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 4 NOVEMBRE

TF 1

20.45 Divertissement : Les Années tubes.
Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Avec Lio, Frédéric François, Gloria Gaynor, Henri Salvador, Nana Mouskouri, les Forbans...

22.50 Téléfilm : La Croqueuse de diams.
De Brook Yeaton, avec Traci Lords, Zach Galligan.
Un couple de voleurs chevronnés dérobent des diamants d'une valeur de soixante millions de dollars à Vito Malta, le parrain le plus puissant de la ville.

0.30 Magazine : Formule foot.
16e journée du championnat de D1 : match vedette : Monaco-Lens ; les autres matches : Bastia-Metz, Bordeaux-Auxerre, Guingamp-Lyon, Nantes-Montpellier.

1.05 Journal, Météo.

1.15 Programmes de nuit.

FRANCE 2

20.40 Magazine : Le Bêtisier du samedi.
Présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Avec Muriel Robin, Frédéric Mitterrand.

23.00 Magazine : Les Enfants de la télé.
Les ménagères de moins de 50 ans. Avec les Vamps, Maureen Dor, Werner Schreyer.

0.20 Les Films Lumière.

0.25 Journal, Météo.

0.35 Programmes de nuit.
Le Top ; 1.40, Soko ; 2.30, Pierre Bonnard ; 3.20, Nuit blanche ; 4.05, Bouillon de culture (rediff.) ; 5.20, Septième Continent : l'essai du pôle ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 Série : Les Nouveaux Exploits d'Arsène Lupin.
Le Masque de jade, de Philippe Condroyer, avec François Dunoyer.

22.20 Les Dossiers de l'Histoire.
Les Sillons de feu, de Gérard Raynal.
Les stigmates laissés par la Grande guerre dans les pays de la Somme et de l'Aisne.

23.25 Météo, Journal.

23.50 Musique : Confidences pour piano.
Frédéric Chopin. Programme : *Etude nº 11, Berceuse, Etude posthume nº 1 ; Nocturne posthume nº 20, Concerto en fa mineur, Mazurka nº 3, Prélude nº 6, Fantaisie impromptue.*

0.45 Musique Graffiti.
Sonate D. 959 de Schubert, 1er mouvement, par Paul Badura-Skoda, piano (20 min).

M 6

20.45 Téléfilm : La Guerre de Jenny.
[1/2] et [2/2] De Steven Gethers, avec Dyan Cannon, Hugh Grant.
En 1941, une enseignante américaine dans une collège de Londres part à la recherche de son fils dont l'avion a été abattu au-dessus de l'Allemagne. Avant son départ, elle se voit confier une mission confidentielle par un membre des services secrets britanniques.

0.35 Série : Les Professionnels.
Le Rat de la jungle.

1.30 Boulevard des clips (et 6.35).

3.30 Rediffusions.

CANAL +

20.30 Documentaire : National Geographic.
Le Dernier Festin du crocodile, de David et Carol Hughes.
Un combat sans merci autour d'un point d'eau qui s'assèche. Un superbe document qui mérite le prime time, pour enfants et parents.

21.20 Téléfilm : Un si gros mensonge.
De Cellan Jones, avec Rik Mayall.

22.15 Flash d'informations.

22.20 Jour de foot.

23.05 Documentaire : Petits Pelé au Brésil.
De Jos De Putter.

0.00 Le Journal du hard.

0.05 Cinéma : Les Belles Dames du temps jadis.
Film danois, classé X, de Werner Hedmann (1977).

1.20 Téléfilm : L'Inspecteur Beck.
De Peter Keglevic.

ARTE

20.40 Série : Monaco Franze, l'éternel joli cœur.
[7/10] Un monsieur sérieux, de Helmut Dietl.
Amoureux d'une jeune fille de dix-neuf ans, notre don juan cinquantenaire s'engage dans un combat de boxe pour lui prouver sa jeunesse.

21.35 Documentaire : A propos des garçons, des filles et du voile.
De Yousry Nasrallah (v.o.).
En Egypte, au Caire, des parents et leurs enfants parlent des relations entre hommes et femmes, de ce qui est décent, de ce qui ne l'est pas...

22.50 Magazine : Velvet Jungle.
Présenté par Valli. David Bowie : autoportrait 1995 ; Top Live : Noa ; Tricky ; Série : Les Zombies de la stratosphère, de Fred C. Brannon, [5/12] The Iron Executer (v.o.) ; City Blues : Chicago douce-amère ; Internet.

0.25 Téléfilm : Sans issue.
De Sigi Rothemund (rediff.).

1.55 Cartoon Factory [8/18].
Noah Knew His Ark (1930) ; Bulloney (1933) ; One More Time (1932) ; No ! No ! A Thousand Times No ! (1935) (rediff., 25 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Y'a pas match. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Série : Julie Lescaut. Harcèlements. De Caroline Huppert (1992). 21.30 Télécinéma. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Faites la fête. Rediff. de France 2 du 28/10. Invités : Les Vamps, Chevallier et Laspalès, Elie et Dieudonné, Pierre Palmade, Dany Boon, Jean-Marie Bigard. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.40 L'Homme technologique. [2/8] Origines de l'invention. De Chris Durlacher. 20.35 Chemins de fer. [2/12] L'Australie en ligne droite. De Dennis Marks. 21.35 Domicile fixe. De Valérie Denesle et Anne Peyrègne. 22.10 Nomades du Pacifique. [1/5] Paradis lointain. De Peter Crawford. 23.05 Vivaldi à la folie. De Jean-Pierre Garnier. 23.45 Le Pouvoir des mers. [3/6] Alizés et guerres commerciales. De Gabrielle Davidson et David Clark. 0.45 Vie et mort de l'étrange docteur Turing. De Christopher Sykes (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Top-Flop (et 0.25). 19.30 Stars en stock. 20.00 Eco, écu et quoi ? 20.30 Billard. Mondial de billard, à Bordeaux. 22.35 Paris dernière. 23.30 Eric Le Roch. 0.50 Zoulous, pingouins et autres Indiens. De Charles Picq (50 min).
CANAL J 18.00 Les P'tits Futés. [1/26] Alix le rappeur. 18.15 Regarde le monde. Invité : Allain Bougrain-Dubourg. 18.30 Tarmac. 19.00 Série : Les Twist. Un coffre à la mer. 19.30 Momo et Ursule. 20.00 Jack et le Haricot magique.
CANAL JIMMY 21.00 Série : *Les Aventures du jeune Indiana Jones. Prague, août 1917.* 21.50 Série : Elvis, Good Rockin' Tonight. Let it Burn. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Série : Liquid Television. 22.50 T'as pas une idée ? Invitée : Claudia Cardinale. 23.45 Road Test. 0.10 Série : Seinfeld. Vengeance. 0.35 Série : Route 66. Quitte ou double (55 min).
SÉRIE CLUB 19.00 Le Club. 19.10 Série : Models Inc. Rien n'est jamais gagné. 19.55 Série : Miami Vice (et 0.00). L'Insigne du déshonneur. 20.45 Série : Madame le juge. Autopsie d'un témoignage. 22.20 Série : Combat. Gadjo. 23.10 Série : Le Masque. 650 calories pour mourir. 0.50 Série : Les Incorruptibles, le retour. La Solution radicale (50 min).
MCM 19.30 L'Invité de marque. Massilia Sound System. 20.00 Clips non-stop. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 21.30 Buzz Tee Vee. 22.00 Rave On. 22.30 MCM Dance Club (210 min).
MTV 19.00 European Top 20. 21.00 First Look. 21.30 VJ Enrico. 23.30 The Zig & Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).
EUROSPORT 19.00 Trial. Résumé. Coupe du monde indoor. Masters de Paris, au POPB. 19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A. 9e journée : PSG-Racing-Cholet, à la salle Coubertin, à Paris. 22.00 Supercross. En direct. Motocross : championnat du monde de supercross indoor. 1re manche, à Barcelone (Espagne). 0.00 Prime Time Magazine. Résumé. Le Magazine de la boxe, Shannon Briggs. 1.00 International Motorsports (60 min).
CINÉ CINÉFIL 20.45 Le Club. Invité : Jean-Loup Dabadie. 22.05 Documentaire. 23.00 La Mauvaise Graine. ■ ■ Film américain de Mervyn LeRoy (1956, N., v.o., 100 min).
CINÉ CINÉMAS 20.10 Hollywood 26. 20.40 Téléfilm : La Légende du curé de Bargota. De Pedro Olea. 22.05 Dans les coulisses de... 23.00 L'Amour nécessaire. □ Film italien de Fabio Carpi (1991). Avec Ben Kingsley, Marie-Christine Barrault, Ann Gisel Glass. 0.35 Téléfilm : La Bombe sexuelle. Classé X (70 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE *20.00 Le Temps de la danse. Le magazine de la danse.* Portrait et interview de Régine Chopinot. 20.30 Photo-portrait. Martine Bedin, designer. 20.45 Fiction (rediff.). La Maîtresse du thé, de Yasunari Kawabata. 22.35 Musique : Opus. L'atelier lyrique du Rhin a vingt ans. 0.05 Clair de nuit. Etienne Bauer, le général Buis et Georges Léon. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 19.45 Opéra. Donné le 28 octobre au Théâtre national de Prague, par le Chœur et l'Orchestre du Théâtre national de Prague, dir. Oliver Dohnanyi : Libuse, opéra solennel en trois actes, de Smetana, livret de Josef Wenzig et Ervin Spindler, sol. Eva Urbanova (Libuse), Vratislav Kriz (Premysl), Ludek Vele (Chrudos), Vladimir Okenko (Stahlav), Jirina Markova (Krasava). 22.45 Entracte. 23.05 Le Bel Aujourd'hui. La jeune musique nordique. Festival de Stuttgart. Concert donné le 16 août à la Liederhalle de Stuttgart, par le Chœur de Chambre de Cracovie, le Gächinger Kantorei et l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. Helmuth Rilling : Requiem de réconciliation en mémoire des victimes de la Seconde Guerre mondiale (1re partie) : Prologue, de Berio ; Introït et kyrie, de Cerha ; Dies irae, de Dittrich ; Judex ergo, de Kopelent ; Juste judex, de Harbison ; Confutatis, de Nordheim. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 L'Espagne moderne. Soleriana, de Rodrigo, par le Royal Philharmonic Orchestra, dir. E. Batiz ; Canciones catalanas, de Llobet ; El Corregidor y la molinera, de De Falla, par l'Orchestre de Chambre du Théâtre Liure de Barcelone, dir. J. Pons ; Chansons espagnoles, de Lorca ; La Prière du torero, de Turina, par l'Orchestre Ciudad de Granada, dir. J. de Udaeta ; Iberia 4e cahier, d'Albeniz. 22.40 Da capo. Le chef d'orchestre Karel Ancerl. Symphonie nº 92, de Haydn, par le Concertgebouw d'Amsterdam ; Œuvres de Dvorak : Concerto op. 53, par l'Orchestre philharmonique tchèque, sol. Josef Suk, violon ; Danses slaves op. 72, par l'Orchestre philharmonique tchèque. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique. ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

DIMANCHE 5 NOVEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.

13.00 Journal, Météo, Trafic infos.

13.20 Série : Walker Texas Ranger.

14.15 Série : Arabesque.

15.10 Série : La Rebelle.

15.55 Les Dessous de Palm Beach.

16.55 Disney Parade.
Clip. Pocahontas, la légende indienne ; On s'envole avec Disney.

18.00 Des millions de copains.
Avec la série : Seaquest, police des mers.

19.00 Magazine : 7 sur 7.
Présenté par Anne Sinclair. Invités : François Bayrou, ministre de l'éducation nationale ; Alain Danand, président de l'Association Sol En Si ; Laurent Voulzy.

20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : Presidio, base militaire, San Francisco. ■
Film américain de Peter Hyams (1988). Avec Sean Connery.

22.30 Ciné dimanche.

22.40 Cinéma : Avec les compliments de Charlie. ■
Film américain de Stuart Rosenberg (1978). Avec Charles Bronson, Jill Ireland, Rod Steiger.

0.25 Journal, Météo.

0.35 Programmes de nuit.
Concert. *Symphonie V*, de Mozart, par l'Orchestra filarmonica italiana, dir. Alessandro Angoni ; 1.45, TF 1 nuit (et 3.30, 4.05, 4.40) ; 1.55, L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau ; 3.40, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.15, Série : Côté cœur ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

12.55 Météo (et 13.15).

13.00 Loto, Journal.

13.25 Dimanche Martin.
Le monde est à vous, avec Hervé Vilard.

15.10 Documentaire : Cousteau.
Le Retour des éléphants de mer.

16.05 Dimanche Martin (suite).
L'Ecole des fans, avec Sacha Distel ; Ainsi font, font, font.

17.50 Stade 2 (et 5.00).

18.45 Magazine : Déjà dimanche.
Invité : Mick Jagger.

19.25 Magazine : Déjà le retour.
Invités : Oliviero Toscani, concepteur de la campagne Benetton ; Maurice Pialat, Géraldine Pailhas, à propos du film *Le Garçu*.

19.59 Journal, l'Open de tennis de Bercy, Météo.

20.50 Cinéma : Association de malfaiteurs. ■ ■
Film français de Claude Zidi (1986). Avec François Cluzet.

22.45 Variétés : Taratata.
Spécial Sol en Si (Association Solidarité Enfants Sida). Avec Francis Cabrel, Alain Souchon, Michel Jonasz, Maxime Le Forestier, Khaled...

0.05 Les Films Lumière.

0.10 Journal, Météo.

0.20 Concert : Musiques au cœur.
L'Egypte au féminin. Avec Djamila Henni-Chebra, fondatrice et chorégraphe de la compagnie Arabesques ; Les tambours de Nubie ; le groupe Sharkiyyat ; Aïcha Redouane ; Hommage à Oum Kalsoum.

1.35 Programmes de nuit.
L'Heure du golf (rediff.) ; 2.05, Le 10e Open de tennis de Bercy ; 3.20, Soko ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.

12.45 Journal.

13.05 Documentaire : Les Quatre Dromadaires.
Chroniques de l'Afrique sauvage. *[9/12] La Naissance de Tinga.*

14.05 Magazine : Sports dimanche.
Tennis : finale du 10e Open de Paris en direct du Palais omnisports de Paris-Bercy ; Tiercé, en direct d'Auteuil.

17.55 ▶ Magazine : Lignes de mire.
Présenté par Jacques Chancel.

18.55 Le 19-20 de l'information.
19.08, Journal régional.

20.08 Divertissement : Débat.
De et avec Marc Jolivet.

20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick.
Le Roi de cœur, de Theodor Grädler, avec Horst Tapper.
Arnaque au mariage et crime.

21.55 Série : Un cas pour deux.
Amour paternel, de Michael Mackenroth, avec Rainer Hunold.

22.55 Dimanche soir.
Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc ; Invité : Michel Rocard ; suivi de : A la une sur la trois, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre.

23.40 Météo et Journal.

0.05 Cinéma : Samson. ■
Film français de Maurice Tourneur (1936, N.). Avec Harry Baur.

1.35 Musique Graffiti.
Cinq mélodies grecques, de Ravel, par Christine Barbaux, soprano, Christian Ivaldi, piano (15 min).

M 6

12.20 Série : Mariés, deux enfants.

12.50 Série : Pour l'amour du risque.

13.50 Série : Brisco County.

14.40 Série : Poigne de fer et séduction.

15.15 Starnews (et 5.15).

15.45 Dance Machine Club.

16.15 Fréquenstar.
Dick Rivers.

17.10 Téléfilm : Une petite sœur trop séduisante.
De Steven Hillard Stern, avec Phoebe Cates, Ted Wass.
Une jeune femme débarque à Los Angeles chez sa sœur. Elle y fait la connaissance du petit ami de celle-ci, un jeune médecin.

18.55 Série : Mission impossible, vingt ans après.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Les garçons sont de retour.

20.35 Sport 6 (et 0.50).

20.40 Magazine : Zone interdite.
Présenté par Patrick de Carolis. Reportages : Bébés mannequins : des stars au berceau ; Chine, les clandestins de Dieu ; Fécondité : alerte aux spermatozoïdes ; Musique : quand le rap dérape.

22.45 Culture pub (et 4.45).
La rentrée des télévisions américaines.

23.15 Téléfilm : Eternelle Emmanuelle.
De Francis Leroi, avec Marcela Walerstein, Joel Bui.

1.00 Boulevard des clips (et 5.45).

3.00 Magazine : E = M6.

3.25 Rediffusions.
Sexy mode ; 4.15, Black Ballad.

CANAL +

— En clair jusqu'à 14.05 —

12.25 Flash d'informations (et 19.35, 22.30).

12.30 Magazine : Télés dimanche.
Présenté par Michel Denisot.

13.30 La Semaine des Guignols.

14.05 Téléfilm : Amy et Johnny.
De John Kent Harrison, avec Treat Williams, Mia Kirschner.

15.30 Sport : Boxe.
Les meilleurs moments de la réunion de Las Vegas : Riddick Bowe (Etats-Unis)-Evander Holyfield (Etats-Unis).

— En clair jusqu'à 18.00 —

16.10 Décode pas Bunny.

17.10 Les Superstars du catch.

17.58 Cinématoc.

18.00 Cinéma : Wayne's World 2. □
Film américain de Stephen Surjik (1993). Avec Mike Myers, Dana Carvey, Christopher Walken.

— En clair jusqu'à 20.30 —

19.45 Ça cartoon.
Présenté par Philippe Dana. Tom perd la tête (1951) ; Poète et paysan (1945) ; Bird in a Bonnet (1958) ; Beep Prepared (1961).

20.15 Sport : Football.
Cannes-Strasbourg. Match décalé de la 16e journée du Championnat de France de D1, en direct ; à 20.30, coup d'envoi.

22.35 Magazine : L'Equipe du dimanche.
Présenté par Thierry Gilardi. Football ; Basket américain ; Boxe.

1.05 Cinéma : La Partie d'échecs. ■
Film belgo-franco-suisse d'Yves Hanchar (1991). Avec Pierre Richard, Denis Lavant, Catherine Deneuve.

2.50 Surprises (10 min).

LA CINQUIÈME

12.00 Pareil, pas pareil. Paris.

12.30 Magazine : Fête des bébés !
L'Eveil musical.

13.00 Rintintin.
Monsieur Personne.

13.30 Les Grands Maîtres du cinéma. Bunuel.

14.30 Documentaire : Le Grand Belzoni.

15.30 Détours de France.

16.00 Feuilleton : Ardéchois cœur fidèle [1/6].

17.00 ▶ Le Sens de l'Histoire.
De Gaulle et la gauche, d'Henri de Turenne et Patrick Cabouat.

18.30 Va savoir.
Avec Gérard Klein. La Forêt et ses secrets.

18.57 Le Journal du temps.

ARTE

19.00 Cartoon Factory [9/18].
Art For Arts Sake (1934) ; Africa Squeaks (1931) ; Brownie Bucks The Jungle (1933) ; Slick Sleuth (1939).

19.30 Magazine : Métropolis (et 0.45).
Présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien. Art et culture au Brésil ; David Hockney ; L'Afrique à Londres ; Le Berlin russe ; Livre : Dacia Maraini.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Chicago.
Proposée par Dune et Leapfrog Production.

20.41 Documentaire : Division Street USA.
En suivant Robert Guinan, de Frédéric Compain, sur une idée de Daniel Vigne.

21.35 Cinéma : La Gagne. ■
Film américain de Ben Bolt (1987, v.o.). Avec Matt Dillon, Tommy Lee Jones, Diane Lane.

23.15 Documentaire : Le XXIe siècle sera américain.
D'Alfredo Valladao.
Alfredo Valladao nous présente Chicago, la troisième ville des Etats-Unis, devenue un centre mondial de la finance et de la communication, comme la ville du siècle prochain.

0.10 Documentaire : Quelle femme !
De Loretta Smith.

1.45 Documentaire : Les lobbies sortent de l'ombre.
De Kamel Dehane (55 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 *30 millions d'amis.* Rediff. de TF 1 du 28/10. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 7 sur 7. 21.00 Temps présent. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Détective. ■ Film français de Jean-Luc Godard (1985). 0.10 Kaléidoscope. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.35 Le Pouvoir des mers. [3/6] Alizés et guerres commerciales. De Gabrielle Davidson et David Clark. 20.35 Vie et mort de l'étrange docteur Turing. De Christopher Sykes. 21.25 Du nouveau à l'est de l'Elbe. De Frank Loprich et Karin Schlösser. 22.00 L'homme qui marche debout. De François Hanss. 22.55 Lonely Planet [12/13] Jamaïque. De Jez Higham. 23.40 Watergate. [4/5] Massacre. De Paul Mitchell. 0.35 Les Passeurs. De Valérie Denesle et Anne Peyrègne (50 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Totalement cinéma. 20.30 Top-Flop. 21.00 Henry and June. □ Film américain de Philip Kaufman (1990, v.o.). Avec Fred Ward. 23.15 The Chicago Blues Festival. Concert enregistré à Barcelone, en 1986. 0.10 Eco, écu et quoi ? 0.40 Le Canal du savoir. Pompéi, le rêve romain, de Pierre Grimal (65 min).
CANAL J 17.30 Série : Les Chasseurs d'étoiles. L'Etoile filante. 18.00 Série : Les Monroes. L'Arbre des pendus. 19.00 Sur la piste de l'animal le plus secret. [4/12] Canada. 19.30 Momo et Ursule.
CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. Vengeance. 20.25 Série : Dream On. B.S. Elliot. 21.00 Country Box. 21.30 Série : Bottom. Accident. 22.00 Chronique New Age. 22.05 La Semaine sur Jimmy. 22.15 Série : New York Police Blues. 23.05 Destination séries. 23.35 Série : Les Envahisseurs. L'Inquisition. 0.30 Rock Stories : Yes Years. [1/2] (60 min).
SÉRIE CLUB 19.05 Série : Models Inc. Aveux. 19.50 Série : Miami Vice (et 0.00). Une balle pour Crockett. 20.35 Le Club. 20.45 Série : Les Incorruptibles, le retour. La Solution radicale. 21.30 Série : Movin' On. Drôle de trouvaille. 22.20 Série : Combat. Marche forcée. 23.10 Série : Le Masque. La Danse de Salomé. 0.50 Série : Madame le juge. Autopsie d'un témoignage (100 min).
MCM 19.30 Mangazone Mag. 20.00 Clips non-stop. 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends club. 22.30 Passengers. 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Zoom zoom. Invités : Love Bizarre. 0.15 Rebel TV. 0.55 Mangazone. 1.00 Zoom zoom (suite). Invités : Love Bizarre (60 min).
MTV 19.00 Live : Past, Present & Future. 19.30 Concert : Live Unplugged. Enregistré à New York, en février 1995. 20.30 The Soul of MTV. 21.30 The State. 22.00 Oddities Featuring the Maxx. 22.30 Alternative Nation. 0.00 Headbangers' Ball (90 min).
EUROSPORT 22.00 Supercross. En direct. Motocross : championnat du monde de supercross indoor. 1re manche, à Barcelone (Espagne). 0.00 Boxe. En résumé. Championnat du Commonwealth : poids moyens. Robert McCraken (G-B)-Fitzgerald Bruney (Can), à Ontario (Middlands) (90 min).
CINÉ CINÉFIL 19.10 Le Club. 20.30 Hamlet. ■ ■ Film britannique de Laurence Olivier (1948, N., v.o.). 23.00 L'Amour d'une femme. ■ ■ ■ Film français de Jean Grémillon (1953, N.). 0.40 Le Passage du Rhin. ■ Film français d'André Cayatte (1960, N., 120 min).
CINÉ CINÉMAS 18.00 Les Joyeux Débuts de Butch Cassidy et le Kid. ■ Film américain de Richard Lester (1979). 19.45 Le Cinéma des effets spéciaux. 20.40 L'Indic. ■ Film français de Serge Leroy (1982). 22.15 Histoire de fantômes japonais. ■ Film japonais de Nobuo Nakagawa (1959, v.o.). 23.30 Un monde sans pitié. ■ Film français d'Eric Rochant (1989). 0.55 Tous les matins du monde. ■ ■ ■ Film français d'Alain Corneau (1991, 110 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.30 Atelier de création radiophonique. Machinalice, machinasons, machinations, par Andréa Cohen. 22.25 Poésie sur parole. Célébration du cheval. 22.35 Musique : *Le Concert*. Tribune Internationale des Compositeurs 1995. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières par Agnès Rougier : le son de la peur ; Rub a dub dub ; Rémanences : Berlilles ; La Durée du oui ; Les Tétines noires ; Dix Têtes mortes. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.05 Voix souvenirs. Les Contes d'Hoffmann, d'Offenbach, par le Chœur et l'Orchestre radio-lyrique de la RTF, dir. Pierre-Michel Le Conte (enregistré le 24 mars 1961), sol. Jean Mollien (Hoffmann), René Bianco (Coppelius et Dapertutto), Jacques Mars (Miracle et Lindorff), Denise Boursin (Olympia), Denise Monteil (Giulietta), Claudine Collart (Antonia). 21.00 Capitale Prague. Ou la mémoire des pierres. 22.30 Transversales. 1. Déclic : Hold Still Keep Moving installation pour l'oreille et pour l'œil, de Luc Ferrari et Elfen Kool ; 2. Les Magiciens de la Terre : Chants populaires persans-tadjiks de la région de Boukhara, en Ouzbékistan ; 3. Variations transversales : Presque rien, de Luc Ferrari ; 4. Déclic : Coucou, chouette, chat et chien ; 5. Chansons : Le cœur est un oiseau, Richard Desjardin et Joséphine Baker ; 6. Le jazz, probablement : Tony Hymas, parcours d'un pianiste inclassable. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.00 Soirée lyrique. Beatrice di Tenda, tragédie lyrique en II actes, de Bellini, par le Chœur philharmonique de Prague et l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. Alberto Zedda, sol. Mariana Nicolesco (Beatrice), Piero Cappuccilli (Filippo), Stéfania Toczyska (Agnese). 22.15 Les Soirées de Radio-Classique. Le bel canto italien. Airs de Mérope, de Giacomelli ; La Buona figliuola, de Piccinni ; Astarto, de Bononcini ; Rodelinda, de Haendel ; Semiramide, de Rossini ; Norma, de Bellini ; La Fille du régiment et Lucia di Lammermoor, de Donizetti, sol. Joan Sutherland, Marilyn Horne, Leyla Gencer, Alfredo Kraus et Maria Callas. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde
DIMANCHE 5 - LUNDI 6 NOVEMBRE 1995

Grandeurs

par Alain Rollat

LA CHIENLIT a de beaux restes. Et c'est heureux ! S'il n'y avait pas eu Daniel Cohn-Bendit et Serge July parmi les invités de Bernard Pivot, vendredi soir 3 novembre sur France 2, les nouvelles générations de téléspectateurs auraient pu croire que Charles de Gaulle était né de la cuisse de la République comme Bacchus sortit jadis de celle de Jupiter et que, à l'ombre de son képi, la France n'avait connu que des ivresses paradisiaques.

A l'affiche de ce commémoratif « Bouillon de culture », il y avait, en effet, deux des maîtres de la statuaire gaullienne, Denis Tillinac et Alain-Gérard Slama, qui ont mis leur plume au service de ce sous-produit du gaullisme qu'est le chiraquisme, et un ex-nouveau philosophe en manque de mythes, André Glucksmann, qui semble considérer, lui aussi, que l'univers gaulois est déboussolé depuis que la croix de Lorraine de l'illustre commandeur n'est plus là pour lui indiquer le nord.

En les voyant débonder leurs émotions religieuses à l'évocation du fondateur de la Cinquième, on pensait irrésistiblement à Jean Cau, qui écrivit un jour que de Gaulle *« flottait sur la France, à coups de miracles, comme l'Autre marchait sur les eaux »*. Mais s'il est vrai que les grands hommes sont plus grands que nature dans le souvenir qu'on en garde, ce n'est pas une raison pour entretenir le culte des images d'Epinal. « Dany le Rouge », qui est devenu vert, et le directeur de *Libération*, qui se laisse pousser la barbe, ont eu raison de rester iconoclastes pour redire que le monarque républicain de mai 68 n'était plus, depuis longtemps, le général rebelle de juin 40. Sous son pouvoir régalien, la France a aussi vécu des moments étouffants et quelques menus scandales.

Il y eut, naturellement, une bataille de citations. Serge July ayant appelé Napoléon à la rescousse pour dire qu'un grand homme n'est jamais que *« la rencontre d'un grand caractère et d'une grande chance »*, André Glucksmann fit monter Hegel au créneau pour une réplique ironique : *« Nul n'est grand pour son valet de chambre. »* Dommage que Bernard Pivot n'ait pas donné le dernier mot à Jean Rostand : *« Il y a bien quelque puérilité dans le goût de la grandeur. »*

De la chienlit à la fiente il n'y a qu'un pas. TF 1 l'a franchi, ce même vendredi, sans déraper, au cours de son journal de 20 heures, en soulignant, en marge de l'enquête sur les ramifications du GIA à Paris, que la rue Félicien-David, désormais fameuse, n'abritait pas, en vérité, un terroriste mais deux. Caméra cachée à l'appui, plusieurs habitants du quartier ont mis en cause une vieille dame solitaire qui affectionne tellement la compagnie des pigeons que, depuis deux ans, elle leur jette, du haut de sa fenêtre, chaque jour, des kilos et des kilos de grains de blé (*Le Monde* du 1er novembre). Il en résulte sur le trottoir les rassemblements de ramiers qu'on imagine, avec les inconvénients qu'on peut subodorer. Ce rappel a opportunément confirmé que la grandeur d'âme des uns fait parfois le malheur des autres.

Alain Griotteray rend publics les contrats des producteurs-vedettes de France 2

Jean-Pierre Elkabbach s'étonne de la « volonté de diviser » le service public

IL S'AGIT d'une première dans l'histoire de la télévision publique française : les montants des contrats qui lient les principaux animateurs-producteurs de France 2 sont tombés dans le domaine public. Les chiffres d'affaires prévus pour la saison 1995-1996 par les différentes maisons de productions de ces vedettes sont consignés dans un rapport parlementaire, rendu public à la veille de la discussion du budget de l'audiovisuel public, prévue lundi 6 novembre.

Selon Alain Griotteray (UDF-PR, Val-de-Marne), rapporteur pour la Commission des finances, qui a eu accès à ce titre aux comptes de ces sociétés privées, les contrats représentent 640 millions de francs, sur un budget global de près de 4,8 milliards. Ils s'établissent de la manière suivante : 144,73 millions de francs pour Jacques Martin Productions : 134,75 millions pour la société de Jean-Luc Delarue ; 115,5 millions pour Case Productions (Arthur) ; 89,56 millions pour Productions DMD de Michel Drucker ; 65 millions pour Air Productions, la société de Nagui, hors *« un avenant récent pour l'émission « Miroir, mon beau miroir », et qui aura pour effet d'élever le chiffre d'affaires à environ 100 millions »* ; 52,55 millions pour Mireille-Dumas Productions.

Ces contrats passés entre France 2 et des maisons de productions privées ne datent pas de la présidence de Jean-Pierre Elkabbach. Depuis la privatisation de TF 1, en 1986, la chaîne du groupe Bouygues et France 2 – financée à 43 % par la publicité – se livrent une concurrence sévère. A TF 1, puis ailleurs, les animateurs, sollicités de toute part, ont vite compris le profit qu'ils pouvaient tirer de la création de leur propre société, où ils s'affranchissent des lourdeurs des structures de production publiques de l'époque, et en premier lieu de la Société française de production (SFP). Après Christophe Dechavanne, les animateurs se sont transformés en chefs d'entreprise et les contrats comportent désormais des clauses de garanties (*Le Monde* du 24 août).

Interrogé à plusieurs reprises sur le montant et la nature de ces contrats, Jean-Pierre Elkabbach s'est toujours refusé à communiquer des chiffres relevant du secret industriel.

Sans nier les chiffres évoqués, le président de France Télévision, a assuré, vendredi 3 novembre à l'AFP, qu'il était *« surpris »* et *« étonné »* de *« l'évidente volonté d'un élu de diviser le groupe public France Télévision en distinguant de manière outrancière et biaisée un bon et un mauvais élève alors qu'il s'agit de deux chaînes complémentaires »*.

Alors que le projet de budget, qui sera défendu à l'Assemblée par Philippe Douste-Blazy, évitait soigneusement de remettre en cause les équilibres du secteur (*Le Monde* du 3 octobre), une partie des députés de la majorité semblent vouloir profiter de la discussion pour faire valoir leurs vues sur l'organisation de l'audiovisuel public.

Les députés se feraient-ils le relais d'une campagne de déstabilisation de Jean-Pierre Elkabbach ? Peu après l'élection présidentielle, ce dernier avait dû défendre, contre le cabinet du premier ministre, le projet d'un site unique – dans l'idée, sans doute, qu'il protégerait ainsi la télévision publique des velléités de privatisation de l'une ou l'autre des deux chaînes (*Le Monde* du 28 octobre). L'examen, sur la base de *« budgets base zéro »*, des finances du secteur public, annoncé cet été par Philippe Douste-Blazy, et décidé par Matignon, avait été commandé dans un esprit d'économies visant en priorité les contrats liant France 2 et les maisons de productions, mais aussi les salaires de l'entourage direct de Jean-Pierre Elkabbach. *« Cet audit pourrait déboucher sur des mesures de restructuration, qui pourront être prises en compte dans le projet de budget pour 1997 »*, a rappelé le ministre de la culture, mardi 10 octobre, lors de son audition par la commission.

Ariane Chemin

M. Debré dénonce « les professionnels de la désinformation » à propos des attentats

FALLAIT-IL attendre l'entrée en scène du *« premier flic de France »*, selon l'expression consacrée, pour que règne un semblant d'ordre dans la discussion budgétaire ? L'examen par les députés, vendredi 3 novembre, des crédits du ministère de l'intérieur (ainsi que ceux de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté) tendrait à le prouver. En effet, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, est parvenu sans mal à échapper aux amendements, désormais fameux, de la commission des finances de l'Assemblée nationale visant à réaliser 2 milliards de francs supplémentaires d'économies dans le budget 1996. Le groupe RPR ayant décidé, il y a une dizaine de jours, d'épargner les crédits de la place Beauvau, l'Assemblée n'a pas apporté la moindre retouche au projet de budget du ministère de l'intérieur, qui s'élève à 50,68 milliards de francs, hors recherche et collectivités locales, soit une progression de 1,84 % par rapport à 1995.

Auréolé des récentes avancées de l'enquête sur les attentats terroristes, M. Debré a pu consacrer toute son énergie à la présentation d'un plaidoyer *pro domo* qui avait un peu des allures de revanche, quelques semaines après la mise en cause par le président de la République lui-même de l'organisation des enquêtes sur les attentats de la fin de l'été. *« Depuis trois mois, la police a accompli un travail exceptionnellement remarquable. Depuis trois mois, sans me laisser influencer par qui que ce soit, j'ai œuvré pour une mobilisation et une coordination exemplaires des différents services de police »*, a-t-il affirmé.

SCEPTIQUES ET IRRESPONSABLES

En matière de terrorisme, le ministre de l'intérieur a assuré qu'il *« refuse tout amalgame entre islam et intégrisme, entre extrémisme et banlieues »*. *« Cela doit être clair pour tout le monde. »* Mais, *« précisément parce qu'il refuse tout amalgame*, a-t-il indiqué, *le gouvernement ne se laissera pas intimider. (...) Il mènera – et je mènerai – la lutte contre ceux qui utilisent notre sol pour régler des conflits extérieurs avec la plus grande rigueur, la plus grande détermination, la plus grande efficacité. »* Et d'ajouter : *« Les résultats obtenus sont la réponse la plus cinglante que pouvaient recevoir ceux qui n'ont pour fonds de commerce que le dénigrement systématique, la manipulation, la malveillance. Aux sceptiques, aux blasés, aux irresponsables, aux professionnels de la désinformation, je dis simplement : « Messieurs, regardez le travail accompli depuis trois mois et jugez-nous sur les résultats. On n'a jamais fait dans ce domaine aussi bien et aussi vite. »*

Après cette charge contre ses détracteurs, Jean-Louis Debré a pu dérouler, comme à la parade, des communiqués de victoire sur tous les fronts : la diminution *« de plus de 4 % »* de la criminalité depuis le début de 1995 dans les zones sous la responsabilité de la police, le *« recul de la délinquance de plus de 6 % sur la voie publique »*, la multiplication des reconduites à la frontière pour lutter contre l'immigration irrégulière, ou encore l'augmentation de 17 % des saisies d'héroïne au cours du dernier semestre. Avant de conclure que son budget *« traduit en actes la volonté du président de la République et du premier ministre de rétablir l'Etat dans son autorité »*.

S'il a reçu les *« chaleureuses félicitations »* des députés RPR, M. Debré n'a guère convaincu socialistes et communistes. Daniel Vaillant (PS, Paris) a présenté un long réquisitoire contre *« un budget qui démoralise la police et l'ensemble des citoyens »* et qui *« engendrera à l'évidence une déprofessionnalisation, au moment où les trafics de drogues s'intensifient et où la délinquance progresse »*. De son côté, Patrick Braouezec (PC, Seine-Saint-Denis) a affirmé que *« les crédits pour la police s'inscrivent dans une politique qui mise plus sur le spectaculaire et le court terme que sur l'efficacité à moyen terme »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

Réduction des fonds spéciaux de Matignon

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, vendredi 3 novembre, les crédits des services du premier ministre. Au nom de la volonté d'être *« exemplaire pour participer à l'effort collectif »* de réduction des dépenses publiques, François Baroin, porte-parole du gouvernement, a accepté plusieurs amendements réduisant, au total, ces crédits de 50,5 millions de francs. Il a notamment donné un avis favorable à un amendement réduisant de 30 millions les fonds spéciaux de Matignon, dont le montant était initialement fixé à 454,8 millions de francs pour 1996.

Toutefois, s'appuyant sur les lois de 1946 et 1947, selon lesquelles ces fonds spéciaux sont couverts par le secret de la défense nationale, M. Baroin ne s'est pas aventuré dans le débat auquel l'invitait le rapporteur de la commission des finances, Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne). Ce dernier a en effet reconnu que *« pour des raisons de sécurité »*, il n'était pas possible de *« toucher »* aux crédits destinés à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), soit 223 millions de francs en 1995. Mais il a suggéré que les crédits destinés à d'autres affectations soient amputés de 100 millions de francs. M. Baroin a refusé de s'engager sur ce terrain, qui aurait pu le conduire à préciser ces affectations.

SOMMAIRE

INTERNATIONAL
Ex-URSS : le sommet de la Communauté des Etats indépendants (CEI) 2
Russie : l'état de santé de Boris Eltsine 3
Océanie : l'hostilité à la politique nucléaire française est le plus puissant facteur d'unité des seize Etats du Pacifique sud 4

FRANCE
Impôts : la face cachée de la hausse de la CSG 5
Elections : la préparation de sept législatives partielles 6

SOCIÉTÉ
Terrorisme : la suite de l'enquête sur les attentats 7
Religion : l'ouverture de l'assemblée plénière des évêques français 8

HORIZONS
Histoire : la grande famine en Irlande 9
Débats : un entretien avec René-Daniel Dubois 10
Editoriaux : Espoirs en Afrique du Sud ; Le ministre et les magistrats ; L'avis du médiateur ;
Le courrier de nos lecteurs 11

ENTREPRISES
Pechiney : les préparatifs de la privatisation 12

AUJOURD'HUI
Sports : le basket-ball américain ouvre ses frontières au Canada 15

CULTURE
Marché de l'art : les ventes d'automne à New York 17

SERVICES

Abonnements 16
Agenda 16
Carnet 6
Guide culturel 18
Météorologie 16
Mots croisés 16
Radio-Télévision 19
Revue des valeurs, crédits, changes, grands marchés 13-14

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

LES MYSTÈRES DE LA CHAMADE. I – « OMAR M'A TUER » : un Marocain, Omar Raddad, a été condamné pour le meurtre, à Mougins, de sa patronne, Ghislaine Marchal. Pourtant, de larges zones d'ombre demeurent. Enquête et contre-enquête.

Tirage du *Monde* daté samedi 4 novembre 1995 : 469 422 exemplaires . 3

■ **ALGÉRIE : les électeurs algériens vivant en France** ne disposeront que de trois jours, les 11, 12 et 16 novembre, pour prendre part à l'élection présidentielle algérienne. Les autorités d'Alger souhaitaient étaler le vote sur six jours, mais le ministère français des affaires étrangères a indiqué, vendredi 3 novembre, qu'un tel délai impose *« des contraintes de protection que nous ne pouvons accepter »*. – *(Reuter.)*

■ **OTAN : les Pays-Bas ont présenté officiellement, vendredi 3 novembre,** la candidature de leur ancien premier ministre, Ruud Lubbers, au poste de secrétaire général de l'OTAN. La Haye estime que plus rien ne semble devoir l'empêcher de succéder à Willy Claes, démissionnaire. Toutefois, le candidat danois, Uffe Ellemann-Jensen, n'a toujours pas annoncé le retrait de sa candidature. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE : au moins 40 personnes sont mortes** dans la nuit du vendredi 3 au samedi 4 novembre, à Izmir, dans l'ouest du pays, dans les inondations provoquées par des pluies diluviennes. – (AFP.)

■ **PHILIPPINES : au moins 200 morts et disparus,** tel est le bilan provisoire du typhon « Angela » qui a devasté, vendredi 3 novembre, le nord des Philippines. Selon les derniers rapports des organismes de secours parvenus à Manille samedi matin, 135 personnes ont été tuées et 65 sont portées disparues, tandis que plusieurs milliers de familles dont les habitations ont été détruites ont dû être évacuées. « Angela » a été le typhon le plus puissant à frapper les Philippines depuis huit ans, avec des vents de plus de 200 km/h. – *(AFP.)*

Nouvelles grèves à Air France et Air Inter

LES DEUX PRINCIPAUX syndicats du personnel navigant commercial (PNC, hôtesses et stewards) d'Air France, ont appelé, vendredi 3 novembre, à un arrêt de travail de trois jours, les 9, 10 et 11 novembre à Air France et Air Inter, pour protester contre le plan de réforme de la profession mis en place par la direction.

Le SNPNC (plus de 40 % à Air France, près de 90 % à Air Inter) et l'UNAC-CGC (plus de 40 % à Air France) s'opposent notamment aux nouvelles conditions salariales prévues pour les jeunes PNC d'Air France, dont le salaire d'embauche devrait être de 113 000 F brut annuels, contre 142 000 F actuellement. Cette mesure, qui va de pair avec un plan de départs volontaires pour les plus âgés, vise à réduire le coût salarial de la profession et à en rajeunir la pyramide des âges. Les syndicats affirment que la direction a refusé leur ultime proposition, consistant à ne pas verser aux futurs embauchés, durant cinq ans, le mois de salaire supplémentaire versé en décembre.

